

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 21° SEANCE

Séance du Vendredi 22 Novembre 1974.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MÉRIC

1. — Procès-verbal (p. 1909).
2. — **Loi de finances pour 1975.** — Discussion d'un projet de loi (p. 1910).
Discussion générale : MM. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

3. — **Scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice** (p. 1919).
4. — **Loi de finances pour 1975.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1919).
Suite de la discussion générale : MM. Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Pierre-Christian Taittinger, Josy-Auguste Moinet.
Rappel au règlement : MM. André Fosset, le rapporteur général.
5. — **Résultat du scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice** (p. 1928).

★ (1 f.)

6. — **Loi de finances pour 1975.** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1928).

Suite de la discussion générale : MM. Jacques Duclos, Henri Tournan, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; André Méric, Josy-Auguste Moinet.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. — **Représentation à un organisme extraparlamentaire** (p. 1939).
8. — **Communication du Gouvernement** (p. 1939).
9. — **Ordre du jour** (p. 1939).

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ MERIC,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 98, 99, 100, 101, 102, 103 et 104 (1974-1975).]

Avant d'ouvrir la discussion générale, je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, a fixé à aujourd'hui, à dix-huit heures, le délai-limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la présentation d'un budget est toujours un moment important pour un ministre de l'économie et des finances et cette importance est aujourd'hui accrue par le fait que la présentation de ce budget a lieu dans un contexte économique et social dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est difficile.

Les mesures que M. le Président de la République et le Gouvernement, avec votre appui, ont mises en œuvre il y a maintenant six mois commencent à faire sentir leurs effets. Si des signes de redressement, notamment en ce qui concerne notre balance des paiements, se dessinent, les contraintes correspondantes deviennent plus apparentes, aggravées du fait des perturbations que notre pays vient de connaître avec l'interruption du trafic postal.

Avant d'en venir à une présentation détaillée de l'ensemble de ce budget, je voudrais indiquer que le Gouvernement, et plus particulièrement le ministre de l'économie et des finances, sont très sensibles aux difficultés de tous ordres que rencontrent aujourd'hui les chefs d'entreprise. Ces derniers doivent faire face à une somme considérable de difficultés. Comme le ministre de l'économie et des finances sait bien que ces entreprises sont le moteur de la croissance économique et que c'est leur activité, leur valeur ajoutée, qui déterminent la marche de notre économie, il souhaite que les difficultés temporaires qu'elles connaissent soient rapidement réglées afin que le retour progressif à l'équilibre se fasse dans un climat général plus sain. (*Applaudissements au centre et à droite, ainsi que sur quelques travées du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.*)

M. le rapporteur général présentera, après moi, de manière très précise et, je le pressens, très complète et très constructive, l'ensemble du budget qui vous est aujourd'hui soumis. J'ai pensé, pour que les deux exposés se raccordent bien, qu'il m'appartenait de situer exactement ce budget dans le contexte économique qui, d'une part, le conditionne, et que, d'autre part, il aura pour mission d'animer.

La situation que notre économie a connue avant les vacances et qui a imposé un certain nombre de mesures auxquelles le Sénat a bien voulu se rallier, était une situation fortement déséquilibrée, avec une pression excessive de la demande et une forte inflation. A la fin du mois de novembre, même en faisant abstraction des perturbations causées spécifiquement par les difficultés sociales, cette situation n'est plus la même. Par conséquent, pour atteindre dans les délais souhaités les objectifs que nous nous sommes fixés il nous est nécessaire d'adapter et parfois de modifier l'action que nous avons engagée.

Mon propos, monsieur le président, s'articulera autour de trois points. Tout d'abord, j'analyserai rapidement devant vous l'évolution de l'économie française, le but de l'examen étant de savoir dans quelle mesure les hypothèses économiques que nous avons prévues pour 1975 sont en passe de se réaliser. Dans un deuxième temps, je définirai les caractéristiques du projet de budget que je vous soumets et montrerai comment il contribuera à la réalisation de nos objectifs. Enfin, je vous dirai quelles sont les mesures que le Gouvernement a déjà prises ou celles qu'il envisage de prendre pour compléter l'action du budget en 1975.

Voyons quelle est la situation économique. Au mois de juin, vous le savez, j'ai annoncé publiquement nos objectifs et le calendrier de leur réalisation. J'ai indiqué que l'économie française devait, en priorité, rétablir l'équilibre de ses comptes extérieurs. Il ne s'agit pas d'une exigence théorique du retour à l'équilibre de la balance des paiements, l'expérience internationale montre très concrètement qu'il n'est pas possible de financer durablement un déficit, par des prêts et par le recours au marché financier international sans compromettre l'indépen-

dance nationale et l'activité d'un pays. Autant on peut envisager une phase d'adaptation transitoire pour ne pas interrompre la croissance, autant il serait déraisonnable d'envisager de développer une économie dans un état permanent de déficit et d'endettement. J'ai également indiqué que dix-huit mois nous étaient nécessaires pour atteindre cet objectif, qu'à la fin de l'année 1974 le déficit mensuel de notre commerce devrait être d'environ 1 700 millions de francs pour passer à un milliard de francs au milieu de l'année 1975, l'équilibre étant atteint à la fin de l'année 1975.

Quant aux prix, connaissant la sensibilité de tous les Français au phénomène de l'inflation, j'ai précisé que, en partant d'un rythme d'évolution des prix de l'ordre de 1,5 p. 100 par mois au moment de la mise en œuvre du plan de redressement, notre objectif était de descendre à environ 1 p. 100, à la fin de l'année 1974, pour revenir à un rythme de l'ordre de 0,5 à 0,6 p. 100 par mois au milieu de l'année 1975, rythme qui est, à l'heure actuelle, celui des pays industriels qui ont le mieux résisté aux perturbations provoquées dans le monde par la hausse brutale des prix du pétrole et de certaines matières premières.

Cela étant dit, il me semble bon de commencer l'examen de ce budget en regardant très objectivement où nous en sommes.

Nous voyons, d'une part, que l'environnement international reste menaçant mais que, d'autre part, les menaces qui pèsent sur notre économie portent plutôt sur les prévisions de croissance que sur les conditions du retour à l'équilibre.

D'abord, les matières premières que nous achetons, et notamment les matières premières industrielles, ne sont plus pour nous un facteur d'inflation, grâce à un double mouvement : une baisse du cours de ces matières premières à partir du mois de mai et une remontée du franc sur les marchés de change internationaux — remontée qui, je l'ai déjà dit au Sénat dans mes discours précédents, fait que depuis quelques mois, nous avons réévalué le franc de plus de 5 p. 100 par rapport au dollar qui est une de nos principales monnaies de règlement.

Je citerai un chiffre : en septembre 1973, l'ensemble des matières premières industrielles importées par notre pays était à l'indice 198 pour une base 100 au début de 1972. Cet indice était passé à 240 en mai 1974. Il est, depuis lors, retombé et nous étions, en septembre, à 193, soit un indice légèrement inférieur à celui de septembre 1973.

Deuxième élément, plus incertain : le problème du prix du pétrole.

Vous savez qu'en cours d'année 1974 un certain nombre de hausses sont intervenues, dont ce qu'il est convenu d'appeler la hausse de Vienne est le dernier élément. Leurs effets sur l'économie française se feront sentir dans nos approvisionnements du mois de novembre durant lequel le prix moyen d'importation C. A. F. de l'ensemble du pétrole importé par la France se situera aux environs de 420 à 425 francs la tonne.

Nous pensons que pour l'année 1975, grâce à l'initiative de convocation d'une conférence prise par le Président de la République et aux discussions très précises et très nombreuses que plusieurs membres du Gouvernement français ont, à l'heure actuelle, avec l'ensemble des pays producteurs, on s'orientera plutôt vers une stabilisation ou une très faible augmentation des prix que vers une augmentation sensible.

Il ne serait pas raisonnable d'attendre une baisse des prix du pétrole, mais l'idée d'une relative stabilisation, voire d'une légère baisse de l'ordre de quelques pour cent est à l'heure actuelle l'hypothèse la plus vraisemblable.

Malgré une coopération active avec nos partenaires et le fait qu'aussi bien sur le plan du fonds monétaire international que sur celui de la Communauté européenne la France a toujours soutenu ou mis en œuvre ou accéléré la réalisation de facteurs de recyclage et de facteurs d'assistance technique — ce que nous avons fait lundi dernier, à Bruxelles, en faveur de l'Italie en consentant une amputation de nos réserves de change pour donner à ce pays un soutien monétaire à moyen terme en est la preuve — le commerce mondial périclité et le risque général d'une récession mondiale ne peut pas être écarté. En effet, les difficultés philosophiques et techniques de la réforme du système monétaire international, les conflits d'intérêts, l'impossibilité de mettre d'accord un certain nombre de partenaires sur des problèmes aussi simples que la banalisation de l'or, la valeur du nouvel étalon monétaire international ou les relations entre les pays en voie de développement et les pays industriels font que le risque d'une crise générale des paiements n'est pas écarté.

Le seul élément qui nous paraît plus favorable, c'est qu'alors qu'en 1974 un certain nombre de grandes économies, comme l'économie japonaise ou l'économie américaine, ont connu un taux de croissance nul ou même négatif — pour 1975, on peut

prévoir une légère reprise de la croissance dans l'ensemble de ces pays — pendant la même période, la France aura été le seul pays industriel à conserver un taux de croissance supérieur à 4 p. 100. Celui-ci devrait en 1974 être de l'ordre de 4,5 p. 100. En 1975, le taux de croissance de 4 p. 100 que nous prévoyons sera plus proche de ceux qui seront constatés dans les pays avec lesquels nous commerçons.

L'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, les Etats-Unis, le Japon, les pays nordiques connaîtront en 1975 une certaine reprise et, si, en 1974, le taux moyen de croissance de tous les pays avec lesquels nous commerçons a été de l'ordre de 2 p. 100 alors que nous étions à 4,5 p. 100, en 1975, le taux de croissance de ces mêmes pays sera plus près de 3 p. 100 que de 2 p. 100 alors que nous en serons toujours à 4 p. 100.

Les derniers résultats que j'ai recueillis à l'occasion de l'échange de vues avec mes collègues européens sur les problèmes de la conduite de la politique économique en 1975, notamment en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas, et les mesures prises la semaine dernière dans ces deux pays au niveau du bâtiment, de l'activité, de la réforme fiscale, du desserrement du crédit, font que nous sommes sûrs qu'ils connaîtront, en 1975, un taux de croissance supérieur à 3 p. 100. Cette constatation est importante car, comme le sait le Sénat, un quart des exportations françaises se fait vers l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas.

En France même, où en sommes-nous ? Depuis six mois, nous pouvons noter quatre faits : premièrement, la réorientation de la production française vers l'extérieur s'est bien engagée ; deuxièmement, la décélération du rythme d'inflation commence timidement à apparaître ; troisièmement, l'augmentation du nombre des demandeurs d'emplois — et la détente qu'elle marque en matière du marché de l'emploi — est forte ; quatrièmement, le problème du taux de croissance de 1974 mérite réflexion.

D'abord, en ce qui concerne la réorientation sur l'extérieur de notre production, nous avons prévu — M. le président de la commission des finances et M. le rapporteur général le savent — un déficit commercial pour la France, en 1974, de l'ordre de 23 milliards de francs. Le résultat des dix premiers mois de l'année — par conséquent des dix douzièmes de l'année, en incluant le chiffre d'octobre dont je réserve la primeur au Sénat — fait apparaître un déficit en brut de 16 600 millions. Par conséquent, à part une aggravation considérable durant les deux derniers mois — ce qui paraît peu vraisemblable, les derniers renseignements indiquant plutôt une amélioration — nous aurons, en 1974, un déficit commercial nettement plus faible que prévu.

Pourquoi ? D'une part, parce que nos importations d'énergie ont pu être légèrement réduites — les chiffres de septembre et d'octobre le montrent bien — d'autre part, parce que les importations de produits autres que les produits énergétiques ont été également plafonnées. D'autre part, parce que nos exportations continuaient à se développer très fortement avec une augmentation en volume supérieure à 10 p. 100 par rapport à l'année dernière, nous avons ainsi multiplié par deux, en huit mois, nos exportations de produits industriels à destination des pays producteurs de pétrole.

Je voudrais dire au Sénat, avant de parler des chiffres d'octobre, que la compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur enregistrerait 34 milliards de commandes de biens d'équipement et de produits industriels destinés aux pays étrangers durant les neuf premiers mois de l'année alors que, pour l'ensemble de l'année 1973, nous n'avions atteint que 20 milliards de francs. Cela va dans le bon sens car il s'agit d'une augmentation affectant ceux de nos produits industriels qui intègrent beaucoup de valeur ajoutée, ce qui est précisément l'objectif que nous recherchions.

J'en viens au chiffre du mois d'octobre. Voici le chiffre brut : 1,3 milliard de déficit, contre 1,4 en septembre, soit un des chiffres les plus faibles des derniers mois. Donc la tendance est bonne. Après correction des variations saisonnières pour avoir un chiffre exact, le déficit est de 1,7 milliard en moyenne depuis trois mois. Ainsi nous avons sensiblement atteint l'objectif que j'avais pris publiquement le soin d'indiquer au Sénat au mois de juin, qui était de 1 700 millions de déficit commercial par mois à la fin de l'année.

De ce point de vue, et contrairement à beaucoup de critiques ou d'objections, nous atteignons plus tôt que prévu nos objectifs en matière de rééquilibre commercial. Sur le point central du dispositif mis en œuvre au mois de juin, nous enregistrons des résultats qui, pour l'instant, dépassent nos prévisions.

J'en arrive au deuxième élément : les prix.

En matière de hausse des prix, nous avons, vous le savez, prévu pour 1975 un glissement de l'indice des prix de détail de 8 p. 100 du 1^{er} janvier au 31 décembre, celui de 1974 étant de 15,5 p. 100 — cela figure dans le compte économique qui a été joint au dossier budgétaire. Pour l'instant, les chiffres d'octobre ne sont pas encore connus. Ils seront présentés à la commission supérieure des conventions collectives dans quelques jours.

On peut dire, d'une part, que nous en sommes à un rythme annuel de l'ordre de 15 p. 100 — donc en-dessous de notre prévision —, d'autre part, que pour le premier trimestre, l'augmentation globale des prix de détail a été de 4,2 p. 100, tandis que pour les trois derniers mois connus — juillet, août, septembre — nous en sommes arrivés à un glissement de l'ordre de 3,2 p. 100. Ainsi, de trimestre en trimestre, nous enregistrons un taux mensuel d'augmentation de prix de 1,1 p. 100.

Ce n'est pas encore suffisant. Il faut que nous durcissons quelques-uns de nos mécanismes, mais nous sommes, là encore, dans la direction de notre objectif. Nous retrouvons une zone d'augmentation annuelle des prix de 12 à 13 p. 100 après être passés par une zone de 18 p. 100 durant le premier trimestre. Notre objectif était de tomber à 8 p. 100 l'année prochaine, nous avons fait à peu près la moitié du chemin.

C'est au niveau de la poursuite de la croissance et de l'emploi que les constatations que nous faisons sont, pour certains, dramatiques, pour d'autres imprévues et pour d'autres, enfin, très importantes.

Je voudrais, sur ce sujet, être clair et rappeler ce que j'avais dit au Sénat, au mois de juin : l'objectif de notre politique de redressement, c'est de retrouver l'équilibre en conservant à ce pays un niveau d'activité et d'emploi suffisant, un niveau d'activité et d'emploi qui ne soit pas caractérisé par des tensions inflationnistes très nettes. Or un niveau d'activité qui se situe aux environs de 4 p. 100 ne peut pas avoir les mêmes caractéristiques que lorsqu'il se situait entre 6 et 6,5 p. 100 ; chacun le comprend.

Que s'est-il passé depuis quatre ou cinq mois ? Il s'est produit un double mouvement de détente sur le marché de l'emploi : le nombre des offres d'emplois a diminué, passant de 250 000 environ, au mois de juin, à 125 000 à la fin octobre, alors qu'au contraire le nombre des personnes à la recherche d'un emploi a augmenté, durant la même période, de 450 000 à 630 000.

Ce dernier chiffre est brut car, comme le disait hier un journaliste, on ne rencontre pas souvent au coin de la rue « un chômeur corrigé des variations saisonnières ». (*Sourires.*) Partant ainsi de chiffres bruts, je serai en mesure de présenter au Sénat des statistiques bien meilleures pour le premier trimestre de l'année prochaine car à la montée actuelle succédera alors, comme tous les ans, une baisse.

Il est bien certain qu'à l'heure actuelle le rapport entre la population à la recherche d'un emploi et la population active totale — 21 437 000 personnes ont actuellement un emploi — s'est accru. La proportion, qui était de 2,1 p. 100 au mois de juin, s'établit entre 2,3 et 2,4 p. 100 à l'heure actuelle.

Je voudrais cependant rappeler à tous les critiques et à tous ceux qui censurent notre action qu'aux Etats-Unis le plein emploi est déclaré obtenu lorsque ce ratio est à 4 p. 100, qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne le rapport entre la population à la recherche de l'emploi et la population active totale se situe entre 2,9 et 3 p. 100.

Ce qui est indéniable, et c'est cela l'élément important, c'est que le phénomène du ralentissement des offres d'emplois et celui de l'augmentation des demandeurs d'emploi se manifestent davantage dans certains secteurs ou régions que de façon globale, et c'est bien le point que nous voulons traiter.

Au niveau où elle se situe, la détente générale du marché de l'emploi n'est pas en soi quelque chose d'imprévisible ou de dramatique. Le problème qu'il faut traiter a trait aux particularités sectorielles, dans le bâtiment par exemple, ou régionales, pour certaines régions à structure plus fragile que d'autres.

Dois-je rappeler au Sénat que, bien entendu, il n'y a pas de liaison entre le taux d'inflation et le taux de chômage ; nous le constatons en regardant ce qui se passe à l'étranger. Certains des pays qui connaissent le taux d'inflation le plus élevé sont aussi ceux qui connaissent le taux de chômage le plus fort. Par conséquent, il ne faut pas dire que c'est en cherchant à réduire le taux d'inflation que nous aggravons le chômage. C'est, au contraire, parce que nous luttons contre l'inflation et que nous réduisons les tensions inflationnistes que nous créons la possibilité d'abaisser le taux de chômage et de maintenir l'emploi dans ce pays.

Il serait souhaitable de cesser d'affirmer n'importe quoi en matière économique.

Il ne faut pas faire non plus la confusion entre la population à la recherche d'un emploi et le nombre des chômeurs. Ceux-ci sont pris en charge par les Assedic ; ce sont les personnes qui sont véritablement privées d'emploi de manière durable et qui reçoivent une allocation de chômage.

Leur nombre était de 137 000 à la fin du mois de juin ; il était passé à la fin du mois de septembre à 150 000 et à la fin du mois d'octobre à 163 000.

La confusion opérée entre le nombre des chômeurs secourus — 163 000 à la fin du mois d'octobre — et le nombre des personnes à la recherche d'un emploi — ce qui fait titrer dans les journaux que la France a 600 000, 700 000, même 800 000 chômeurs — cette confusion, dis-je, ne devrait pas se prolonger.

Il y a, certes, davantage de chômeurs réels que les 163 000 secourus, mais il y en a beaucoup moins que les 630 000 annoncés, puisque dans ce total on ne tient pas compte des offres ni de tous ceux qui sont passagèrement en quête d'un emploi.

J'en arrive au quatrième élément essentiel de la situation française. J'ai cru devoir, monsieur le président, développer un peu longuement cette partie économique de mon exposé, car un budget ne peut se concevoir qu'à l'intérieur d'un contexte économique : le taux de croissance prévu pour l'économie française en 1975, c'est-à-dire 4,2 p. 100, sera-t-il atteint ?

De même qu'en juin beaucoup de bons esprits nous ont dit que nous n'avions aucune chance de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale — j'ai donné au Sénat les chiffres correspondants — de même qu'en juin également on nous disait qu'il n'y avait aucune chance de faire baisser, ne fût-ce que d'un dixième de point, la hausse des prix, de même, à l'heure actuelle, on nous dit que nos chiffres sont tronqués, erronés, fallacieux et que nous n'avons aucune chance de maintenir une croissance de 4 p. 100 l'année prochaine.

Ceux qui s'expriment ainsi n'ont pas suffisamment examiné quelles étaient les composantes de ce taux de croissance. Nous nous sommes toujours refusés, contrairement à ce que beaucoup de gens nous font dire, à prendre des mesures spécifiques contre la consommation des ménages.

Combien ai-je entendu, en juin et en juillet, de bons esprits nous expliquer que notre plan allait échouer parce que l'on s'occupait des entreprises, mais qu'on n'essayait pas de régulariser ou de réduire la consommation des ménages !

C'est parce que nous savons que, dans une économie comme la nôtre, la consommation des ménages est un des moteurs de l'activité que nous n'avons pas voulu aggraver notre situation économique et mettre en cause le taux de croissance de l'économie française en prenant des mesures spécifiques et sévères en matière de consommation des ménages.

Nous constatons que, comme dans tous les pays du monde, le volume de la consommation des ménages progresse moins rapidement. En France, sa progression a été de 5,5 p. 100 en 1973 ; elle aura été de 4,5 p. 100 en 1974, et elle sera de 3,5 p. 100 en 1975.

Je rappelle que, durant les quinze dernières années, c'est-à-dire depuis 1958, la consommation des ménages en volume a toujours progressé d'au moins 3,9 p. 100. Il y a là un élément de soutien de la croissance.

Le deuxième facteur est constitué par la progression de 10 p. 100 du volume de nos exportations. Or, ce taux est actuellement de 12 p. 100, et j'ai indiqué l'évolution des commandes enregistrée récemment en matière industrielle.

La progression de 10 p. 100 de nos exportations en 1975 sera un autre moteur de la croissance et sera tout à fait suffisante pour nous faire garder un taux de croissance de 4 p. 100.

La troisième prévision, la plus malaisée à faire, concerne les investissements. Le budget prévoit — j'en reparlerai tout à l'heure — une augmentation sensible des investissements du secteur public, malgré la conjoncture difficile.

En ce qui concerne les investissements du secteur privé, qui sont les plus difficiles à prévoir pour 1975, nous n'hésiterons pas à prendre au moment opportun les mesures nécessaires pour que l'investissement productif privé puisse atteindre, en 1975, l'objectif assigné, celui d'une progression en volume de 4,5 p. 100.

Avec cette augmentation des exportations de l'ordre de 10 p. 100, celle des investissements de l'ordre de 4,5 p. 100 en volume, celle de la consommation de l'ordre de 3,5 p. 100, nous aurons la possibilité d'atteindre notre objectif de croissance et de maintenir, une année encore, l'économie française en tête de la croissance de l'ensemble des pays du monde industrialisé.

Tel est bien notre objectif car nous ne croyons pas qu'un assainissement puisse être obtenu par un recul ou un arrêt de la croissance ; nous croyons à un retour dynamique à l'équilibre grâce à une augmentation de nos capacités industrielles. C'est bien ce que nous constatons quand nous considérons la place de la France dans le commerce international.

Nous sommes, on l'oublie trop souvent, non pas un petit pays inquiet sollicitant de l'aide, mais le troisième pays commercial du monde. Nous avons rattrapé le Japon sur ce plan. Nous avons, dans beaucoup de secteurs, une technologie de pointe.

Il est bien certain que c'est par le développement de cette technologie, par nos accords bilatéraux ou multilatéraux avec les pays producteurs de pétrole, par le développement de nos capacités industrielles que nous arriverons à rétablir l'équilibre économique de notre pays, que nous parviendrons à maintenir un taux de croissance et d'emploi, et non par des mesures artificielles d'aides ou le recours à la mendicité internationale.

Tel est, mesdames et messieurs, le contexte économique. J'en viens maintenant à notre projet de budget.

Celui-ci est fondé sur deux idées simples : d'abord continuer la lutte contre l'inflation ; ensuite accompagner et, au besoin, soutenir la croissance modérée de l'économie française.

L'objectif n'est plus, en effet, à la fin de 1974, d'obtenir, par des mesures très brutales et très globales, une modération obligatoire de la demande intérieure pour réorienter l'économie vers l'équilibre ; il est désormais de s'assurer que cette demande française et internationale nous permettra d'obtenir le taux de croissance modéré que nous prévoyons pour 1975.

Ce budget est donc d'abord marqué par la lutte contre l'inflation et c'est pourquoi l'année 1975 — c'est ce qui donne lieu actuellement à maintes contestations, y compris sur le plan social — se présente sous le signe de la rigueur.

Par ailleurs, l'équilibre du budget est strictement assuré. Il ne s'agit plus, comme en 1974, d'un suréquilibre puisque, dans la loi de finances rectificative que je vous présenterai dans quelques semaines, vous constaterez que le budget final de 1974 sera suréquilibré d'un peu plus de 8 milliards de francs.

Nous avons délibérément entériné cette politique de suréquilibre pour contribuer à la modulation de la demande.

Le budget de 1975 n'a pas besoin d'être suréquilibré ; c'est un budget tout simplement équilibré et M. le rapporteur général sait bien que dans le texte voté hier à l'aube par l'Assemblée nationale, l'excédent budgétaire est de 144 millions de francs, excédent qui repose sur un solde positif des opérations définitives de 369 millions de francs et un solde négatif des opérations temporaires de 225 millions de francs. La masse des recettes et des dépenses s'équilibre, avec un léger excédent de 144 millions de francs, aux alentours de 259 379 millions de francs.

Ce dernier chiffre représente une masse considérable, c'est un prélevement très important sur l'ensemble du produit national français qui sera effectué.

J'ai noté dans la presse, dans les réunions, dans les interventions, dans l'utilisation des moyens audio-visuels, un certain nombre de critiques sur la notion d'équilibre budgétaire, qui serait une vieille haridelle chère à quelques esprits rétrogrades.

J'ai participé lundi dernier — non pas il y a cinquante ans — à la discussion portant sur l'octroi, au gouvernement italien, d'une facilité de crédit à moyen terme que lui consentent les autres partenaires de l'Europe et qui représentent une dotation de l'ordre de 7 milliards de francs pour trois ans et demi. Une des conditions fondamentales que les partenaires européens ont imposées au gouvernement italien pour garantir ces prêts a été précisément le retour à l'équilibre budgétaire.

Dans la négociation de prêts, dans les rapports entre les balances de paiement des différents pays, le déséquilibre ou l'équilibre du budget de l'Etat, notamment dans sa partie concernant les dépenses définitives, est un des points qui, quelles que soient les rêveries d'intellectuels, continue à être au centre des discussions des organisations internationales.

Par ailleurs, la progression des dépenses correspond principalement à des mesures acquises ou inéluctables. En 1974, le total des mesures nouvelles que comportait le budget représentait 48 p. 100 de l'augmentation des dépenses ordinaires. En 1975, le budget que je vous propose ne comprend, pour les mesures nouvelles, que 25 p. 100 d'augmentation.

Autrement dit, les trois quarts de l'augmentation brute des dépenses du présent budget sont, par rapport à l'année dernière, la simple reconduction des dotations de 1974 et seulement un quart correspond à des mesures nouvelles.

En outre, l'augmentation des effectifs — et Dieu sait si l'on en parle à l'heure actuelle ! — a été strictement limitée. En 1974, nous avons prévu la création de 41 213 emplois nouveaux.

En 1975, nous en envisageons 25 559. C'est ce qui a sans doute permis à quelques commentateurs d'écrire que nous allions, en 1975, licencier 15 000 fonctionnaires, car ils avaient confondu la différence entre deux soldes positifs avec une diminution. Le chiffre de 15 000 représente évidemment la différence entre 41 000 emplois supplémentaires pour l'année dernière et 25 000 ou 26 000 emplois supplémentaires pour l'année prochaine.

Le calendrier de la hausse des tarifs publics est associé au budget. Nous avons, en effet, essayé de clarifier le fameux problème des augmentations de tarifs réclamées par certains et combattues par d'autres. Nous avons établi une prévision d'augmentation des prix de 8 p. 100 en 1975 et nous avons cadré celles des tarifs auxquelles les établissements nationaux — E. D. F., G. D. F., Charbonnages de France, S. N. C. F., R. A. T. P. — pourront procéder en 1975, selon un calendrier.

Ces opérations auront lieu au 1^{er} janvier, au 1^{er} avril et au 1^{er} juillet, selon des normes compatibles avec notre objectif de glissement des prix de 8 p. 100 — ceci est rassurant, je le dis au Sénat, car c'est un élément du paysage économique — l'amélioration des ressources propres de ce secteur étant de 3,5 milliards de francs.

Le budget traduit encore la volonté de maintenir un niveau compatible avec la protection de l'emploi et de la vie économique, et cela pour deux raisons.

D'abord la pression fiscale est stabilisée, non pas au niveau de 1974, mais au niveau de 1973. Nous avons, en effet, été contraints, en 1974, pour exercer cet effet de modération de la demande que nous recherchions, de créer des ressources fiscales supplémentaires et d'en neutraliser le produit.

Mais, pour 1975, la conjoncture a changé. Nous n'avons plus besoin de modérer fortement la demande intérieure. Par conséquent, nous nous contentons d'intervenir au niveau de la pression fiscale de 1973. Nous estimons que, dans une économie comme la nôtre, le retour à un taux de pression fiscale normal est une des conditions fondamentales pour permettre aux entreprises et aux particuliers, de s'adapter à la conjoncture. Nous ne sommes pas partisans de la relance économique par le développement de la dépense publique et donc de la superfiscalité. C'est ce qui nous différencie profondément de la position de la gauche.

Par conséquent, nous pensons que dans une conjoncture plus difficile dans laquelle le problème n'est plus de combattre l'augmentation trop forte de la demande, mais de maintenir une bonne demande, c'est par le retour à une pression fiscale modérée que nous obtiendrons les meilleurs résultats. Cette politique est poursuivie dans le projet de budget qui vous est soumis.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Enfin, ce projet de budget, par la sélectivité et les choix qu'il apporte, contribue directement au maintien d'un taux d'activité convenable. Je prendrai quelques exemples que je ne voudrais pas détailler de manière à ne pas lasser votre attention.

L'aide publique aux secteurs en difficulté ou en mutation très importante est très substantielle. A l'intérieur d'une progression de la masse budgétaire de 13,8 p. 100 par rapport, je le reconnais, à la base budget de 1974 plus le collectif, les interventions agricoles progressent de 26,7 p. 100. Il est bien naturel que les interventions en faveur de l'agriculture soient plus fortes que la progression des masses budgétaires dans une année difficile pour les revenus agricoles et où la progression des charges sur les coûts de l'agriculture est très massive.

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. De même, les dotations pour le secteur public énergétique ont pratiquement doublé par rapport à l'année dernière. L'addition des subventions d'équilibre et des dépenses en capital qui était de 850 millions de francs pour E. D. F. G. D. F., en 1974, passera à 1 510 millions de francs, en 1975, car nous estimons que dans cette conjoncture et malgré notre souci de rigueur, il faut faire des choix et donner aux secteurs essentiels les possibilités d'un développement conforme à nos objectifs.

Troisième élément : le F. D. E. S. Sa dotation était de l'ordre de deux milliards de francs en 1974. Nous l'avons, par le collectif, augmenté et nous l'augmenterons encore. Pour 1975, nous prévoyons 2 800 millions de francs avec une augmentation sensible de l'enveloppe destinée à la restructuration du secteur industriel car, comme j'aurai l'occasion de le dire pour conclure, c'est un des points importants de la politique conjoncturelle du Gouvernement.

En ce qui concerne les équipements publics et collectifs, la croissance globale de l'ensemble des autorisations qui figurent dans cette loi de finances est de 12,10 p. 100. Je parle ici du

total des autorisations proprement budgétaires et du recours au marché financier car, dans certains cas, pour maintenir la progression, nous avons accru plus fortement les autorisations budgétaires, sachant qu'il faudra diminuer le recours au marché financier ; c'est particulièrement le cas pour les postes et les télécommunications. Cependant, ce taux de croissance de 12,10 p. 100 qui s'applique à une enveloppe globale de plus de 53 milliards de crédits d'équipement pour 1975 — il faut se souvenir de cet ordre de grandeur — correspond à des choix caractérisés : les transports collectifs dont l'augmentation des autorisations sera de 39 p. 100, les secteurs du logement où elle sera de 24 p. 100, le secteur des postes et télécommunications dont l'augmentation des dépenses d'équipement atteindra 23,7 p. 100, enfin, celui des équipements sanitaires et sociaux avec un accroissement de 20 p. 100. Nous avons tenu, par ces choix précis, au lieu d'effectuer une action de saupoudrage et d'attribuer des crédits dans chaque budget en petite quantité, à marquer très clairement les orientations économiques que nous voulons donner à l'économie française en 1975. Il faut accomplir un redéploiement industriel, s'adapter aux nouvelles conditions du marché international. Par conséquent, notre vœu dans cette opération consiste à mettre l'accent sur les équipements des transports collectifs, des postes, du logement et sur les équipements sanitaires et sociaux. En contrepartie, — on le dira tout à l'heure ou demain au cours de la discussion — le Gouvernement a limité la croissance de certains crédits, notamment des crédits routiers. Nous pensons, en effet, que dans une conjoncture économique, le budget est d'abord l'instrument d'un choix. En ce qui concerne la troisième caractéristique de ce budget, je crois qu'elle n'a pas été assez expliquée. Un certain nombre de questions posées par quelques personnes montrent bien que, dans cette matière, notre effort d'information n'a pas été assez grand. Ce budget consacre une part considérable des crédits de fonctionnement à l'amélioration du sort des plus défavorisés.

On nous dit tous les matins qu'il favorise quelques monopoles et qu'il rétablit l'équilibre au détriment des plus défavorisés. Je voudrais dire au Sénat que le total des interventions sociales augmente en pourcentage de près de 22 p. 100, ce qui représente un crédit de 8 milliards de francs. Ce n'est pas un chiffre ridicule ! Ce crédit, je le répète, est utilisé en faveur des personnes âgées, des anciens combattants, des rapatriés, des familles. Nous poursuivons ainsi une action fondamentale pour améliorer le sort des plus défavorisés. C'est le deuxième des choix fondamentaux du budget de 1975.

On aurait pu penser que, compte tenu des difficultés de la conjoncture, nous aurions été amenés à retarder ces programmes ou à étaler un certain nombre d'opérations ; mais ce crédit est la preuve de notre action. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que le budget de 1975 est fondé sur la fameuse théorie, aussi vieille que fausse, de la paupérisation croissante des travailleurs. (Applaudissements au centre et à droite.)

Etabli pour lutter contre l'inflation et défendre l'activité, le projet de budget que le Gouvernement vous propose a donc pour objet de constituer l'élément de transition nécessaire entre une année 1974 où il a fallu combattre les tensions inflationnistes et une année 1975 où il faudra maintenir l'activité de l'économie française. Nous en sommes, à l'heure actuelle, à la charnière. Pour certains, le moment est venu de passer du premier objectif au second, d'autres se voient déjà au milieu de l'année 1975.

Le Gouvernement pense que si certaines orientations fructueuses pour l'économie française en matière de commerce extérieur et de prix — je l'ai dit — commencent à apparaître, il n'est pas encore temps d'infléchir cette politique et de s'orienter délibérément, en abandonnant le premier objectif, vers ce que certains appellent la relance.

Mais je voudrais dire, d'une manière aussi claire, que la poursuite de l'action entreprise il y a six mois et qui commence à donner des résultats ne doit pas être totalement exempte de certaines adaptations, de certaines mesures nouvelles. Le problème n'est pas de passer d'un mécanisme global d'encaissement du crédit, de limitation de la dépense, de rigueur budgétaire, de pressions sur les revenus, sur les entreprises, de limitation des investissements, à une politique nouvelle, six mois après — les effets sont très longs à obtenir — mais de remplir la tâche quotidienne et Dieu sait combien elle est préoccupante chaque jour et chaque nuit au cours de la discussion budgétaire, monsieur le président.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Ce n'est pas notre faute.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. C'est la faute de la Constitution.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. D'une Constitution qui est à revoir.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Le problème est de concilier, dans le cadre de ces orientations globales, et de la lutte contre l'inflation, quelques mesures qui nous permettent de passer le cap dans de bonnes conditions.

Je voudrais à cet égard rappeler de la manière la plus claire, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, combien je crois prioritaire et fondamentale pour l'économie française la lutte contre l'inflation. Il n'y aura pas de reprise des investissements, de défense de l'épargne, d'amélioration du sort des plus défavorisés, d'équilibre de la société française si, par des mesures hypocritement baptisées de lutte contre l'inflation, mais en fait sans aucune efficacité, nous laissons se poursuivre un rythme d'inflation intenable dans la situation économique et sociale de la France. La majorité présidentielle et le Gouvernement seront juges sur le point de savoir si, dans le délai d'une année, nous serons capables de revenir à un taux supportable d'inflation.

Pour ma part, quels que soient les problèmes de détente, du marché de l'emploi, de relance, quelles que soient les sirènes qui prônent l'amélioration du crédit et le maintien de l'activité, je considère que le problème fondamental de l'économie française est de retrouver un taux d'évolution des prix comparable à celui de nos partenaires du Marché commun. Là est la voie de l'équilibre. Je le réaffirme de la manière la plus solennelle.

Dans ces conditions, que faire ? D'abord, accentuer la lutte contre l'inflation. J'ai pris, il y a quelques semaines, des mesures difficiles sur le plan de la réglementation des prix. Elles ont consisté à supprimer la répercussion des variations des prix des matières premières et à examiner la situation secteur par secteur, dans le cadre d'une politique des prix beaucoup plus contraignante. Les résultats que j'ai obtenus depuis deux mois laissent à penser que l'objectif de réduction de moitié de notre rythme d'inflation est à notre portée, et il peut être atteint, sans sous-emploi grave, sans sous-activité grave et sans compromettre la structure industrielle de ce pays, grâce bien sûr à la baisse des prix des matières premières industrielles, aux perspectives de moindre hausse des produits énergétiques.

En revanche, je n'hésite pas à rendre la liberté des prix aux secteurs dans lesquels la concurrence, l'état des marchés, le comportement des entreprises le permettent, celui notamment des entreprises de fabrication des automobiles, celui des entreprises de machines-outils. Quelques secteurs s'y ajouteront dans les prochaines semaines. En ce qui concerne les secteurs qui exportent une grande partie de leurs productions qui sont l'objet d'une concurrence très forte, je considère qu'il n'est pas nécessaire de prolonger outre mesure un mécanisme de contrôle dont le rôle est de nous permettre d'atteindre un taux de croissance des prix plus satisfaisant.

Le Sénat sait, en second lieu, que je compte sur le prélèvement conjoncturel de lutte contre l'inflation, l'année prochaine, pour régulariser les prix et obliger les entreprises à répercuter à leurs clients et à leurs acheteurs les baisses de prix dont elles pourraient bénéficier sur les marchés internationaux. Mais je voudrais souligner, aujourd'hui, que l'encouragement, la protection de l'épargne et l'action beaucoup plus sélective de la restructuration industrielle sont dès maintenant, et pour toute l'année 1975, des tâches prioritaires pour le Gouvernement. Cette action de protection et d'encouragement de l'épargne est fondamentale pour le financement futur de nos investissements et pour l'équilibre social de ce pays. L'action de restructuration industrielle — et pour moi restructuration ne veut pas dire nationalisation — est également fondamentale car elle doit nous conduire à l'équilibre et à une situation satisfaisante de balance des paiements.

Cette action de protection et d'encouragement de l'épargne sera d'autant plus importante que nous assistons à l'heure actuelle — le Sénat le sait — à un début de baisse des taux d'intérêt.

Il y a six mois, nous avons, vous le savez, très fortement tendu les taux d'intérêt. Nous avons, sur le marché monétaire, fixé des taux très élevés de manière à pratiquer une politique de contrainte sur le marché.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt baissent.

On m'explique qu'il y a des problèmes dramatiques d'activités, d'investissements, qu'il y a encore une forte hausse des prix. J'indique que la baisse des taux d'intérêts sera directement liée à la décélération du rythme d'augmentation des prix.

Le taux sur le marché monétaire se situait au-dessus de 14 p. 100 en juillet ; il se situe, depuis quelques jours, aux environs de 12 p. 100.

Les taux d'intérêt des banques et l'ensemble des conditions du marché financier baisseront tranquillement. Cette opération aura deux avantages. Grâce à la baisse des taux du court terme, le marché financier à long terme pourra redémarrer — je donnerai tout à l'heure une information à ce sujet au Sénat. En outre, nous obtiendrons ainsi une revalorisation de l'ensemble des instruments de collecte de l'épargne, aussi bien l'épargne populaire que l'épargne à moyen ou à long terme. Les taux de rémunération de l'épargne — tant des livrets de caisses d'épargne que des autres instruments de l'épargne à court terme — seront relevés à partir du 1^{er} janvier 1975.

En outre, seront lancées des obligations à taux variables qui associeront les intérêts des prêteurs et des emprunteurs. Nous prendrons des mesures pour que la Bourse — notamment par l'intermédiaire des sociétés d'investissement à capital variable — puisse être régénérée. Ainsi tous les moyens financiers seront engagés pour favoriser un redémarrage des investissements.

Enfin, nous voulons encourager la restructuration industrielle. A l'occasion de précédents débats, certains sénateurs m'ont demandé d'entreprendre une telle action. Nous l'avons fait et nous la développerons. Je voudrais apporter au Sénat quelques indications.

Outre les dotations que nous avons octroyées au crédit national et à la caisse centrale de crédit hôtelier pour favoriser les investissements des entreprises exportatrices — cette fameuse enveloppe de quatre milliards de francs que le Sénat connaît bien — nous allons prévoir, dans les prochaines semaines, à la caisse nationale des marchés de l'Etat, des facilités de financement d'un montant de 250 à 300 millions de francs, hors encadrement du crédit. Ces crédits seront réservés aux petites et moyennes entreprises pour leur permettre de financer leurs investissements à moyen terme ou leurs fonds de roulement, dans le cadre de l'article 8 du statut de la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Nous voulons prendre cette disposition immédiatement, afin d'apporter des réponses positives aux interrogations des chefs d'entreprise et de montrer que, malgré une conjoncture changeante, nous n'hésitons pas, dans le cadre de disciplines globales et rigoureuses, à réaliser des actions collectives devant permettre une restructuration industrielle.

J'examinerai à présent l'état du marché financier. La reprise des placements d'obligations m'a permis d'inscrire dans le calendrier desancements d'obligations qui auront lieu d'ici à la fin de la présente année. L'emprunt groupé, de l'ordre de 500 millions de francs, des sociétés de développement régional devrait permettre à celles-ci d'accorder aux entreprises qui ont sollicité l'octroi de financements à long terme les fonds nécessaires pour la réalisation, sur le plan des régions et des activités sectorielles qui en ont besoin, des investissements indispensables. Ainsi, nous pourrions, dès maintenant, passer de la phase de lutte contre l'augmentation exagérée de la demande, à la phase de maintien de l'activité.

Je voudrais dire enfin que, dans le deuxième collectif de 1974 que le Gouvernement déposera dans les prochains jours sur le bureau du Parlement et dont je demanderai la discussion au mois de décembre, nous prévoyons une dotation supplémentaire pour le F.D.E.S. de 750 millions de francs. Cette dotation permettra de financer les efforts nécessaires de redéploiement de notre appareil industriel et de mobilisation des énergies des entreprises.

Afin de coordonner ces actions, et pour éviter le caractère toujours complexe de la procédure interministérielle, le Président de la République et le Premier ministre m'ont demandé de constituer, sous mon autorité et avec le plein accord de mon collègue, M. le ministre de l'industrie et de la recherche, un comité de restructuration industrielle qui regroupera les principaux directeurs des services centraux intéressés par cette opération : le délégué à l'aménagement du territoire, le directeur général de la politique industrielle, le directeur du Trésor, le directeur du crédit à la Banque de France, le directeur de l'emploi et de la main-d'œuvre, le directeur de la conjoncture et des entreprises du bâtiment et de l'équipement. Il s'agira d'un organe nouveau, chargé d'assumer les responsabilités. Sous mon autorité directe, il assurera une coordination entre les différents crédits à caractère industriel figurant au budget et notamment ceux du F.D.E.S., du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire et les crédits d'intervention du ministère de l'industrie et de la recherche, et entreprendra les actions nécessaires pour faciliter les restructurations industrielles indispensables, en liaison avec l'institut de développement industriel.

Grâce à cette structure très légère, animée par des personnes responsables et disposant des moyens dont j'ai indiqué tout à l'heure le volume, nous pourrions établir la transition entre une année de combat sur le front de l'inflation et une année de lutte sur le plan du maintien de l'activité.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs, ce que je voulais dire en présentant ce budget.

Je suis conscient d'avoir été peut-être un peu long...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Non, pas du tout.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. J'ai le sentiment également de n'avoir pas indiqué tous les éléments du budget. Je tenais à laisser à mes collègues du Gouvernement le soin de vous le faire mieux pénétrer, dans tous ses détails, et de vous présenter les innovations de leurs budgets respectifs.

Ce budget est destiné à servir de point central à la politique conjoncturelle de 1975. Notre action est dominée, je le rappelle, par le souci de la lutte contre l'inflation et de la préservation de l'emploi des Français.

Depuis quelques mois, nous avons retrouvé les chemins de l'équilibre. Nous ne devons pas perdre l'habitude de la croissance malgré la difficulté de la voie.

Cette politique intermédiaire, qui n'est pas la récession aveugle, qui n'est pas l'expansion à tout prix, attire les critiques des partisans des deux thèses et bien peu nombreux sont ses défenseurs. C'est normal. Mais je crois — et j'en ai eu l'assurance à l'occasion des réunions internationales auxquelles j'ai participé, soit avec mes collègues du Marché commun, soit avec mes collègues de l'O. C. D. E. — Organisation de coopération et de développement économique — soit avec mes collègues du F. M. I. — Fonds monétaire international — que la France dispose d'atouts fondamentaux pour obtenir des résultats.

Notre premier atout — on n'en mesure pas assez l'importance, à mon avis, à l'extérieur ni à l'intérieur de la France — réside dans le fait qu'avec un Président de la République élu au suffrage universel, avec un Gouvernement résolu et homogène, avec une majorité parlementaire sans faille — dont certains se plaisaient à dire que la discussion budgétaire sonnerait le glas — une majorité parlementaire qui a voté le budget sans problème, sans contrainte, sans vote bloqué, sans artifice de procédure parce qu'elle soutient l'action du Gouvernement, nous possédons la stabilité de nos institutions politiques. Croyez-moi, dans le monde actuel, face à la crise industrielle que nous connaissons, c'est un atout irremplaçable.

Notre deuxième atout, qui me paraît également essentiel, réside dans la sagesse profonde du peuple français : on peut critiquer, contester, on peut raconter et proclamer n'importe quoi, en définitive, la France, dans ses profondeurs — et ce n'est pas aux sénateurs que je parlerai de cette France — comprend la nécessité et les objectifs de cette politique de redressement.

Je citerai deux exemples de cette sagesse, si le Sénat me le permet.

Depuis cinq semaines que dure la grève des postes et télécommunications, nous sommes submergés de déclarations incendiaires sur le non-paiement de l'impôt, sur le désordre, sur l'aggravation de la situation. Or, la centralisation que j'ai effectuée hier soir montre que les recouvrements d'impôts effectifs sont aussi précis, aussi continus, aussi normaux que s'il ne s'était rien passé. De nombreux contribuables sont allés, à pied, apporter leur chèque à leur percepteur ; de nombreuses entreprises ont tenu à être à jour dans leurs obligations.

C'est le témoignage, mesdames, messieurs — ô combien plus important que toutes les déclarations — de la santé profonde de notre pays.

J'évoquerai un second exemple. Alors qu'à la télévision nous n'entendons parler que de conjoncture sociale, de conflits, j'ai réuni, hier soir, l'ensemble des organismes syndicaux du ministère de l'économie et des finances — j'ai, en effet, sous mon autorité de chef d'administration 150 000 personnes — pour débattre des problèmes de fond qui se posent à l'heure actuelle, tels que l'aménagement des conditions de travail, les primes, les indemnités et la formation professionnelle... Dieu sait si ces problèmes sont nombreux ! Eh bien, une fois exposés la déclaration préalable, l'ultimatum, le catalogue revendicatif — et j'étais en présence de six organisations syndicales, dont les bureaux comptent trente, quarante ou quarante-cinq personnes, c'est dire que ces délégations sont nombreuses — si l'on va au fond des choses et que l'on en vient à parler des vrais problèmes — la continuité du service public, le bon fonctionnement d'une maison... — ce que l'on constate, c'est encore, quels que soient les messages venus de l'extérieur, la santé profonde du peuple français et son acquiescement sincère à la nécessité du redressement.

On dit souvent que je suis optimiste. Je ne suis pas optimiste, mais je crois qu'entre la sagesse profonde du peuple français et l'action du Gouvernement, il y a un accord total. Les faits

nous le démontrent et je demande au Sénat de nous le confirmer en adoptant ce projet de budget. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai la mission de vous présenter aujourd'hui le budget dont M. le ministre de l'économie et des finances vient de vous tracer les grandes lignes. Contrairement à ce qu'il vous a dit, je ne commencerai pas par la présentation des crédits. Vous le savez, je n'ai pas l'habitude de vous accabler de chiffres qui passent mal à la tribune. Je préfère me cantonner dans des idées générales qui, d'ailleurs, se décanteront au fur et à mesure de l'examen des différents postes budgétaires.

En terminant votre discours, vous avez indiqué, monsieur le ministre, qu'il avait été optimiste, mais que vous, vous ne l'étiez pas foncièrement et que vous étiez beaucoup plus conscient des réalités. Personnellement, ce sont à ces réalités que je voudrais m'arrêter, même si elles ne coïncident pas exactement avec le tableau que vous nous en avez brossé.

Vous ne comprendriez pas, mes chers collègues — et j'anticipe à peine sur l'exposé écrit que j'ai préparé — que je ne fasse pas référence aux difficultés sociales qui nous assaillent à l'heure actuelle.

En effet, les mesures que vous avez proposées pour redresser la situation — je suis conscient de leur importance — ne peuvent produire d'effet que si le climat social ne se dégrade pas pendant une période assez longue, vous avez parlé d'un an. Or, nous sommes confrontés, depuis cinq semaines, à une grève qui paralyse un certain nombre de nos activités. C'est cette situation névralgique que je vais évoquer. Mais je le ferai, en raison de sa gravité, à titre personnel et sans engager en aucune manière la commission des finances. Je tenais à apporter cette précision pour qu'il n'y ait aucune équivoque. Je vais m'efforcer de ne heurter personne et aucune conviction ou, ce qui revient à peu près au même, je vais heurter tout le monde. (*Sourires.*)

Je voudrais indiquer tout d'abord que dans cette affaire personne ne me paraît dire toute la vérité. Les organisations syndicales en premier lieu qui, devancées par la base dans le conflit des centres de tri, ont pris le train en marche sans enthousiasme d'abord, qui étaient fatalement condamnées à la surenchère et qui ont senti peu à peu, puis espéré, qu'à la faveur d'un malaise généralisé des changements profonds dans les structures mêmes de notre politique et de notre économie devenaient possibles. Je connais trop l'intelligence de leurs dirigeants pour penser qu'ils pourraient oublier que, quel que soit le système ou le programme de gouvernement, il ne pourra, dans ces conditions, qu'être austère et plus contraignant encore que celui dont nous débattons actuellement. Et que le libéralisme dont nous jouissons, peut-être un peu trop, en serait fatalement la victime. C'est pourquoi, au fond d'eux-mêmes — j'en trouvais le reflet dans les journaux encore ce matin — ne tiennent-ils pas trop à prendre le gouvernail dans l'environnement économique qui est le nôtre.

Le patronat enfin qui, quoi qu'il en dise, ne peut pas attribuer aux seules hausses du pétrole et des matières premières certaines exagérations entraînant des majorations de prix des produits finis et alimentant l'inflation. Ce même patronat, encouragé par des facilités de crédit, libéralement accordées par notre système bancaire — nous savons quelles ont été les exagérations dans ce sens, exagérations que vous avez vous-même sanctionnées — a fait recours à ce crédit sans limite et sans se souvenir de la grande crise de 1929, au point de s'attirer des sarcasmes de nos partenaires de la communauté européenne. Témoin, un article, que j'ai sous les yeux, de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 21 octobre 1974 qui est intitulé : « La France s'appuie toujours davantage sur le crédit. »

Le Gouvernement ne semble pas se rendre compte — pour ma part j'y suis particulièrement sensible depuis les grèves de 1947-1948 que j'ai vécues de l'intérieur des gouvernements — du danger d'un mouvement issu à l'origine de la base, qui se développe vers le sommet de la hiérarchie du monde du travail et qui peut servir de tremplin à des actions plus dures et plus profondément politiques.

A ce sujet, je voudrais vous rendre attentif à un problème psychologique que l'on n'a peut-être pas assez évoqué. Nous avons importé d'Extrême-Orient l'une des notions les plus néfastes, je veux parler de notre répugnance à perdre la face. Mais il est moins dangereux encore de perdre la face que de la faire perdre à son interlocuteur, car on suscite alors des rancunes qui ne sont pas aisées à dissiper.

Puis, au risque d'évoquer également des erreurs psychologiques, j'affirmerai qu'il n'est pas de métier idiot quand il sert l'intérêt général. (*Très bien, très bien ! sur les travées socialistes et sur certaines travées à gauche.*) Ce n'est pas la peine de faire un croquis.

Il existe, en revanche, des métiers plus pénibles que d'autres, d'un intérêt intellectuel moins évident. Il faut en tenir compte. Mais le caractère contraignant de la grille de salaires ne permet pas aisément — autrement que par des artifices mal adaptés — primes diverses, par exemple — de mieux rémunérer les professions les plus pénibles de la fonction publique et ne laisse, en fait, aux gouvernants qu'une très faible marge de manœuvre. J'avoue que ce n'est certainement pas le fait d'avoir voté cette grille des salaires quand je faisais partie d'un gouvernement qui me rend particulièrement glorieux et je ne suis pas choqué, pour ma part, de voir un agent du tri ou un éboueur — personnes qui exercent des métiers difficiles et peu enrichissants pour l'esprit — percevoir des salaires proportionnellement plus élevés que d'autres. Mais à partir de ce moment-là, comme on ne peut augmenter indéfiniment la masse de salaires, il faut que les autres catégories de travailleurs le comprennent.

Le Gouvernement ou certains de ses membres ont également tort d'affirmer qu'il se crée des postes en transformant des auxiliaires en titulaires. Budgétairement, c'est peut-être vrai, mais physiquement, c'est faux.

Finalement, l'opinion publique, qui est actuellement mécontente, ne sait pas si elle doit attribuer les responsabilités de la crise aux travailleurs ou au Gouvernement et risque de prendre un jour ou l'autre un virage dangereux, et elle exigera des compromis. Qui dit compromis, dit concertation globale au niveau de la fonction publique, et j'ai vu avec plaisir que vous alliez entamer cette concertation le 13 décembre. Je considère, pour ma part, que c'est un délai qui est déjà long et qu'il ne faut à aucun prix allonger.

Enfin, si le Gouvernement, confronté aux exigences des pays producteurs de pétrole, doit lutter contre l'inflation, il ne faudrait pas non plus, monsieur le ministre, et, contrairement peut-être à ce que vous avez dit tout à l'heure, que le plan de redressement — que vous n'avez pas appelé plan de refroidissement, c'est très curieux — nous amène à une récession irréversible. Vous voyez que je vous ai écouté très attentivement.

Malheureusement pour lui et pour nous, le Gouvernement arrive à l'échéance des erreurs passées. Des articles récents parus dans *Le Monde* — qui n'est pas d'ailleurs un journal qui reflète obligatoirement mon opinion...

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Ni la mienne !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. ... évoquent les cathédrales bâties, inachevées ou détruites des gouvernements précédents. Alors, là, nos vieux rêves d'indépendance hexagonale nous ont conduits tout droit à une dépendance étroite envers les pays producteurs de pétrole.

M. Maxime Javelly. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Il nous reste sur les bras les cathédrales inachevées, témoignage de notre génie créateur, mais témoignage aussi de nos échecs commerciaux, que ce soit le plan calcul, l'aéronautique civile pour certains de nos appareils, La Villette, l'espace, et j'en passe, avec les perspectives d'autres cathédrales qui s'appelleront peut-être Beaubourg, le tunnel sous la Manche, les lignes à grande vitesse de la S. N. C. F. Je ne serai pas là pour le voir, mais tout cela témoigne de la qualité de nos chercheurs, de nos techniciens et de la médiocrité des moyens qui nous pouvons mettre à leur disposition pour faire accepter, dans le monde, leurs réalisations.

Nous avons, ce faisant, gaspillé une matière grise d'une rare qualité et nous aurions pu la consacrer à l'étude des énergies de substitution dont de nombreux cerveaux n'ont cessé de réclamer la mise en place depuis nombre de lustres.

Si certains des crédits très importants accordés à des réalisations sans avenir et déjà explorées par d'autres avaient servi à multiplier les forages *off shore*, les bienfaits que nous en aurions peut-être retirés auraient été d'une autre envergure et notre réelle indépendance y eût certainement gagné.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Entendons-nous bien. Nous ne pouvons tout faire tout seuls. Nos moyens financiers, voire industriels, sont insuffisants. En revanche — c'est l'une des chances que vous n'avez pas évoquées mais que moi, j'évoquerai — nos savants, nos ingénieurs peuvent alimenter des exportations invisibles dans les domaines nous procurant

une relative indépendance. Nous avons manqué, jusqu'à présent, cette occasion. Essayons au moins de rattraper le temps perdu. J'ai grand peur que ce budget n'en soit pas encore l'amorce.

Maintenant, mes chers collègues, je vais en arriver au budget et reprendre mon rôle de rapporteur général de la commission des finances.

Les premières questions qui viennent à l'esprit sont toujours les mêmes : ce budget est-il sincère ? Est-il neutre ? Conduit-il, dans la poursuite de nos efforts économiques et sociaux, à une relative satisfaction ?

Sincère ? Il ne l'est sûrement pas. Ce n'est pas votre sincérité personnelle qui est en cause, monsieur le ministre. (*Sourires.*) Mais quand je lis dans votre rapport économique et financier que vous le comparez avec le budget primitif assorti d'un collectif de 1974 et que je sais qu'un nouveau collectif va encore augmenter le budget de 1974, je dirai que vos chiffres sont faux. Les miens aussi.

Nous nous apercevons que la comparaison de 17,7 p. 100 ne tient déjà plus, à partir du moment où vous annoncez un collectif pour 1974 qui va augmenter notre excédent de 8 500 millions de francs dont vous avez d'ailleurs gelé une partie, ce dont je vous félicite.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le rapporteur général ?

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je me permettrai de dire, avec votre autorisation, que sur les 8 500 millions de francs d'excédent net de l'ensemble du budget de 1975 nous avons déjà gelé 3 500 millions de francs et que nous nous proposons de geler de nouveau 3 500 millions de francs, ce qui fait que nous aurons gelé, en 1974, 7 milliards de francs.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je vous renouvelle mes félicitations pour cet effort. Il est exclu également que vous ne demandiez pas des crédits supplémentaires pour 1975, ne serait-ce que pour poursuivre la construction des cathédrales que j'évoquais tout à l'heure, car autrefois les cathédrales religieuses étaient édifiées par la foi bénévole de leurs architectes et de leurs ouvriers. Ces temps sont révolus. Vous le savez aussi bien que moi et, dans un monde moderne où les techniques de pointe l'emportent, il n'est plus question de construire avec sa seule foi. Il en sera ainsi de l'informatique et vos déclarations, qui sont contradictoires avec celles de M. le ministre de l'industrie, qui d'ailleurs es trevenu sur ce qu'il avait dit primitivement, ne nous rassurent pas tellement sur ce point. Votre collègue a déclaré qu'on continuerait le plan Calcul tel qu'il avait été prévu, alors que vous, vous avez précisé que des comités interministériels étudiaient à nouveau la question de faire appel à des organismes qui, *a priori*, ne devraient avoir aucun rapport avec le plan Calcul — je veux parler du commissariat à l'énergie atomique, dont il sera certainement beaucoup question quand nous discuterons du budget de l'industrie, et de l'institut de développement industriel que je ne m'attendais pas à voir surgir dans cette aventure.

De même, à mon avis, vous ne pourrez pas maintenir — vous m'excuserez d'être beaucoup moins optimiste que vous sur ce point — la hausse des prix que vous avez prévue en 1975 et que vous avez évaluée vous-même à 8 p. 100, car vous serez bien obligé de céder à certaines pressions dont je comprends, sans toutes les approuver, l'importance et le fondement.

Enfin je voudrais également obtenir de vous une précision. D'un côté, vous avez déclaré — cela a été pris très au sérieux par les journaux et vous avez parlé de ce point il y a un instant — que vous ne vouliez pas revenir sur les mesures contraignantes du plan de redressement jusqu'à la fin de l'année. D'un autre côté, vous avez précisé que des bouffées d'oxygène pouvaient être insufflées de ci de là dans les secteurs les plus menacés. De même vous avez dit que le plan de refroidissement, je lui donne son vrai nom, commençait à produire ses effets, mais en même temps vous nous avez laissé entendre des hausses des prix notables pour octobre et novembre car je crois que la hausse des prix pour octobre se situe aux alentours de 1,2 p. 100, encore que ce chiffre ne soit pas officiel.

Monsieur le ministre, ce n'est pas un moratoire, inévitable en raison des grèves qui entravent l'économie française, qui permettra à des industries ou à des commerces gravement

atteints de passer le cap difficile que nous connaissons. Il faudra prendre pour eux d'autres mesures. Peut-être certains crédits seront nécessaires dans certaines proportions. Vous avez vous-même fait allusion tout à l'heure au collectif qui permettra d'accorder ces crédits à ceux qui sont les plus touchés — parmi eux, je citerai le bâtiment et le textile — et d'éviter que le chômage ne s'accroisse dans des proportions anormales, ce qui conduirait, n'en doutez pas, à des réactions brutales de la part de l'opinion publique, réactions qui ne peuvent mener qu'à l'instauration de régimes autoritaires, qu'ils soient de droite ou de gauche, dont je réprime énergiquement la possibilité même.

Enfin, je voudrais — c'est la fin de la partie économique de mon propos — lancer un avertissement à ceux qui ont déclenché des grèves dans la fonction publique. Je suis certainement l'un des opposants les plus farouches à la privatisation de services comme ceux du téléphone, de la poste ou des services financiers de la poste. Mais comment ne pas craindre que la poursuite de mouvements, si justifiés soient-ils — ils le sont en grande partie — dans des services essentiels qui bloquent toute l'économie française, ne finisse par faire regretter à des esprits nostalgiques la privatisation de tout ou partie de ces services qui, dès lors, étant indépendants de la grille des salaires, pourraient plus aisément négocier et relancer une économie générale ?

Je vais probablement susciter des réactions, mais c'est une catégorie de travailleurs que j'ai des raisons personnelles de connaître parfaitement : ils exercent un métier difficile dans des conditions qui mériteraient d'être humanisées. Or je n'ai pas l'impression, monsieur le ministre, que vous ayez tout prévu pour réaliser cette humanisation et, en particulier, l'amélioration des locaux dans lesquels travaillent les employés chargés du tri.

Cela dit, le budget général, nous avez-vous indiqué voilà un instant — je ne vous chicanerai pas sur les chiffres, sur lesquels nous ne sommes pas d'accord — s'élève à environ 259 369 millions de francs, selon votre estimation.

Il convient cependant de se dire que, pour le contribuable français, tributaire du budget par l'intermédiaire des ponctions fiscales et parafiscales, ce qui importe, c'est de connaître le total des charges qui lui incombent. Or, si la charge globale qui pèse sur l'Etat se compose, pour l'essentiel, du budget général, il faut y ajouter pour le contribuable le budget social de la nation et les ponctions effectuées par les collectivités publiques. L'examen du budget social de la nation montre qu'il s'élève à 177 milliards en 1974, déduction faite des charges de ce budget social qui peuvent déjà être incluses dans le budget général. Ce chiffre de 177 milliards est un chiffre provisoire qui va être augmenté fatalement par les mesures sociales que vous avez prises. A l'origine, les dépenses de l'Etat avaient été évaluées à 233 milliards de francs pour le budget de 1974. Il est vraisemblable que le budget social atteindra, en 1975, un chiffre qui sera sensiblement voisin de celui du budget général.

Quant au financement des collectivités locales, si nous en croisons le rapport sur les comptes de la nation — pourquoi n'y croirions-nous pas ? — nous constatons de 1969 à 1973 une progression de 62 p. 100. Nous n'avons évidemment pas les chiffres exacts pour l'année 1974, mais, en valeur absolue, il s'élève à 20 490 millions de francs. Par rapport à la production intérieure brute, le prélèvement fiscal, de 1969 à 1973, diminue de 21,1 à 18,8 p. 100 pour l'Etat, alors qu'il s'accroît de 3,7 à 4,4 p. 100 pour les collectivités locales, ce qui ne va pas manquer, au cours de la discussion, de susciter quelques passions.

Le déficit de l'Etat a été débudgétisé par son transfert aux collectivités locales, contraintes d'emprunter. A ce propos, je signale que les emprunts de ces dernières se sont accrus de 50 p. 100 pendant le même temps, de 1969 à 1973.

Enfin, remarquons, toujours d'après les comptes de la nation, que la part de T. V. A. incluse dans les dépenses des collectivités locales s'est élevée à 3 100 millions de francs, en regard, il est vrai, du versement représentatif de la taxe sur les salaires qui s'est élevé à 14 milliards de francs et que vous avez très légèrement indexé, malgré votre répugnance bien connue à ce genre d'exercice. Je vous en remercie et vous en félicite.

La T. V. A. versée par les collectivités, en 1973, environ 2 500 millions de francs, représente donc 80 p. 100 de la subvention sur les équipements allouée aux collectivités locales, soit 3 223 millions de francs. Les discussions qui ne manqueront pas de s'engager sur le budget du ministère de l'intérieur traduiront les préoccupations du Sénat à ce sujet et vous savez combien il est attentif au problème du financement des collectivités locales.

Ce budget — je le souligne — n'est donc pas d'une sincérité absolue. Vous ne pouviez d'ailleurs pas le rendre sincère, monsieur le ministre, puisqu'il ne tient pas et ne peut pas tenir compte des charges réelles que supportent les citoyens.

Est-il pour autant neutre, c'est-à-dire n'a-t-il, par son équilibre même, aucune influence inflationniste ?

Tout à l'heure, vous nous avez exposé qu'il était absolument indispensable qu'un budget soit en équilibre ; vous avez même vilipendé par avance ceux qui pourraient mettre cette doctrine en doute. C'est à moi, je pense, que vous vous adressiez ; c'est en tout cas ainsi que je l'ai pris. (Sourires.) Or, la République fédérale d'Allemagne présente chaque année des budgets en déficit, alors que sa balance des paiements ne cesse d'être largement positive, que le mark est en hausse, que le nombre de ses chômeurs ou demandeurs d'emploi n'est pas supérieur au nôtre pour une population plus importante.

Dès lors, sans vouloir épiloguer à l'infini sur ce chapitre, j'estime que cette théorie absolue de l'équilibre budgétaire me paraît devoir être, un jour ou l'autre, reconsidérée. En effet, les bouleversements économiques entraînés à la fois par la crise de l'énergie, par une certaine récession ou stagnation mondiale et par les grèves dont nous subissons les effets depuis plusieurs semaines rendent plus aléatoires encore qu'elles ne l'ont jamais été les rentrées fiscales, tant du point de vue de l'impôt direct que de l'impôt indirect, et je crains, monsieur le ministre, malgré l'enthousiasme des contribuables à apporter leurs chèques devant les perceptions (Sourires.), que vous n'éprouviez quelque déconvenue car, si le premier semestre a été extrêmement favorable pour la plupart des industries et des commerces, le second risque, au contraire, d'accuser une certaine régression.

La hausse des prix retenue dans votre budget risque d'être sérieusement dépassée. Si elle ne l'est pas, ce que je souhaite, ce serait peut-être, ce que je ne souhaite pas, la marque d'une stagnation économique, voire d'une récession — avec toutes les difficultés qu'entraîne, dans une société moderne, l'arrêt de l'expansion — et, par conséquent, une relative diminution dans le train de vie des Français.

Ce budget n'étant pas neutre, tout au moins à mes yeux, est-il pour autant capable d'assurer les priorités indispensables ?

Je dois ici vous donner acte d'une mesure que vous avez prise et qui me paraît, quant à moi, extrêmement saine. Elle consiste à établir un certain nombre de priorités. Si je compare les deux budgets primitifs — c'est la seule méthode raisonnable — c'est-à-dire celui de 1975 et celui de 1974, je constate que la croissance des dépenses du budget général pour l'agriculture est de 32,2 p. 100, pour les anciens combattants de 15,4 p. 100, pour les charges communes de 28,7 p. 100 et, pour les transports terrestres, de 26,3 p. 100, mais que figurent également au budget général les crédits accordés au fonds de développement économique et social, le F. D. E. S., qui sont en augmentation de 36,9 p. 100. Vous venez de nous annoncer que, par une loi de finances rectificative, vous alliez encore augmenter ces crédits. Or, les fonds du F. D. E. S. étant ensuite répartis, nous pouvons admettre que nous aurons également à faire un effort vers d'autres priorités, comme les P. T. T. et les équipements sanitaires et sociaux, chapitres auxquels nous sommes très attentifs.

Vous avez, en ce qui concerne les services publics, refusé d'ajuster les tarifs aux demandes qui vous étaient présentées et qui auraient cependant permis un certain autofinancement, surtout pour des travaux aussi considérables que ceux qui vont être engagés par la S. N. C. F., par exemple, ou par E. D. F. Je n'entamerai pas à nouveau avec vous cette controverse concernant l'effet inflationniste de l'autofinancement : je sais par avance que nous ne sommes pas d'accord et ce n'est pas la peine que nous poursuivions ce débat. (Sourires.)

Cependant, après avoir prôné la vérité des prix — ce n'est pas de votre gouvernement qu'il s'agit — les gouvernements successifs ont fixé pour les tarifs publics des taux obligeant finalement à des concours financiers de l'Etat à raison de 7 931 millions de francs pour la S. N. C. F., 1 563 millions pour la R. A. T. P., 1 623 millions pour les charbonnages de France, hors retraites, 700 millions pour E. D. F., 800 millions pour G. D. F. Il est vrai que la République fédérale d'Allemagne en a fait autant, mais elle a un déficit budgétaire.

Enfin, j'évoquerai l'exécution du VI^e Plan, qui va venir à son terme en 1975. Je constate des distorsions d'une importance telle qu'elles enlèvent une grande valeur à la crédibilité même de ce plan. Ceux d'entre vous qui voudront bien se reporter aux pages 68 et 69 du rapport d'exécution du VI^e Plan pour 1974 s'apercevront que, partant même de l'hypothèse basse, c'est-à-dire la moins favorable, les coefficients d'exécution, à la fin de 1974, évoluent entre 56,6 p. 100 pour la formation professionnelle jusqu'à 76,3 p. 100 pour le développement rural.

Si l'on tient compte des 170 millions de francs de prêts bonifiés accordés pour les bâtiments d'élevage, le pourcentage d'exécution de ce chapitre s'élève à 78,1 p. 100.

Devant l'ampleur de ces distorsions, reconnaissez, monsieur le ministre, que j'avais peut-être raison de dire, au cours d'un diner-débat présidé par M. le président Edgar Faure, que j'étais sceptique sur les vertus éventuelles d'un VII^e Plan dans une conjoncture aussi mouvante que celle que nous traversons. C'était, paraît-il, jusqu'à aujourd'hui tout au moins, hétérodoxe. Je persiste cependant à penser qu'il est indispensable de définir des objectifs, mais qu'un plan contraignant ne saurait être pris au sérieux sans des budgets pluriannuels d'équipement. Or, cette même conjoncture rend la possibilité de cette pluriannualité absolument invraisemblable.

Je ne m'attarderai pas sur le détail du budget que nous aurons le loisir d'examiner au cours de la discussion des articles. Cependant, je voudrais reprendre certaines de vos déclarations à l'Assemblée nationale, le 22 octobre dernier, condensées dans un petit document bleu, d'ailleurs très bien fait, que vous aviez vous-même à la tribune tout à l'heure.

Notons que l'évolution des différents termes de l'équilibre nous apparaît comme quelque peu désordonnée. La partie négative n'est certes pas améliorée par la crise sociale que nous traversons actuellement et dont les effets risquent de se prolonger au-delà de sa résorption.

Vous avez retracé à l'instant l'évolution des ressources fiscales. Je voudrais attirer votre attention sur l'impôt sur les sociétés — je l'ai déjà fait tout à l'heure — et sur l'obligation qui leur est faite de payer un prélèvement conjoncturel alors même que leur trésorerie est dans une position fort difficile. Cette situation est d'autant plus inquiétante que j'ai eu entre les mains — je n'abuse pas des citations — des relevés de sommes dues par l'assistance publique et différentes cliniques conventionnées à un seul fournisseur, qui n'est pas un gros fournisseur, que je ne connais pas spécialement, mais qui fournit du matériel de pointe. Le montant global s'élève à 6 049 000 francs pour trois mois et aucune annonce de paiement prochain n'est à envisager. Comment voulez-vous que les entreprises qui se trouvent dans ce cas puissent conserver leur personnel et faire face à leurs besoins de trésorerie, d'autant plus que ces factures impayées remontent quelquefois à beaucoup plus d'un trimestre ?

Je sais bien, monsieur le ministre, que vous avez enregistré des rentrées dues aux achats de précaution. Il reste à savoir ce que va réserver le commerce à la fin de l'année. Qu'en sera-t-il, en définitive, des rentrées de T.V.A. ? C'est une inconnue dont nous ne mesurerons l'importance que dans le courant de l'année 1975.

Vous avez évoqué tout à l'heure, avec beaucoup de pertinence d'ailleurs, le fait que les demandes d'emploi ne recouvrent pas toujours très exactement le chômage. Vous avez indiqué le chiffre de 163 000 chômeurs secourus, auquel il est dans les usages d'appliquer le coefficient 1,4 qu'il faudra peut-être diminuer légèrement en raison de la création des agences nationales de l'emploi. Quoi qu'il en soit, actuellement, nous enregistrons une augmentation de demandeurs d'emploi de 100 000 par mois et c'est assez inquiétant.

Quant à la partie positive de votre exposé à l'Assemblée, si nous avons déjà une notion de la hausse des prix pour octobre — elle sera de l'ordre de 1,2 p. 100 — nous ignorons ce qu'elle sera en novembre et nous sommes encore loin de la stabilisation à 1 p. 100 prévue pour la fin de l'année, que vous souhaitez.

Quant à notre commerce extérieur, il est surtout axé — je le déplore, mais il est en voie de redressement peut-être léger — vers nos partenaires qui nous paient en devises peu appréciées alors que nos échanges avec nos partenaires détenteurs des monnaies les plus fortes — la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis — sont actuellement en voie de régression.

Dans le chapitre de nos échanges, vous avez cité tout à l'heure des chiffres de nos exportations relatifs au dix premiers mois. Je voudrais, quant à moi, me référer à une statistique qui ne se base que sur neuf mois mais selon laquelle nos exportations ont crû de 40 p. 100 pendant que nos importations croissaient de 59,5 p. 100.

La baisse du franc sur le marché des changes à la suite de nos soubresauts sociaux, malgré des interventions, nous a-t-il été dit, de la République fédérale d'Allemagne, devrait donner à réfléchir à ceux qui sont les artisans conscients ou non de ces désordres intérieurs.

Tout cela — y compris le renouveau d'une ruée sur l'or — qui n'est plus, hélas ! cinématographique (*Sourires*) — rend

la situation inquiétante et les paris que vous avez faits vous-même, monsieur le ministre, sur le rétablissement des équilibres interne et externe, sont très difficiles à gagner.

Or, il faut les gagner, car notre survie est à ce prix, et rechercher de part et d'autre des responsabilités des conflits est stérile ou politiquement douteux.

Vous avez encore beaucoup à faire pour remettre de l'ordre dans la maison. Vous vous êtes contenté de limiter les facilités. Attaquez-vous maintenant aux cathédrales inachevées parce qu'inachevables. Attaquez-vous aux tentations de vos services de se défausser sur des organismes privés qui ne sont souvent qu'autant de refuges pour un pantouflage ultérieur et rémunérateur (*Très bien ! très bien !*) des tâches que vous pourriez accomplir vous-même. La prolifération de ces organismes est telle que la liste des travaux qui leur sont confiés occupe 195 pages de ce document publié cette année pour répondre aux obligations de l'article 31 de la loi de finances pour 1967. Le département de l'équipement y occupe à lui seul 68 pages. A une moyenne un peu inférieure à vingt par pages, cela représente environ 1 350 rubriques dont le coût varie de 1 000 à 1 748 000 francs. L'ouverture de cet éventail et la relative modicité de certaines de ces études laissent quelque peu rêveur sur leur utilité et la possibilité qu'il y aurait à faire effectuer ces travaux par nos propres services.

Monsieur le ministre, il n'est pas dans les usages du rapporteur général de venir réclamer des suppléments de crédits et j'aurais, après cet exposé, encore plus mauvaise grâce à innover cette année dans ce sens. Cependant, quatre problèmes appellent mon attention dont l'un se limitera à une seule précision que j'attends de vous.

Le premier de ces problèmes concerne la retraite à soixante ans des anciens combattants. Il s'agit d'une promesse formelle et je pense qu'il est mauvais pour l'Etat, soit de formuler des promesses inconsidérées, soit de ne pas les tenir quand elles ont été faites. Il faudra bien que, de gré ou de force, monsieur le ministre, vous vous résigniez à les tenir. J'attends vos explications à ce sujet.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre une seconde fois. Sur ce point particulier de la retraite à soixante ans des anciens combattants, le Gouvernement a l'intention de tenir sa promesse dès le 1^{er} janvier 1975, par la voie d'un amendement déposé en seconde délibération pour ouvrir les crédits et par la voie de la publication du décret nécessaire à l'application de cette mesure avant cette date. A compter donc du 1^{er} janvier 1975, les anciens combattants pourront prendre leur retraite à soixante ans. Je tenais à vous en donner l'assurance. (*Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.*)

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je vous en remercie très sincèrement.

Ma seconde intervention ne vous coûte rien — vous voyez que je suis généreux aujourd'hui (*Sourires*) — mais elle appelle une précision. Dans le vote de la loi de compensation des régimes de sécurité sociale, notre commission des finances s'était refusée à l'affectation de l'augmentation des droits sur les alcools pour le financement de l'extension du bénéfice de la sécurité sociale aux non-bénéficiaires. Le Sénat avait bien voulu suivre sa commission.

Or, l'article 20 de la loi de finances, c'est-à-dire l'article d'équilibre, et le bleu des voies et moyens me paraissent régler ce problème pour 1975, qui était le point délicat de la transaction. Je pense que nous sommes bien d'accord sur cette interprétation ? (*M. le ministre fait un signe d'assentiment.*) Effectivement, si nous consultons le document budgétaire des voies et moyens, nous constatons que ce crédit figure en toutes lettres. Je pense, monsieur le ministre, que vous voudrez bien, là aussi, me donner confirmation.

Ma troisième observation concerne les subventions accordées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. J'ai eu la visite récente de ces jeunes et je vous avoue que je m'attendais à trouver des révolutionnaires. Il n'en était rien. Mais ils sont, à l'heure actuelle, confrontés à des difficultés telles que certains de ces mouvements risquent de disparaître au moment où nous devons plus que jamais fournir aux jeunes un dérivatif que, fort heureusement, ils ne trouvent pas dans des conflits extérieurs.

Vous verrez que la palette de ces organismes est large puisqu'il s'agit du scoutisme, de la ligue française de l'enseignement et de l'éducation populaire, de la fédération française des maisons de jeunes et de la culture, des organisations de centres de vacances et de loisirs, des mouvements chrétiens de jeunes, de la fédération des francs et franches camarades, des organismes d'échanges internationaux, des mouvements de jeunesse politiques.

La palette couvre à peu près l'ensemble des opinions politiques. Il s'agit de plusieurs millions de jeunes qu'il ne faut pas laisser à la rue et qu'il convient, pour ce faire, de favoriser au maximum. Nous aurons l'occasion, monsieur le ministre, lorsque nous discuterons de ce budget, d'en parler plus longuement.

Ma quatrième observation — et ce sera la dernière avant d'arriver à ma conclusion — sera pour vous rendre attentif à un point que j'ai déjà effleuré tout à l'heure. Le Sénat tout entier est très soucieux de l'avenir des collectivités locales et il s'est déjà très vivement ému du retard apporté à la réforme des finances locales.

Un renouvellement triennal a eu lieu au mois de septembre et un très grand nombre d'élus ont fait leur campagne en produisant à leurs électeurs des lettres écrites au moment de la campagne présidentielle et précisant les facilités qui devaient être accordées à ces collectivités, soit dans le domaine de la T. V. A., soit dans le domaine d'une subvention globale d'équipement.

Je souhaiterais que, lorsque nous discuterons du budget de l'intérieur, monsieur le ministre, nous puissions à ce sujet élaborer des solutions constructives car, sinon, je dois dire que le Sénat sera assez réticent quant au vote final du budget.

J'en arrive à ma conclusion. Je vous ai déjà dit, monsieur le ministre, que vous avez voulu pallier des circonstances exceptionnelles et brutales par des mesures classiques qui ne peuvent produire d'effet qu'à longue échéance et dans la mesure où, sur le plan social, des désordres n'interviendraient pas qui remettraient tout en cause. Les désordres sont là. Votre plan n'a pas encore produit tous ses effets. Il s'agit maintenant de ne pas laisser périr notre économie tout en maintenant votre pression pour limiter l'inflation. Il s'agit pour vous de gagner une course de vitesse contre l'accélération dangereuse du chômage et l'accélération non moins dangereuse de l'inflation, et je vous donne volontiers acte que les deux ne sont pas liées.

Votre marge de manœuvre est d'autant plus étroite que le processus de désagrégation s'accélère avec des mouvements sociaux provoqués par des éléments — c'est l'hypothèse la plus favorable — qui ne connaissent pas très exactement la situation et qui ont peut-être trop cru à vos propos trop optimistes.

A ce propos, permettez-moi d'exprimer un regret. Nous avons l'habitude de trouver, dans les budgets des années précédentes — ce n'est pas vous qui les présentiez, mais enfin vous êtes solidaire de ce qui a été fait avant vous — un fonds d'action conjoncturelle; tantôt pris en dedans du budget, tantôt en dehors, et par conséquent, selon les années, amputant ce budget, faute d'être débloqué, ou le renforçant s'il l'était totalement ou partiellement. Cette année, plus rien de tel, et pourtant, plus que jamais, dans des circonstances aussi fluctuantes, vous auriez besoin d'une telle arme à votre disposition pour venir le cas échéant au secours des cas désespérés.

Je sais bien que vous vous réservez de faire des actions sectorielles, mais nous n'avons en aucune manière la notion de la direction dans laquelle elles pourraient s'exercer.

Au terme de mon exposé, mes chers collègues, je voudrais vous dire qu'il ne s'agit pas d'un budget exaltant. C'est un budget de résignation tentant de s'adapter aux circonstances et qui, à mes yeux, comporte peut-être un avantage, celui d'amorcer une politique des priorités — et j'espère bien que vous la continuerez — et un inconvénient: celui de ne pas comprendre le fonds d'action conjoncturelle.

Ce sont sur ces dernières réflexions que je voudrais, mes chers collègues, monsieur le ministre, vous inviter à méditer en précisant que nous verrons, à l'achèvement de cette discussion budgétaire, comment se présentera le budget. Les quelques satisfactions que nous aurons pu obtenir nous conforteront sans doute dans un sens ou dans un autre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Le Sénat vaudra sans doute suspendre maintenant ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je dois indiquer au Sénat que M. le ministre de l'économie et des finances assistera cet après-midi à la suite de la discussion générale et répondra aux orateurs inscrits. Je tenais à apporter cette précision pour permettre à nos collègues d'établir leur emploi du temps en ce vendredi après-midi.

Je rappelle également que la commission des finances se réunira ce soir à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à midi, est reprise à quinze heures dix minutes, sous la présidence de M. Etienne Dailly.*)

PRESIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE SUPPLEANT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice.

En application de l'article 61 du règlement, ce scrutin aura lieu dans la salle des conférences où des bulletins de vote sont à la disposition de nos collègues.

Je rappelle qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 et de l'article 85 du règlement, la majorité absolue des membres composant le Sénat est requise pour cette élection.

Je prie M. Malassagne, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de deux scrutateurs titulaires et d'un scrutateur suppléant qui opéreront le dépouillement du scrutin.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président. Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires : MM. Jean-Marie Virapoullé, Jean Mézard.

Comme scrutateur suppléant : M. Yves Durand.

Le deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale.

Nous allons poursuivre la discussion générale.

Je rappelle que la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, a fixé à aujourd'hui, à dix-huit heures, le délai-limite pour le dépôt des amendements aux articles de la première partie du projet de loi de finances.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 14 novembre 1974 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe des républicains indépendants : trente-trois minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente-deux minutes ;
- Groupe socialiste : trente et une minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : vingt-sept minutes ;
- Groupe de l'union des démocrates pour la République : vingt-quatre minutes ;
- Groupe communiste : vingt et une minutes ;
- Groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique : vingt et une minutes ;
- Groupe des républicains indépendants d'action sociale : vingt minutes.

La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sommes-nous capables de choisir entre l'inflation et le chômage, ces deux plaies autrefois successives, aujourd'hui simultanées, de l'économie ? C'est, en prélude à nos débats budgétaires, la question qu'il convient, je crois, de se poser d'autant plus que, dans la situation économique actuelle des pays occidentaux, la marge de manœuvre est étroite. A preuve les commentaires qui sont faits sur les mesures mises en œuvre par le Gouvernement français : insuffisantes ou laxistes au début de l'été, elles sont aujourd'hui devenues, parfois dans la bouche ou sous la plume des mêmes, draconiennes ou trop sévères !

Qu'en est-il au juste ?

La France est entrée dans la crise et bientôt tous les Français seront directement touchés.

Face aux difficultés actuelles, mais aussi face à celles qui sont prévisibles, et pour répondre à l'attente de l'opinion, les décisions doivent être concrètes et suivies d'effet immédiat pour juguler l'inflation, préserver l'emploi et préparer l'avenir.

Mais ne voit-on pas, dès l'abord, qu'il faudra rompre avec l'habitude d'un progrès rapide de la consommation ? Déjà, la croissance zéro est à nos portes et, par conséquent, jamais l'accord des citoyens n'aura été plus nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions et de ces mesures, surtout lorsqu'elles vont à l'encontre de l'intérêt individuel ou de celui de tel ou tel groupe socio-professionnel !

Ce sont bien là, me semble-t-il, les éléments de réflexion dont s'inspirait M. Willy Brandt, dans son discours de mardi dernier, à Paris, lorsqu'il proposait pour l'Europe un « management permanent de crise ».

Cela m'amène à parler de l'Allemagne fédérale à laquelle on nous compare habituellement. Le pouvoir d'achat, souvenons-nous en, des travailleurs allemands est supérieur à celui des travailleurs français ; le mark est beaucoup mieux coté que le franc et la balance du commerce extérieur de l'Allemagne est largement excédentaire, ainsi que le rappelait ce matin notre rapporteur général.

Or, il nous faut observer que le produit national brut par habitant était pour la France, en 1972, de 93 p. 100 de ce qu'il était pour l'Allemagne fédérale. Il s'agit donc de productions très proches l'une de l'autre. Par conséquent, si l'Allemagne surmonte mieux la crise que ne le fait la France, c'est sans doute parce que notre voisine utilise mieux son travail et ses ressources.

Il n'est pas question, bien sûr, d'imiter tel ou tel exemple étranger ; mais force est de constater qu'une quasi-égalité dans le produit se traduit par une assez grande distorsion du pouvoir d'achat des citoyens et de la puissance économique de la nation.

Il nous est donc possible, me semble-t-il — c'est la conclusion que j'en tire — de faire mieux, c'est-à-dire de mieux gérer.

Il est vrai que le produit national brut de notre pays pour 1975 sera de l'ordre de 1 300 milliards de francs. Il est vrai que le prélèvement des dépenses budgétaires sur cette somme sera de l'ordre de 24 p. 100. Il est vrai que le budget social de la nation sera vraisemblablement supérieur à 270 milliards de francs. Je précise au passage que ce budget en cinq exercices a augmenté de 97 p. 100. Il faut savoir que si l'on extrapolait cette évolution, il doublerait de 1975 à 1980 !

Où ai-je l'intention d'en venir en rappelant ces chiffres ? Eh bien, tout simplement à ceci que si l'on doit prendre l'exacte mesure de la crise, il convient, dans le même temps, et par honnêteté de prendre l'exacte mesure de nos possibilités. Même si nous devons quelque peu modérer notre désir de consommer, qui fut souvent excessif, nous avons encore — et les chiffres cités me permettent de l'avancer — la possibilité de faire vivre décentement la France et les Français à condition, bien sûr, que les sacrifices indispensables soient équitablement répartis entre tous à la seule exclusion des plus défavorisés, en faveur desquels l'effort de justice sociale devra être poursuivi.

C'est pourquoi, reprenant ainsi les mêmes termes que Willy Brandt, il me semble que, dans une perspective de management de progrès, il faut conduire dans notre pays, et avec vigueur, une politique d'investissements sélectifs — ce sont les moyens — et une politique active de justice sociale — ce sera notre objectif.

Ces deux thèmes d'action s'imposent à nous pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'ils reprennent l'essentiel du très remarquable discours de notre rapporteur général, M. Coudé du Foresto, ce matin même, à cette tribune. La deuxième, c'est qu'ils me paraissent recouper une grande partie des travaux réalisés sous la présidence de notre éminent collègue, M. Edouard Bonnefous. Enfin, c'est qu'ils expriment les préoccupations et

traduisent la volonté d'un grand nombre d'entre nous, en particulier de mes amis du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès au nom desquels j'ai l'honneur d'intervenir à cette tribune.

Tout d'abord, une politique d'investissements sélectifs. Au préalable — sur ce point j'abonderai dans le sens de votre démonstration de ce matin, monsieur le ministre — il faut remettre de l'ordre dans les prix, car l'inflation agit sur le corps social comme le ferait une maladie pernicieuse : elle tend à le désagréger. Elle a pour conséquence essentielle, bien que souvent méconnue, d'entraîner une importante réduction de la signification économique qui affecte le système des prix et j'insiste sur cette idée. En raison, pour l'essentiel, du tourbillon inflationniste, les prix n'expriment plus réellement ni les valeurs respectives des produits correspondants ni leurs utilités marginales. Ils sont plutôt le reflet de la situation des entreprises productrices par rapport à l'inflation, ou plus exactement de leur possibilité d'anticipation sur cette inflation, ainsi que de leur capacité de réaction aux contrôles auxquels elles peuvent être astreintes.

En définitive, c'est l'un des fondements de l'économie de marché qui disparaît. En laissant l'instrument de mesure se détériorer, on compromet la rationalité des décisions économiques et l'on prive de ce fait le type d'économie auquel la plupart d'entre nous sont attachés, d'une partie de ses justifications majeures. Par conséquent, cette démonstration va assez loin.

Beaucoup plus qu'une tendance conjoncturelle passagère, l'inflation est, à l'heure actuelle, la traduction de l'inadaptation des structures économiques et sociales. C'est pourquoi il faut compléter les mesures globales par des mesures sélectives.

Pourquoi ? Pour sauvegarder l'emploi et préserver l'outil économique de la nation. C'est la raison pour laquelle il nous faut savoir, monsieur le ministre, quels risques vous acceptez de faire courir à l'économie française, de combien de chômeurs — et donc de combien de souffrances — il faudra payer le plan de refroidissement ou de redressement, quel que soit le qualificatif qu'on lui applique. Laisserons-nous s'effondrer les secteurs en crise au risque de provoquer une récession générale ?

Quelques exemples s'imposent à notre esprit, ceux des secteurs déjà touchés : l'agriculture, l'imprimerie, le textile, l'automobile et le bâtiment.

Leurs difficultés sont d'autant plus graves qu'elles concernent le plus souvent des petites et moyennes entreprises. Or, elles constituent l'essentiel du tissu industriel français et sont d'importants pourvoyeurs d'emplois, notamment dans les régions les plus défavorisées.

Cette évolution met en cause non pas seulement le plein emploi, mais aussi la politique d'aménagement du territoire et de rééquilibrage économique des régions.

Pour illustrer ce propos, je voudrais prendre un seul exemple, celui du bâtiment, mais ce que je dirai à cet égard sera valable pour les autres secteurs.

Dans le bâtiment et les travaux publics, nous le reconnaissons, existait une réelle surchauffe qui s'est poursuivie jusqu'à la période des congés de cette année. Mais l'arrêt s'est fait sentir brutalement dès la première décennie de septembre. Si l'on peut admettre que ce secteur pouvait, sans trop de dommages, supporter une certaine baisse de son activité, il est évident que la chute actuelle — dont certains prévoient qu'elle atteindra de 30 à 40 p. 100 au printemps de 1975 — serait insupportable si l'on n'y portait remède, et l'on ne peut laisser dans une telle incertitude un ensemble d'entreprises qui occupent plus de 1 700 000 travailleurs.

C'est que les restrictions de crédit s'ajoutant à la hausse du coût de la construction et à celle du loyer de l'argent, ont précipité la crise du bâtiment.

Apparemment anti-inflationnistes, mais apparemment seulement, les mesures prises tendaient à rendre le recours au crédit plus difficile, sinon réellement impossible pour beaucoup. Mais, en réalité, elles pourraient produire à court terme des effets contraires.

A court terme, tout simplement parce que l'incapacité d'investir dans laquelle se sont trouvés certains candidats à la construction leur a laissé des liquidités. Comme ce sont des gens sérieux, ils ont cherché à les utiliser et, tout à fait normalement, ont accru la demande de biens de consommation.

Ces mesures sont également inflationnistes à long terme, car un ralentissement de la construction pourrait provoquer dans ce secteur de nouvelles hausses des prix du fait de l'insuffisance de l'offre, qui, avant la fin de l'année prochaine, se fera nettement sentir.

Dans ces conditions, il est particulièrement regrettable que le frein du crédit à la construction privée reste aussi vigoureusement serré. Au surplus, la politique suivie à l'égard des organismes H. L. M. dans le secteur social est tout aussi contestable, parce que la fixation à un niveau trop bas des prix plafond a empêché de passer les marchés.

Pour en terminer avec ce secteur, je voudrais, à propos des travaux publics, dire quelques mots des équipements collectifs.

Malgré certains efforts traduits dans ce projet de budget — reconnaissons-le — le retard en ce domaine reste important. En 1959, les dépenses d'investissement représentaient 27 p. 100 du budget général ; en 1972, à la suite d'un déclin continu, ces mêmes dépenses d'investissement sont tombées à 15 p. 100.

Un tel retard est inquiétant. En effet il ne faut pas seulement raisonner en fonction des coûts économiques, mais aussi en fonction des coûts sociaux, lesquels sont provoqués par l'insuffisance des équipements collectifs.

A ce sujet, et parce que les collectivités locales en financent une part importante, il paraît indispensable d'envisager, à bref délai, de leur rembourser la T. V. A. qu'elles supportent sur ces équipements.

J'ajoute que, parmi d'autres collègues siégeant sur l'ensemble de ces travées, les membres du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès attacheront une importance décisive à tout ce qui concernera la réforme des finances locales dans ce budget, non seulement parce que M. le Président de la République et M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, ont pris des engagements précis, non seulement parce que la plupart des sénateurs sont aussi des élus locaux, non seulement parce que deux de nos éminents collègues sont, l'un président de l'association des maires de France et l'autre président de l'assemblée des présidents de conseils généraux, mais bien parce qu'il s'agit là d'une question de justice et, par conséquent, d'intérêt général.

MM. André Fosset et Max Javelly. Très bien !

M. Jean Cluzel. C'est une question de justice parce que, si l'Etat acquitte lui-même la T. V. A. sur les travaux, fournitures et services dont il a besoin, en réalité on ne lui facture que ce qu'il récupère tout aussitôt, et cela s'analyse en un jeu d'écritures.

Il n'en est pas de même pour les collectivités locales car, si les départements et communes ne refusent pas d'assumer des responsabilités que leurs élus, au contraire, revendiquent, ces mêmes collectivités demandent corrélativement une équitable répartition des ressources fiscales de croissance, comme cela se pratique déjà en de nombreux pays.

Il y va aussi de l'intérêt général car le contentieux qui, au départ, était irritant est devenu explosif. Par conséquent, il faut y mettre un terme avant qu'il ne soit trop tard.

Une décision s'impose, celle de prendre date afin de définir avec clarté la charte financière des départements et des communes.

La meilleure garantie de la confiance accordée à une telle proposition serait que, dès ce budget, le Gouvernement prenne l'engagement que cette voie nouvelle sera empruntée. Cela pourrait se faire au moyen d'une dotation budgétaire qui permettrait, dès 1975, la mise en œuvre d'une forme de remboursement de la T. V. A. aux départements et aux communes. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès.*) Les promesses ne suffisent pas ; il nous faut des certitudes.

Puisque nous en sommes au rappel des engagements, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse très brève sur la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat dite « loi Royer », car je ne saurais oublier que j'en fus, l'an dernier, le rapporteur.

Une partie des engagements contenus dans cette loi ne pourra, nous dit-on, être tenue en raison de la conjoncture. Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, par égard pour le Sénat, grâce à qui ce texte est devenu une loi d'engagements, ce qui, dès 1975, pourra être réellement et concrètement fait et, par conséquent, la part de ces engagements qui sera tenue.

Les problèmes sectoriels mettent ainsi en lumière la nécessité de mesures sélectives et d'un effort national d'adaptation et de redéploiement. Ce terme « redéploiement » n'est pas de moi, il est, comme vous le savez, de M. le Président de la République.

La crise pourrait du reste avoir, très paradoxalement, des avantages bénéfiques si étaient rapidement appliquées des dispositions tendant à réorienter notre appareil de production.

Il faut, selon une forte expression de notre rapporteur général, « faire le tri de ce qui est vital ».

L'instrument de redéploiement, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous l'avons : c'est le Plan. Grâce à lui, nous avons déjà surmonté deux défis : celui de la reconstruction de

notre pays, il y a trente ans, et celui de l'entrée dans le Marché commun, il y a quinze ans. Ce Plan doit nous permettre de surmonter le troisième défi, celui du pétrole.

Je regrette que, dans des circonstances où la répartition des ressources doit être clairement définie, on ne songe pas davantage à s'en servir. Et pourquoi ? Tout simplement parce que le consensus social recherché par le Gouvernement, à juste titre, ne saurait être obtenu si le but à atteindre n'est pas clairement précisé.

Quelles sont donc les actions à engager en priorité ? Ce sont toutes celles qui concernent les investissements, car ce sont bien, n'est-il pas vrai, les frais de fonctionnement et non les investissements qui sont inflationnistes ; ce sont les frais généraux des entreprises, certes, mais aussi ceux des secteurs publics et parapublics ; c'est la routine de telle ou telle industrie, mais c'est tout autant, et peut être davantage, le poids insupportable des « services votés » qui se perpétuent d'un budget à l'autre, ainsi que le faisait remarquer, en commission des finances, M. le président Bonnefous.

En effet, les investissements sont aussi les garants de l'avenir parce qu'ils conditionnent l'emploi, le niveau de vie, l'équilibre de la balance des paiements et, pour tout dire, la place de la France dans le monde.

Même et surtout en période de crise, ils ne doivent pas être sacrifiés. C'est du reste à l'importance de l'investissement dans les temps difficiles que l'on peut mesurer la maturité d'un peuple et sa capacité à s'imposer dans le concert des nations.

M. Auguste Amic. Très bien !

M. Jean Cluzel. Ces investissements sélectifs devront intéresser des secteurs que vous connaissez bien et dont je ne citerai que les principaux : l'énergie, les administrations, les industries agro-alimentaires, les reconversions dans les secteurs touchés par le renchérissement du coût du pétrole, les industries d'équipement, le bâtiment et les travaux publics.

Mais la lutte contre l'inflation, la sauvegarde de l'emploi et la préparation de l'avenir ne reposent pas seulement sur des moyens d'ordre économique. L'effort particulier demandé aux Français et la stagnation probable de leur pouvoir global d'achat, il faut le reconnaître loyalement, ne pourront obtenir leur adhésion sans la mise en œuvre d'une politique active de justice sociale.

J'en arrive à la seconde partie de mon intervention.

Parmi les facteurs structurels de l'inflation, les économistes s'accordent à placer, en bon rang, l'inégalité des revenus qui est, selon eux, génératrice d'une compétition exacerbée et, en définitive, malsaine.

Je tenterai de dégager ici trois lignes d'action : premièrement, une meilleure distribution des revenus ; deuxièmement, la prise en considération de l'ensemble du corps social, et, troisièmement, la mise en place d'une politique de justice fiscale.

Reprenons ces trois idées. La première vise à une meilleure distribution des revenus.

La situation que connaît la France aujourd'hui, c'est le maintien — à peine atténué par la hausse prioritaire du S. M. I. C. et des retraites minimales — d'une assez grande disparité de revenus que les plus forts et les plus habiles à profiter de l'inflation absorbent à leur profit.

A l'heure où l'on parle de gaspillage, de nécessité de réduire la consommation, et sans négliger les efforts récents, n'est-il pas choquant que certaines personnes âgées aient encore moins de six cents francs par mois pour vivre ?

Or, à n'en pas douter, la stabilisation de la consommation intérieure n'est pas concevable sans un effort en vue de la répartition des revenus, comme en témoignent les difficultés sociales actuelles.

La deuxième idée est la prise en considération de l'ensemble du corps social.

Quand on évoque les problèmes sociaux, on pense inévitablement aux salariés dont le nombre représente les trois quarts de la population active.

Mais il convient d'avoir une vue d'ensemble de la population française et de ne pas négliger les autres catégories sociales. Ainsi, les agriculteurs sont touchés par la baisse de leurs prix de vente et la hausse de leurs prix d'achat ; les commerçants voient la valeur de leurs fonds s'écrouler ; les retraités, enfin et surtout, dont le pouvoir de négociation économique est nul, sont gravement lésés par l'inflation galopante des prix.

Le Gouvernement devra donc avoir pour préoccupation constante, dans les mois à venir, d'assurer la défense des catégories défavorisées, de ceux qui ne peuvent s'exprimer sur la voie publique, ainsi que la protection de l'épargne populaire.

La troisième idée a trait à la politique de justice fiscale.

Si le Gouvernement veut faire appel à la solidarité des Français face à la crise, il faut qu'il fasse preuve de sa volonté de mieux répartir les sacrifices.

A cet effet, la lutte doit être poursuivie contre la fraude fiscale. Par ailleurs, ayons le courage d'en voir les effets, l'inflation, favorable aux opportunistes, contribue à octroyer à certains d'importantes plus-values, non seulement les plus-values foncières, mais d'autres aussi plus élevées et dont on ne parle jamais. Dès lors, le Gouvernement devrait, dans un délai suffisamment bref, faire entrer dans les faits son projet d'imposition de ces plus-values.

De même, il serait souhaitable d'instituer un impôt minimum sur les sociétés, de sorte que l'impôt soit assis sur la base la plus large possible.

Une plus juste politique des revenus, c'est un premier pas, mais ce n'est pas suffisant; elle ne dispense pas de la mise en œuvre des équipements collectifs et sociaux dont, tout à l'heure, j'ai essayé de présenter les effets économiques.

En la matière, l'aspect social est inséparable de l'aspect économique. Les conditions et le cadre de vie ne peuvent et par conséquent ne doivent pas être sacrifiés à la crise.

Malgré la hausse des coûts, et même s'il y a des sacrifices à faire — personne ne nie qu'il y en ait — il suffit de les choisir. Il faut poursuivre la mise en œuvre des équipements sociaux dont l'absence pénalise particulièrement les familles populaires.

Cette politique est, de plus, l'indispensable support d'une véritable politique familiale. Ce sera, monsieur le ministre, mes chers collègues, le dernier point de mon exposé.

La baisse de la natalité constitue, sur ce point, un avertissement beaucoup plus inquiétant que la baisse de nos réserves de change. Les causes doivent en être cherchées ailleurs que dans le développement de la contraception ou la libéralisation de l'avortement. C'est d'une inquiétude fondamentale sur l'avenir des familles qu'il s'agit.

Plus concrètement, la baisse de la natalité ne traduit-elle pas les conséquences d'une évolution sociale caractérisée tant par le travail de la femme en dehors de son foyer que par l'exiguïté du logement urbain? C'est pourquoi les familles hésitent à passer de deux à trois enfants et, plus encore, de trois à quatre.

Toutes les femmes sont en droit d'avoir une activité professionnelle si elles le souhaitent, mais il ne faudrait pas que ce soit une obligation provoquée par l'insuffisance des revenus du ménage.

La mise en œuvre de la politique familiale suppose non seulement une amélioration des aides matérielles, certes indispensable, mais aussi une amélioration des conditions générales de vie, qu'il s'agisse de logements plus spacieux, du rapprochement entre le domicile et le lieu de travail, des transports en commun, notamment dans le milieu rural, ou du travail à mi-temps qui devrait, lui aussi, être favorisé.

Notre pays, pour toutes ces raisons, doit avoir une politique familiale active; il est par conséquent souhaitable qu'une réflexion d'ensemble soit suivie rapidement des mesures appropriées.

J'en arrive maintenant, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la conclusion de mon intervention.

En matière budgétaire, notre rôle est avant tout de suggérer et de contrôler. Ainsi que l'affirmait M. le président Alain Poher à la fin de la dernière session: « Le contrôle, c'est la participation étroite au choix des buts, à la définition des grandes options, en un mot à la recherche d'une politique nationale susceptible d'engager la vie du pays pour plusieurs années ».

Le contrôle parlementaire est nécessaire à notre vie démocratique, même s'il est parfois désagréable. Dès lors, je m'étonne qu'à propos d'une récente commission d'enquête on ait pu affirmer qu'il fallait éviter la création de commissions d'enquêtes parlementaires. Le Sénat a donné l'exemple et l'Assemblée nationale l'a suivi sur cette voie. Les parlementaires que nous sommes sont des hommes libres et il ne saurait être question de cacher la vérité sous prétexte qu'elle est gênante, pour tel ou tel. Bien au contraire, et le Gouvernement doit en être persuadé, c'est être fort que de savoir reconnaître ses faiblesses, et qui n'en a pas?

Il faut dire la vérité si l'on veut entraîner l'adhésion du pays et accomplir nos ambitions. Peut-on parler d'ambitions dans cette période de crise? Mais oui! Je le dis parce que je le crois nécessaire à l'avenir de la nation. Nous devons être ambitieux, pour la France et pour les Français.

Ambitieux pour la France, non pour des motifs égoïstes, mais pour répondre à ce que le monde et l'Europe attendent d'elle.

Ambitieux pour les Français afin de construire ensemble une société qui ne consacrerait pas tous ses efforts à l'avoir et au pouvoir, mais surtout à l'être et à l'esprit. Tels sont, et c'est par là que j'en terminerai, monsieur le ministre, les objectifs que vous devez fixer à vous-même et à la politique économique et financière dont vous avez à la fois la responsabilité et la charge. (*Applaudissements sur les travées socialistes, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'homme est plus avide de connaître l'avenir que de se pencher sur le passé pour en tirer les leçons, même s'il se complait parfois à imaginer qu'il pourrait réécrire l'histoire. Sans doute est-ce la raison de l'importance attachée par le Parlement français à l'examen des projets de loi de finances et de son moindre intérêt pour les lois de règlement qui, cependant, permettraient de sanctionner, non seulement les réussites et les échecs de la politique que cherchaient à exprimer et à promouvoir les prévisions initiales, mais aussi les modifications de cette politique, parfois intervenues sans que le Parlement en ait été saisi.

Plus que tout autre, la loi de finances est, aux yeux de la majorité qui la vote, un contrat entre le Gouvernement et les Assemblées. Les sénateurs appartenant au groupe des Républicains indépendants et à celui des républicains indépendants d'action sociale au nom desquels j'ai l'honneur de m'exprimer apporteront au présent débat une attention d'autant plus vigilante et des suggestions d'autant plus précises que, très vraisemblablement, aucune de leurs voix ne manquera à l'approbation du projet qui nous est transmis par l'Assemblée nationale.

Leur acquiescement unanime aura été facilité, en premier lieu, par les derniers amendements adoptés par celle-ci, relatifs notamment aux majorations de crédits pour la retraite des combattants des conflits postérieurs à la grande guerre, enfin indexée, et pour les budgets de l'agriculture et de l'éducation. Il l'aura été, en second lieu, par vos déclarations, monsieur le ministre, sur l'application effective, à partir du 1^{er} janvier 1975, des dispositions relatives à l'admission à la retraite des anciens combattants à partir de l'âge de soixante ans. Il l'aura été, enfin, par votre assentiment, d'un hochement de tête tout au moins, aux indications données ce matin sur le financement budgétaire, en 1975, de l'équilibre des régimes sociaux par M. le rapporteur général au cours de son très remarquable exposé dans des termes fermes, précis et modérés auxquels nous sommes habitués de sa part.

Votre brillante intervention, monsieur le ministre, la conviction personnelle, très profonde, de laquelle vous avez témoigné dans le succès de votre politique grâce à la sagesse du peuple français compteront pour une large part dans notre décision finale. Mais nous attendons aussi de vous et de vos collègues du Gouvernement des réponses très nettes à nos questions au fil des jours et des nuits que nous consacrerons les uns et les autres à l'analyse des documents budgétaires.

Vous ne vous étonnez pas, après ce préambule, que je vous cite deux exemples de divergence entre le texte de la loi de finances pour 1974 et l'application qui en a été faite. L'un concerne la présentation du budget du commissariat à l'énergie atomique pour lequel les crédits d'investissement et de fonctionnement restent confondus, à l'encontre des dispositions de la loi, rendant ainsi plus difficile le contrôle du Parlement. Nous n'oublions pas ici l'importance qu'avec toute la commission des finances notre regretté collègue M. Armengaud donnait à cet article qui vise plusieurs milliards. L'autre exemple porte sur la subvention globale d'équipement aux collectivités locales inscrite pour 1973 au fonds d'action conjoncturelle, qui resta bloquée et portée expressément pour un montant de 100 millions de francs au budget du ministère de l'intérieur pour 1974 mais dont, pour la première fois voici huit jours, la commission des finances a appris l'inexistence faute de virements d'autres crédits de subventions à provenir de divers ministères. S'il en était bien ainsi, nous serions conduits à mettre en doute la signification d'une inscription expressément mentionnée dans les textes et citée au cours des débats.

M. Auguste Amic. Très bien!

M. Jacques Descours Desacres. A vrai dire, lorsque M. le rapporteur général a évoqué ce matin la matérialisation d'un fonds d'action conjoncturelle dans les documents qui nous sont soumis, il a rapporté implicitement que notre expérience du déblocage des autorisations de programme et des crédits de paiement nous prouvait combien les aléas de la conjoncture pouvaient influencer sur la mise en œuvre d'un budget.

La constatation que vous avez faite tout à l'heure, monsieur le ministre, d'un excédent pour 1974 dépassant 8 milliards de francs, faisant suite à ceux de 4 840 millions et de 1 767 millions pour les exercices 1973 et 1972, et au déficit de 1 867 millions pour 1971 alors que les lois de finances initiales de ces exercices avaient été votées pratiquement en équilibre, en est un nouveau témoignage.

Compte tenu des circonstances, nous sommes de ceux qui approuvent l'affectation de la plus large part de cet excédent, soit 7 milliards, au remboursement des avances de la Banque de France à l'Etat, c'est-à-dire pour la résorption de l'inflation.

Il n'est pas un Français qui ne ressente la gravité de ce mal, très général, quel que soit le régime politique des pays concernés et l'entrave qu'il constitue pour la vie économique du pays. Mais certains en souffrent davantage.

Au risque de vous lasser, je répéterai, une fois de plus, que les collectivités locales, dont les ressources fiscales sont pour la quasi-totalité fixées pour toute l'année au chiffre arrêté dans leur budget, sont dans l'incapacité légale de les accroître, en cours d'année, ce qui pose des problèmes insolubles aux conseils généraux et municipaux lorsque la hausse des prix prend un rythme accéléré.

Vous avez apporté un palliatif cette année pour les budgets supplémentaires et vous avez bien voulu prendre les mesures souhaitées par les sénateurs-maires pour faciliter leur trésorerie. Nous vous demandons instamment de renouveler ces dernières pour 1975 et de reconsidérer le montant de la majoration hors inscription budgétaire du versement représentatif de la taxe sur les salaires, si appréciable que soit déjà la décision que nous a annoncée M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, de l'augmenter de 900 millions de francs. Cela éviterait d'aggraver, au-delà de l'indispensable, la pression fiscale globale, à laquelle faisait allusion ce matin M. le rapporteur général. En effet, nombreux seront les contribuables qui auront à payer deux années d'impôts locaux en 1975 du fait du retard intervenu dans l'émission des rôles, dont la mise en recouvrement contribuera d'ailleurs tardivement à la lutte contre l'inflation au début du premier semestre 1975.

Notre collègue M. Cluzel a fort bien exprimé tout à l'heure les sentiments de cette assemblée quant au remboursement, au moins partiel, de la taxe de la valeur ajoutée payée par les collectivités locales — l'utilisation du crédit inscrit pour la subvention globale d'équipement auquel je faisais allusion à l'instant — pourrait apporter un début de solution à ce problème.

L'encadrement du crédit en cette fin d'exercice empêche aussi les collectivités locales de trouver les fonds nécessaires à l'exécution de leurs programmes, cependant approuvés et déjà amputés dans leur volume par la hausse des prix.

Les élus locaux avec l'aide de leurs collaborateurs, qui accomplissent eux aussi un service public sans aucun avantage parallèle, sont les responsables du bien commun au même titre que tous ceux qui aux plus hauts postes comme dans les tâches les plus humbles assurent le fonctionnement de l'Etat. Les uns et les autres méritent notre gratitude : les récents événements prouvent les graves conséquences que peut avoir pour le pays tout entier une défaillance dans l'accomplissement d'un devoir, qu'un découragement passager peut expliquer mais auquel une loyale concertation aurait déjà dû mettre un terme dans l'intérêt de tous.

Après les difficultés qu'a connues le système bancaire au printemps, le retard actuel dans les transmissions est venu accroître les préoccupations des chefs d'entreprise dues à la conjoncture internationale ainsi qu'à nos fluctuations internes. L'hommage que vous leur avez rendu au début de votre intervention leur aura été certainement un réconfort, notamment pour ceux d'entre eux qui, dans leurs ateliers, leurs commerces, leurs exploitations cumulent les rôles de direction et d'exécution et qui sont les plus touchés par l'encadrement du crédit. En effet, ils sont pris entre leurs fournisseurs qui leur demandent des règlements au comptant ou à brève échéance et leurs clients qui exigent des délais de paiement sans lesquels ils renoncent à leurs commandes.

Reprenant la comparaison de M. le rapporteur général, nous pensons que pour accueillir la foi d'un peuple, les petites églises, les modestes chapelles sont aussi indispensables que les cathédrales, et, puisqu'il s'agit aujourd'hui de la foi d'un peuple dans son avenir, nous souhaitons que puissent prospérer toutes ces petites et moyennes entreprises agricoles, artisanales, commerciales et industrielles qui permettent sans doute mieux aux hommes qui y travaillent côte à côte de se connaître, de s'apprécier et d'atteindre à l'épanouissement de leur personnalité.

Nous nous félicitons, monsieur le ministre, d'avoir appris par vous votre décision d'augmenter, à leur intention, de 750 millions de francs les dotations du fonds de développement

économique et social et de créer un groupe léger de coordination des différents moyens dont dispose l'Etat pour aider ces entreprises, espérant bien que la notion de restructuration va dans le sens d'un renforcement de ce réseau économique. Nous pensons aussi qu'à côté de prêts publics ou obligataires alimentés en grande partie par une épargne modeste mal rétribuée, malgré les apparences, il conviendrait de redonner vigueur au système de l'actionnariat qui associe le porteur à la vie de l'entreprise, à ses risques comme à ses succès.

En ce jour de conférence annuelle avec les représentants de l'agriculture auprès desquels il sera fait état des indispensables majorations de crédit accordées lors du débat de l'Assemblée nationale, je me permets d'attirer votre attention sur l'urgence des solutions à apporter aux difficultés supplémentaires que connaissent les agriculteurs de certaines régions victimes des conditions climatiques de ces dernières semaines pour éviter la ruine et le désespoir de jeunes exploitants et une grave pénurie, l'an prochain, pour le pays tout entier.

Nous ne saurions oublier que l'effort des agriculteurs a permis, au cours de ces dernières années, de compenser, par l'excédent de nos exportations agricoles, le déficit de nos importations énergétiques et industrielles. Nous avons été heureux d'apprendre qu'une nouvelle progression de ces dernières pouvait être dès maintenant envisagée, laissant espérer le retour vers un équilibre global, matières énergétiques comprises, à la fin de 1975.

Nous avons conscience de la nécessité de poursuivre cependant nos recherches dans le domaine des combustibles fossiles et des minerais, de même que nos grands projets industriels, notamment dans les secteurs de l'atome et de l'informatique. Mais nous pensons que devant l'ampleur des moyens financiers à mettre en œuvre et des débouchés commerciaux à obtenir une coopération, au moins européenne, est indispensable. Si celle-ci exige une politique industrielle marquée du sceau de la continuité et de la persévérance, elle en est aussi la condition.

Dans la mesure où le budget que vous nous présentez répond aux préoccupations sociales et économiques des républicains indépendants et des républicains indépendants d'action sociale et où le Gouvernement tiendra le Parlement très régulièrement informé des infléchissements qu'il lui paraîtrait nécessaire d'apporter à la politique économique, il recueillera, vous ai-je dit, notre assentiment, monsieur le ministre.

Pensant déjà au projet de loi de finances pour 1976, nous souhaitons qu'au printemps un débat d'orientation permette aux deux assemblées, éclairées par les avis du conseil économique et social, d'apporter leur contribution au choix des grandes options budgétaires avant que celles-ci ne soient arrêtées par le Gouvernement.

Nous espérons surtout que les moyens mis à sa disposition lui permettront d'assurer au pays la paix intérieure et la paix extérieure qui sont au premier rang des aspirations des Françaises et des Français, car elles sont la condition première de la prospérité de leur foyer, de la sérénité de leurs vieux jours et de la confiance des jeunes dans l'avenir d'une civilisation de vraie liberté. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Le projet de budget que vous soumettez à notre examen, monsieur le ministre, traduit un choix clair, marqué de pessimisme, d'optimisme, mais aussi d'hésitation et d'incertitude.

L'optimisme — je ne dis pas « votre optimisme » puisqu'il s'agit de celui du Gouvernement — concerne deux objectifs : le « refroidissement des prix » et, pour reprendre l'expression que M. le rapporteur général prétendait que vous auriez oubliée ce matin, le rétablissement de notre balance commerciale.

Le pessimisme vise les problèmes de la consommation. Or, je suis persuadé que la tendance — dont on ne voit pas les raisons d'un éventuel infléchissement — restera à la progression pendant toute une partie de l'année 1975, au moins pendant les six premiers mois, en raison de l'augmentation du pouvoir d'achat d'un certain nombre de catégories sociales.

Les incertitudes et les hésitations, nous allons en parler, car elles sont le point le plus préoccupant. La discussion budgétaire constitue pour nous tous en effet, vous le sentez bien, mes chers collègues, le temps d'un doute, certes incitatif, mais aussi le temps de la réflexion et de la proposition.

Elle se situe exactement à cet instant indécis : d'un côté, douze mois qui s'achèvent, de l'autre, une interrogation, une année qui se dessine.

Pour essayer d'entrevoir 1975, gardons-nous d'oublier trop vite ce qu'a été 1974.

L'année 1974 : M. le rapporteur général, avec sa courtoisie habituelle et pensant à tous les intervenants qui allaient lui succéder, s'est gardé ce matin d'utiliser les chiffres. Vous-même,

monsieur le ministre, avez fait l'impasse sur les chiffres de 1974, dans l'ignorance où vous êtes de ce que seront les deux derniers mois. Je vais m'efforcer de donner des chiffres qui devraient se rapprocher de la vérité du 31 décembre. Vous, vous prendriez des risques en les citant, mais l'intervenant que je suis n'en prend aucun.

Comment se situera l'année 1974 ? Le taux de croissance se stabilisera à 4,2 p. 100 ; le déficit de notre commerce extérieur dépassera la somme de 22 250 millions de francs ; la hausse des prix de détail sera arrêtée à 15,4 p. 100 et l'augmentation du pouvoir d'achat se situera aux alentours de 2,8 p. 100.

Le budget de 1974, prévu en équilibre, s'exécutera en excédent. Certains s'interrogent, chaque année, sur l'importance et la signification d'un équilibre budgétaire.

Il convient de reconnaître — et notre pays a déjà dans ce domaine une longue histoire budgétaire — que l'importance de la notion d'équilibre varie essentiellement suivant les conjonctures. En période neutre, l'équilibre budgétaire ne présente pas un caractère miraculeux ; il se justifie aisément. Par contre, dans une situation d'inflation, l'équilibre devient avant tout l'expression d'une volonté politique : cette année, pour vous, c'est la double détermination de lutter contre l'inflation et de préserver l'emploi des Français.

Les résultats de 1974 montrent qu'il est possible de maintenir un équilibre en 1975. Pour apprécier à leur juste valeur ces résultats, il suffira de rappeler que, depuis la stabilisation Poincaré de 1926-1928, seuls les budgets de 1970, 1972, 1973 et 1974 ont été exécutés en excédent.

Quelle est la signification exacte de cet excédent ? Il faut reconnaître que seule son utilisation lui donne son véritable sens. En effet, il ne suffit pas d'avoir un excédent, encore faut-il savoir exactement ce que l'on compte en faire ; sous le signe de l'inflation, la hausse des dépenses ne fait que s'accélérer et entraîne une véritable indexation sur l'inflation. Celle-ci, par les plus-values fiscales qu'elle secrète, permet d'équilibrer plus facilement les dépenses.

Deux conditions sont donc indispensables pour utiliser le budget dans la lutte contre l'inflation : que l'excédent soit important et surtout qu'il soit stérilisé. Sur ce point, je rejoins l'opinion de M. le rapporteur général. La décision prise par le Gouvernement de geler les trois quarts des excédents est excellente. Ainsi est démontré une nouvelle fois qu'un budget n'est pas seulement prévu pour régler le train de vie de l'Etat, mais qu'il doit avant tout accompagner et soutenir une situation économique.

Que nous réserve 1975 ? Si nous utilisons le vocabulaire quelque peu romantique qu'emploient les services de la météorologie nationale, il est permis d'affirmer que 1975 s'annonce « gris et couvert ».

« Gris et couvert », en raison, d'abord, de l'incertitude qui régnera sur le prix du pétrole et sur les cours des matières premières.

« Gris et couvert », en raison, ensuite, des risques d'un ralentissement de l'activité économique qui va s'aggraver par suite du retard pris dans la poursuite des investissements et en raison d'un manque de souplesse des procédures de fixation des prix avec, en fond de toile — je vous interrogerai également sur ce point — cette crise latente, grave et sans issue apparente que connaît le système monétaire international. Avez-vous, monsieur le ministre, quelques précisions à nous apporter ? Existe-t-il des propositions françaises qui permettraient de déboucler la négociation ? Car, si les accords de Bretton Woods sont morts, rien ne les a remplacés !

Ainsi, 1975 sera une année difficile, placée sous le signe de la contradiction. Nous verrons les pays en voie de développement accuser un mouvement contrarié, c'est-à-dire être condamnés à la stagnation et au recul. Nous verrons, dans le même temps, des pays industrialisés manquer essentiellement de moyens financiers pour poursuivre une progression normale.

En laissant aux spécialistes de l'écologie le soin de déplorer l'exploitation souvent excessive et anarchique des richesses du monde, nous devons constater, en 1975, que seule la pénurie de devises à l'intérieur d'un système international déficient limite la croissance des pays développés.

La production et la circulation des matières premières ne tiendra pas compte des besoins, mais seulement du pouvoir d'achat des pays demandeurs. Or, il semble que, sur ce point, les pays producteurs aient adopté la ligne de conduite que suit l'Afrique du Sud depuis 150 ans pour le diamant.

A propos des matières premières une réflexion mérite d'être avancée ; de bons esprits ont souvent affirmé, à juste titre, que les sociétés multinationales, qu'elles soient distributrices ou productrices de matières premières, étaient responsables

de la hausse des cours et pesaient volontairement sur ceux-ci. Il convient de reconnaître, pour être objectif, qu'il s'agit là d'une politique généralement suivie à l'heure actuelle, y compris par les pays socialistes.

Je citerai un exemple précis : en 1974, du soufre brut acheté au Mexique, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada ou en Pologne reviendra à l'utilisateur français, exactement au même prix. L'augmentation du coût des matières premières s'exprime de la même façon pour les économies socialistes et pour les économies de marchés.

Une discussion budgétaire, c'est aussi un échange d'adjectifs qualificatifs. M. le rapporteur général en a utilisé de fort brillants. M. le ministre n'a pas fait preuve de moins de hauteur dans son choix dialectique. Je vous citerai mes propres adjectifs : le budget que vous défendez m'apparaît honnête, sérieux et réaliste.

Honnête, parce qu'il tient compte d'une conjoncture nationale et internationale ; sérieux, parce qu'il entend donner des moyens au pays pour redresser une situation et pour reprendre une progression ; réaliste, enfin, parce qu'il ne s'écarte pas des possibilités et qu'il entend répondre aux besoins les plus évidents du peuple français.

Il marquera des progrès sensibles dans les télécommunications, les transports en commun, les hôpitaux. En revanche, on constatera des reculs, souvent importants, dans les domaines du logement, des écoles, des établissements culturels et sportifs. Pour le logement social, en particulier, monsieur le ministre, une révision doit être faite. Nous aurons du reste, d'ici quelques jours, l'occasion d'en reparler.

La mise au point de ces propositions a, bien sûr, reposé sur des hypothèses qui, en général, ont été critiquées.

Je vous avouerai que je ne rejoins pas ces critiques : les hypothèses que vous avancez ont le mérite d'être nettement définies et, contrairement à ce qui a été dit, elles ne me semblent pas entachées d'irréalisme.

Il est certes difficile d'affirmer avant la fin de l'année 1975, que vos hypothèses se révéleront parfaitement exactes ; mais ce qui paraît important, c'est que l'exactitude de la tendance soit respectée ainsi que la volonté de prendre les mesures d'accompagnement nécessaires. Les prévisions ne peuvent pas avoir une rigueur mathématique, à moins que vous ne joignez dans votre grand ministère un corps de pythonisses chargé d'épauler les spécialistes de l'informatique. (*Sourires.*)

Je voudrais, surtout à cet instant, souligner les axes d'effort qui devraient véritablement marquer votre action au cours de l'année 1975.

Le plus préoccupant paraît être la politique salariale, son succès ou échec conditionnant la crédibilité du budget. Pratiquer une politique salariale cohérente, c'est à la fois l'établir sur des bases solides, l'expliquer et la faire admettre par les différents partenaires. Là aussi, vos hypothèses et votre ligne d'intervention ont le mérite de la clarté. Mais un certain nombre de facteurs qui ne dépendent pas de vous peuvent les infirmer.

Depuis quelques années, la notion d'augmentation des salaires a cédé le pas à une idée plus moderne, la progression du pouvoir d'achat. La proposer en début d'année correspond donc à une saine pratique, mais il est indispensable, en même temps, de mettre au point les instruments de correction, de les annoncer, de prévoir les rendez-vous, de précéder l'événement si l'on veut éviter en cours d'année de constater brusquement des distorsions et immédiatement des réactions quelquefois violentes et souvent justifiées.

Vous nous l'avez expliqué ce matin, 1975 voit une préoccupation gouvernementale d'augmenter le pouvoir d'achat des plus défavorisés tant sur le plan des salaires que dans le cadre des mesures sociales que vous proposez. Pour les autres catégories, vous envisagez, au contraire, la défense de ce même pouvoir d'achat. Il ne faut pas se cacher que c'est ici que vous rencontrerez les plus grandes difficultés et c'est là peut-être que se jugera, en définitive, votre talent au service de la négociation, et de la concertation.

Il est sans doute regrettable que vous n'ayez pas prévu à l'intérieur du budget la possibilité de jouer sur les tranches de barèmes d'imposition sur le revenu dans un sens qui accentuerait, par exemple pour les cadres, un certain relâchement de la pression fiscale. En cours d'année, il s'agit d'une mesure psychologique importante.

La politique salariale, pour être admise et comprise, devrait étrangement ressembler à ce système de « l'échelle mobile » — ne réveillons pas des querelles idéologiques — qu'aucun gouvernement n'a jamais voulu adopter, mais que, depuis trois ans, vous

laissez pratiquer, non seulement dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public, sans en tirer d'avantages psychologiques et politiques.

La lutte contre l'inflation gardera, certes, cette année la priorité. Mais, la grande recherche de cette seconde moitié du xx^e siècle restera la définition d'une véritable politique salariale, gage de la paix sociale et du progrès.

A ce sujet, il serait redoutable de faire croire que l'augmentation désordonnée de la consommation intérieure pourra compenser la ponction que le coût du pétrole fait peser sur le revenu national. Il est bon de le répéter ici : plus de la moitié de la croissance de la production nationale sera versée entre les mains des producteurs de matières premières et l'autre partie servira au paiement des intérêts et au remboursement des emprunts que les entreprises privées ou publiques ont contractés largement.

Nos préoccupations concernent ensuite la protection de l'épargne qui doit rester le soutien naturel de l'investissement des entreprises. Elle doit également servir à promouvoir nos exportations. L'épargne reste l'élément fondamental du progrès économique de notre pays. Mais elle n'est pas suffisamment encouragée. Ce n'est pas parce que son rendement est parfaitement satisfaisant depuis quatre ans que cette remarque perd de sa valeur.

Vous avez indiqué récemment pour quelles raisons vous n'étiez pas partisan de l'indexation pure et simple de l'épargne. Vos raisons sont sérieuses. Elles sont celles d'un responsable. Il peut sembler, en effet, paradoxal de voir une baisse du taux de l'argent à court terme sur les marchés internationaux se confronter à la fixation d'un taux supérieur bloqué sur le marché intérieur.

Je reconnais qu'avec le taux de 7,50 p. 100 pour l'ensemble des déposants à partir du 1^{er} janvier, vous ne prenez strictement aucun risque. Par contre, il paraîtrait souhaitable et logique d'instituer une prime temporaire d'épargne, décidée en fin d'année à l'occasion de la discussion budgétaire, qui non seulement encouragerait la fidélité de l'épargnant, mais aussi tiendrait compte de la réalité du marché monétaire. Pour cette année, par exemple, monsieur le ministre, je vous livre une suggestion : il ne s'agit pas d'emprunter la voie de l'amendement, voué à l'échec, mais d'essayer de prendre le couloir discret de la persuasion.

Cette prime pourrait permettre aux épargnants des caisses d'épargne, en complément de ce qui a été donné déjà régulièrement par les dispositions prises tout au long de l'année, un taux de 12,5 p. 100.

Vous avez évoqué, d'autre part, la réanimation de la Bourse. Il s'agit là d'un problème excessivement grave, non pas seulement, comme on l'a rappelé au cours de cette discussion, parce qu'à l'heure actuelle les petits épargnants ont perdu en 1974 entre 50 et 55 p. 100 de leur capital, mais parce que la Bourse n'assure plus son rôle de financement des investissements.

A ce sujet, vous vous êtes déclaré décidé à prendre des mesures destinées à améliorer le fonctionnement des marchés. Cet engagement a été enregistré par tous avec intérêt, mais ces mesures sont connues. Elles sont relativement simples, il suffit de les prendre. Elles permettraient un redémarrage de l'épargne à long terme et contribueraient sans doute à la fois à augmenter le nombre des épargnants et à changer leur état d'esprit.

Parlant d'état d'esprit, il est permis de rêver, ne serait-ce que quelques secondes.

Croyez-vous, monsieur le ministre, que les réactions des agents des postes et télécommunications auraient été les mêmes pendant ces jours de grève s'ils avaient été porteurs d'actions ou d'obligations cotées en Bourse ?

Les observations sur le taux d'épargne ne peuvent ignorer également le coût de l'argent. Autre contradiction de notre époque : à un taux d'intérêt relativement faible a correspondu un coût élevé de l'argent. Je pense qu'il aurait été préférable, en application même de la politique stricte d'encadrement pratiquée en France, de baisser le taux de l'argent. Cette pratique aurait renforcé le caractère sélectif des prêts. Elle aurait permis de lutter contre l'inflation et aurait considérablement facilité, en 1974, ce qui reste le point faible de cette année, le développement.

Mais, pour assurer l'exécution de ce budget, pour faire admettre les modalités nouvelles que vous serez amené à prendre au cours de ces mois, la confiance du pays vous est indispensable.

Comme le rappelait, à une réunion tenue récemment, M. le président de Montalembert, la confiance ne peut exister s'il n'y a pas information loyale. Adapter l'économie française aux conditions nouvelles de son temps exige la compréhension et

l'adhésion des Français. Pour qu'ils acceptent de soutenir l'action gouvernementale, il leur faut, peut-être, saisir la situation, car derrière les revendications et les contestations se rencontre tellement souvent l'ignorance de la réalité. C'est là où se place le devoir impératif du ministre de l'économie et des finances d'intervenir pour expliquer, pour renseigner, même sur des points qui peuvent lui paraître mineurs, mais qui troublent considérablement l'opinion, parce qu'elle n'en connaît souvent que la déformation.

Toute une partie de l'année 1975 entraînera contraintes et sacrifices, avant que ne puisse être envisagée, là je vous rejoins absolument, la relance indispensable.

La politique que vous avez définie va nécessiter des réformes, des changements profonds. A ce sujet, vous avez pris des engagements, fait des promesses que nous approuvons. Nous sommes persuadés de votre sincérité et de votre ténacité. Mais, à cet égard, sachez que notre vigilance n'aura véritablement d'égal que le soutien loyal que nous vous apportons.

Le Gouvernement a tenu au pays un langage de vérité et de courage. Il soumet au vote du Parlement, dans des circonstances difficiles, un budget appuyé sur une politique à la fois souple pour tenir compte de l'événement et stricte pour essayer de le freiner. Sur ce point, je vous dirai que la pratique des collectifs budgétaires ne saurait nous choquer. Elle correspond, là encore, à l'exigence de notre temps. Je le dirai en terminant, c'est au seul prix de l'effort et de la continuité que notre redressement pourra être réussi. (*Applaudissements sur les travées de l'U. D. R., à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « le monde est malheureux parce qu'il ne sait pas où il va et parce qu'il devine que, s'il le savait, ce serait pour découvrir qu'il va à la catastrophe ».

Cette vision pessimiste de l'avenir, récemment formulée par M. le Président de la République, je craignais qu'elle ne s'appliquât d'abord au gouvernement de la France. Oui, monsieur le ministre, je craignais que vous ne fussiez malheureux. (*Sourires. — M. le ministre fait un signe de dénégation.*) A la vérité, je ne retire cette impression ni de l'étude de votre budget qui est, selon vous, « équilibré, rigoureux et sélectif », ni de la présentation que vous en avez faite ce matin.

Equilibre, rigueur, sélectivité, ce sont là les vertus traditionnelles que doit, en effet, présenter le budget de l'Etat dans une situation économique normale caractérisée par un taux de croissance élevé, le plein emploi des hommes et des biens, l'équilibre des échanges extérieurs.

Mais votre budget est-il adapté à la situation de crise qui est actuellement celle de l'économie française ? Oui, nous dites-vous. « Le projet de budget pour 1975 est l'expression d'une volonté très claire qui illustre le compte économique : lutter contre l'inflation et préserver l'emploi des Français. »

Pour obtenir la réalisation des prévisions économiques sur lesquelles sont fondés vos choix budgétaires, vous proposez un ensemble de mesures d'accompagnement de la conjoncture en 1975.

C'est, me semble-t-il, reconnaître implicitement qu'il s'agit d'une crise conjoncturelle du même type que celles que les économies des pays occidentaux ont connues et surmontées depuis la deuxième guerre mondiale. Après une période de surchauffe, une cure de refroidissement, le *stop and go* est érigé à l'état de système et de remède unique.

Mais s'agit-il vraiment d'une crise conjoncturelle ? Là semble être la question. Au fur et à mesure que la crise se développe, que les moyens traditionnels de lutte contre l'inflation s'avèrent inopérants, incapables d'en atténuer les effets et moins encore d'en supprimer les causes, on est fondé à se demander si la crise qui affecte l'ensemble des nations du monde occidental, à des degrés divers, il est vrai, n'est pas en réalité une crise structurelle.

S'il en est ainsi — pour notre part, nous le croyons — le Plan doit prendre le pas sur le budget comme instrument privilégié de la politique économique de la France. Laisant de côté les « rafistolages » budgétaires, les mesures au coup par coup, c'est un nouveau modèle français de développement qu'il faut concevoir, qu'il faut discuter au Parlement et dans le pays. C'est un choix de société que les Français doivent être appelés à faire dans la clarté et dans la vérité.

S'il est vrai que la vérité est toujours concrète, c'est à partir de quelques points de repère fondamentaux que je voudrais brièvement apprécier les premiers résultats de la politique économique du Gouvernement au regard des objectifs prioritaires qu'il s'est fixés et que vous nous avez rappelés ce matin, monsieur le ministre.

La hausse des prix a-t-elle tendance à se ralentir ? Entre août 1973 et août 1974, les prix à la consommation se sont accrus de quelque 14,5 p. 100. Pour ne pas vous accabler de chiffres, je tiens seulement à dire que je suis d'accord avec les analyses qui ont été présentées sur ce point ce matin par notre rapporteur général, analyses qui sont confirmées par l'incrédulité générale de l'opinion sur l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour réduire la hausse des prix.

C'est davantage au problème de l'emploi que je voudrais m'attarder car c'est, à mon avis, le problème le plus difficile, le plus préoccupant et le plus actuel de l'économie française.

L'emploi des Français a-t-il été préservé ? Les demandes d'emploi non satisfaites sont passées de 498 500 en septembre à 550 000 en octobre, soit une augmentation du chômage de 10 p. 100 en un mois et de 35 p. 100 en douze mois. Cependant — vous l'avez dit ce matin, monsieur le ministre — plus préoccupante encore est l'évolution des offres d'emploi non satisfaites qui, de 179 500 en septembre, passent à 140 000 environ en octobre, soit une baisse de 20 p. 100 en un mois et de 50 p. 100 en douze mois.

Dès lors, la question que nous devons nous poser est de savoir s'il s'agit là d'un phénomène conjoncturel lié à un ralentissement temporaire de l'activité économique. L'évolution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites de 1961 à 1974 fait, en réalité, apparaître un accroissement régulier et rapide du chômage en France.

Dès 1972, le professeur Raymond Courbis a mis en relief cette tendance structurelle à une augmentation du chômage en France et ce indépendamment de la crise de l'énergie dont les effets sur le niveau de l'emploi ne peuvent qu'amplifier le phénomène.

Les causes de ce chômage structurel observé depuis dix ans sont connues : l'arrivée sur le marché du travail des générations d'après guerre, la venue sur le territoire métropolitain des rapatriés d'Algérie ont accru la main-d'œuvre disponible. Pour maintenir le plein emploi, il aurait fallu créer deux millions d'emplois supplémentaires et, pour ce faire — il me semble que c'est là l'essentiel — développer les investissements productifs.

C'est en réalité une grave insuffisance de l'investissement productif dans les secteurs capables d'accroître notre capacité d'exportation ou de diminuer nos besoins de denrées ou d'équipements en provenance de l'extérieur qui est la cause profonde du chômage dans notre pays. La crise de l'énergie, certes, va amplifier le phénomène, mais nous ne faisons que commencer à en sentir les effets.

Faute d'être en mesure d'assurer un emploi à chaque Français — c'est votre préoccupation, monsieur le ministre, c'est aussi la nôtre — le Gouvernement se félicite d'anesthésier, en quelque sorte, le chômage par le moyen d'un accord entre le patronat et les syndicats. Chacun sait bien, chacun sent bien que tout système visant à assurer une rémunération à des travailleurs privés de leur emploi peut faciliter les adaptations nécessaires aussi longtemps que le chômage reste un phénomène marginal.

Mais qu'en sera-t-il demain, lorsque la France comptera un million de chômeurs ? En réalité, le chômage est, dans notre pays, le fruit d'une imprévoyance coupable et d'une insuffisance chronique de l'investissement productif.

Abordons maintenant le redressement de notre commerce extérieur. Est-il amorcé ? Le déficit de notre balance des paiements devrait être, en 1974, d'environ 22 milliards de francs. Vous nous avez dit ce matin, monsieur le ministre, que ce chiffre ne serait peut-être pas atteint sur la base des résultats des dix premiers mois de l'année 1974.

Ce chiffre de 20 ou 22 milliards de francs est à rapprocher de nos réserves de change qui, en août 1974, s'élevaient à 39 milliards de francs, soit la contrevaletur d'environ deux mois d'importations. Les perspectives de rééquilibrage de notre commerce extérieur sont, vous le savez, étroitement liées à l'évolution du prix des matières premières, au comportement de nos principaux partenaires commerciaux et enfin à l'évolution des taux de change.

Vous avez, ce matin, monsieur le ministre, exprimé un relatif optimisme quant à l'évolution du cours des matières premières. Je ne peux, pour ma part, vous suivre sur ce point. En effet, il faut songer à l'évolution des cours du zinc, passé de 253 francs la tonne, prix producteur, en janvier 1973, à 458 francs en septembre 1974, à la décision récente prise par le conseil international des pays exportateurs de cuivre de réduire leurs ventes de 10 p. 100 pour stabiliser les cours du cuivre et aux décisions semblables que pourraient prendre, à court terme, les producteurs de bauxite et de minerai de fer. Bref, tous les pays producteurs de matières premières, à l'exemple des pays producteurs de pétrole, envisagent, à plus ou moins brève échéance, de

s'organiser. Or, s'organiser, cela signifie, pour les pays producteurs de matières premières, tenter de maintenir le prix des matières premières à un haut niveau. Cette attitude nouvelle et récente des pays producteurs de matières premières doit nous amener à une révision complète du modèle de développement économique qui était le nôtre jusqu'alors et qui était essentiellement fondé sur un accès aisé à des matières premières à bon marché.

Enfin, comme vous l'avez également précisé, subsistent les incertitudes nombreuses et considérables sur l'évolution des cours du pétrole à court et à moyen terme.

S'agissant du comportement de nos principaux partenaires commerciaux — M. le rapporteur général l'a souligné ce matin — l'évolution récente de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne montre l'extrême vulnérabilité de notre commerce extérieur en raison même de sa structure fortement déséquilibrée. Le déficit de notre balance commerciale avec l'Allemagne fédérale s'élèvera, cette année, à près de 10 milliards de francs, soit près de la moitié du déficit total de nos échanges extérieurs. Si l'on exclut l'excédent agricole, environ 5 milliards de francs, la balance de nos échanges industriels avec la République fédérale d'Allemagne fait apparaître un solde déficitaire de près de 15 milliards de francs.

La faible valeur ajoutée incluse dans les exportations de produits agricoles, la part importante de l'automobile dans les exportations de biens de consommation ne sauraient, et de loin, dans la conjoncture actuelle, compenser notre déficit structurel dans le domaine des matières premières et de l'énergie ainsi que dans celui des biens d'équipement.

Enfin, le dérèglement du système monétaire international, qui est à l'origine d'une généralisation du système des parités flottantes, empêche tout rééquilibrage durable de la balance des paiements par le moyen d'une modification de la structure des changes. Le dérèglement du système monétaire international apparaît ainsi comme un puissant facteur d'inflation qui aggrave encore la situation des pays à faible monnaie et rien ne laisse prévoir, aujourd'hui, qu'il va y être mis fin rapidement.

Ainsi la hausse des prix ne paraît pas en voie d'être jugulée, l'emploi des Français ne semble pas préservé, le redressement de notre commerce extérieur ne semble pas en vue. Alors, faut-il s'en prendre aux émirs, aux Américains, aux Soviétiques, à Voltaire ou bien faut-il changer la politique économique de la France ?

Sans ignorer les difficultés immenses de votre tâche, ni sous-estimer les efforts que vous faites pour tenter de soustraire la France aux effets d'une crise économique dont nous percevons seulement les premiers signes, je voudrais, si vous le permettez, monsieur le ministre, vous soumettre quelques suggestions pour une autre politique mieux adaptée aux nécessités de l'heure et davantage tournée vers un nouveau modèle de croissance.

Sans doute devez-vous d'abord gérer le présent qui devient, lui aussi, comme le futur, imprévisible. Encore faut-il ne pas sacrifier l'avenir des Français pour éviter aujourd'hui à notre pays les indispensables réformes de structures sans lesquelles la lutte contre l'inflation et les inégalités sociales qu'elle engendre ne serait qu'un faux-semblant.

A ce sujet, je formulerai quelques suggestions dans trois domaines.

Tout d'abord — vous y avez fait allusion ce matin — la réorientation de notre appareil de production. Diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie — le parlement aura à connaître, nous l'espérons, des problèmes que pose le développement du nucléaire en France —, donner la priorité à la recherche et à l'innovation technologique, développer la coopération technique avec les pays de la Communauté économique européenne dans le domaine des industries de pointe, telles devraient être, à mon sens, les orientations d'une politique industrielle adaptée aux besoins de la France. Une telle politique se veut nationale, mais non nationaliste. Une telle politique ne doit pas conduire à renouveler les erreurs, à continuer dans la construction de ces cathédrales inutiles, auxquelles il a été fait allusion ce matin.

Je souhaiterais, moi aussi, comme M. le rapporteur général, que les actions qui vont être menées par le Gouvernement dans le domaine de l'informatique ne nous conduisent pas à ces impasses onéreuses dont nous avons pris, hélas ! l'habitude au cours des années qui viennent de s'écouler.

Le plein emploi, par ailleurs, exige un haut niveau d'investissement dans les secteurs tournés vers l'exportation. Oh, je sais bien, le redéploiement de notre économie est à la mode,

mais, à la vérité, il est difficile de discerner au travers des mesures ponctuelles prises en faveur de tel ou tel secteur, une volonté de promouvoir ici une industrie nationale de la machine-outil, là un puissant secteur des industriels agro-alimentaires.

Le projet de budget pour 1975 ne dégage pas les moyens indispensables pour la mise en œuvre d'une telle politique et ce ne sont pas les dotations envisagées, tant au collectif de 1974 que dans le budget de 1975, pour le F. D. E. S. dont certaines sont destinées, comme chacun le sait, à couvrir les déficits des entreprises nationales et d'autres, dans une plus faible mesure, à augmenter le capital de ces mêmes entreprises, qui permettront d'initier cette politique industrielle qui nous fait tant défaut.

Qu'il me soit permis sur ce point de citer en exemple les industries agro-alimentaires dont le développement éviterait à la France des importations coûteuses de produits alimentaires fabriqués à partir de produits bruts français exportés à l'étranger.

Toutes choses égales d'ailleurs, la France est, sur le plan de la transformation de ses produits agricoles, un pays sous-développé incapable de transformer et de commercialiser les produits de son agriculture dont le Gouvernement ne cesse pourtant de répéter qu'il veut en faire une « industrie exportatrice exemplaire ».

Si l'investissement garantit l'emploi, c'est l'épargne qui commande l'investissement.

En France, vous le savez, monsieur le ministre, l'épargne des particuliers collectée par le système bancaire et par le moyen du marché financier, couvre environ 25 p. 100 des investissements des entreprises. Or, depuis plus de dix ans, l'apport du marché financier aux entreprises n'a cessé de diminuer, tandis que s'accroissaient considérablement les crédits bancaires.

Le rôle accru des banques dans le financement des entreprises exige — je cite le conseil national du crédit dans son rapport de 1973 — « la mise en œuvre d'une politique restrictive, mais réaliste ». Dans le même temps, le Conseil national du crédit ajoutait : « il sera nécessaire, à bref délai, de compléter l'action globale sur la quantité et le coût du crédit par de nouveaux encouragements à l'épargne et sur leur répartition ».

Je connais, monsieur le ministre, votre répulsion quasi instinctive à l'égard de toute forme d'indexation de l'épargne. Mais face à la dégradation actuelle du marché financier, à la préférence croissante pour la liquidité — qui, nous en sommes tous d'accord, constitue un puissant facteur d'inflation — et compte tenu du taux d'inflation qui se situe actuellement aux alentours de 14 p. 100, existe-t-il — je vous le demande, monsieur le ministre — un autre moyen que l'indexation pour préserver l'épargne à long terme et j'y insiste, l'épargne à long terme indispensable au développement des investissements productifs ?

Oui, je crois que l'indexation de l'épargne à long terme, en particulier de l'épargne populaire, devient une nécessité si l'on veut maintenir un niveau élevé d'investissement sans lequel il est impossible d'assurer le plein emploi.

Au moment de conclure, il convient de s'interroger sur le point de savoir si le budget est bien un cadre approprié pour mettre en œuvre une politique économique adaptée aux besoins des Français et à la crise qui sévit actuellement dans le monde.

A l'évidence, la réponse est non. Je rejoins sur ce point les considérations qui ont été développées ce matin par notre rapporteur général. Mais ce n'est pas dû au hasard ou à la vague, passagère sans doute, de la mode rétro, si le Plan retrouve une nouvelle actualité après avoir été une « ardente obligation » vite oubliée par ceux-là même qui s'en font les chantres aujourd'hui.

Oui, dans une France soumise aux vicissitudes d'une économie mondiale en crise, après tant et tant d'années insouciantes où le laisser-aller et le laisser-faire, où la religion établie d'une croissance ininterrompue ont accru les inégalités sociales et fait de notre société une société bloquée, oui, il est temps pour les Français de faire un effort pour concevoir et construire un nouveau modèle de développement économique et social.

Telle doit être la justification d'un Plan réducteur d'incertitudes et d'inégalités, dont j'aurais souhaité, monsieur le ministre, qu'il se situe au premier rang de vos préoccupations.

Si les Français peuvent concevoir leur avenir avec courage et lucidité à l'occasion d'un débat approfondi au Parlement et dans le pays, si les Français peuvent inscrire leurs ambitions économiques et sociales dans un Plan souple et démocratique largement débattu, alors la France et les Français pourront être heureux parce qu'ils sauront où ils vont et, le sachant, ils connaîtront ensemble le bonheur des hommes qui ont choisi leur destin dans la liberté et la vérité. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Lucien Grand. Très bien !

M. André Fosset. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Fosset.

M. André Fosset. Monsieur le président, je constate qu'il est seize heures cinquante. Or les amendements aux articles de la première partie de la loi de finances doivent être déposés avant dix-huit heures et, par suite de difficultés d'impression, nos collègues ne sont pas saisis, à l'heure actuelle, de la deuxième partie du rapport sur la loi de finances.

Pour surmonter cette difficulté, je propose que soient distribués, avec le texte tel qu'il nous a été transmis par l'Assemblée nationale, les amendements qui ont été adoptés par la commission des finances, de façon que nos collègues sachent dès maintenant sur quel texte ils devront déposer leurs amendements.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Les amendements qui seront déposés avant dix-huit heures seront examinés par la commission des finances à partir de vingt et une heures trente.

D'ores et déjà, je peux indiquer que la commission des finances n'a déposé que deux amendements, dont un à l'article 5. J'espère que M. le ministre de l'économie et des finances voudra bien accepter ce dernier tel qu'il est rédigé, car son propre texte aurait des conséquences probablement beaucoup plus importantes qu'il ne le souhaite lui-même.

M. le président. Monsieur le rapporteur général, si je l'ai bien compris, M. Fosset constate, d'une part, que la loi de finances a été transmise au Sénat et, d'autre part, que, par suite de difficultés matérielles, et bien que vous l'ayez déposé à temps, le tome II de votre rapport ne sera pas distribué avant demain ; il souhaite donc que l'on ronéotype tous les amendements de la commission des finances pour que nos collègues, avant de prendre l'initiative d'autres amendements, connaissent ceux qui figurent dans le tome II de votre rapport. Est-ce bien là l'objet de votre demande, monsieur Fosset ?

M. André Fosset. Exactement, monsieur le président.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je ne peux pas vous indiquer quels seront les amendements qui seront déposés par la commission des finances avant que celle-ci ne les ait examinés.

M. le président. Nous ne nous sommes pas compris, monsieur le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. S'il s'agit de distribuer la totalité des amendements déposés sur le bureau du Sénat, je suis d'accord.

M. le président. M. Fosset souhaiterait connaître les amendements de la commission qui figurent dans le tome II de votre rapport. Or, ce tome ne sera distribué que demain !

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Il ne s'agit que de deux amendements, monsieur le président.

M. le président. Le retard n'est pas imputable à la commission des finances, encore moins au rapporteur général.

Il ne s'agit que de deux amendements, l'un, n° 1, à l'article 5, que M. le rapporteur général vient d'évoquer, et l'autre, n° 2, à l'article 9 bis. Ils sont d'ores et déjà ronéotypés, monsieur Fosset, en vue de la séance de demain et je vais les faire distribuer immédiatement dans l'hémicycle.

Ainsi, vous aurez satisfaction.

M. André Fosset. J'ai entière satisfaction, monsieur le président, et j'en suis heureux pour l'ensemble de nos collègues.

M. le président. Ces deux amendements, je le répète, vont être distribués immédiatement, mais non pas, monsieur le rapporteur général, tous ceux qui ont été déposés et que la commission des finances n'a pas encore examinés. Ceux-là le seront en temps utile.

— 5 —

RESULTAT DU SCRUTIN POUR L'ELECTION D'UN JUGE SUPPLEANT DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

M. le président. Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Nombre de votants.....	75
Bulletins blancs ou nuls.....	17
Majorité absolue des membres composant le Sénat...	142

A obtenu :

M. André Aubry..... 58 voix

M. André Aubry n'ayant pas obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des membres composant le Sénat, il y aura lieu de procéder ultérieurement à un troisième tour de scrutin. La conférence des présidents sera appelée à fixer la date de ce troisième tour.

M. Yves Estève, qui n'avait pas pu prêter serment lors de son élection comme juge suppléant de la Haute Cour le 30 octobre 1974, va être appelé à prêter, devant le Sénat, le serment prévu par l'article 3 de l'ordonnance n° 59-1 du 2 janvier 1959 portant loi organique sur la Haute Cour de justice.

Je vais donner lecture de la formule du serment telle qu'elle figure dans la loi organique. J'appellerai ensuite M. Estève qui voudra bien se lever à son banc et répondre, en levant la main droite, par les mots : « Je le jure ».

Voici la formule du serment :

« Je jure et promets de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes, et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat. »

(M. Yves Estève, juge suppléant de la Haute Cour, prête serment à l'appel de son nom.)

M. le président. Acte est donné par le Sénat du serment qui vient d'être prêté devant lui.

— 6 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons l'examen du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous ai écouté très attentivement ce matin, monsieur le ministre de l'économie et des finances, présenter votre projet de budget pour 1975 et vous m'avez donné l'impression de le faire avec un effort d'auto-conviction d'autant plus accentué qu'il s'agit d'un budget dont la sincérité est contestée par M. le rapporteur général lui-même.

Vous avez formulé des hypothèses et vous avez fait effort pour nous convaincre que ce que vous dites sera.

Or nous sommes des hommes d'expérience et quand nous comparons ce qui se passe aujourd'hui à ce que nous promettait votre prédécesseur au printemps dernier, au temps des cerises (*Sourires.*) nous constatons qu'il peut y avoir un écart non négligeable entre ce qui est prévu et ce qui se produit.

L'an dernier, votre prédécesseur, monsieur le ministre, considérait comme inévitable un certain taux d'inflation si l'on voulait maintenir un taux de croissance satisfaisant et un haut niveau de l'emploi. Aujourd'hui vous affirmez le contraire, en précisant qu'il ne faut pas dire n'importe quoi en matière économique.

Or je constate que l'inflation a été beaucoup plus forte que ne l'avait prévu votre prédécesseur, éminent spécialiste pourtant, cependant que le taux de croissance baissait et que la situation de l'emploi ne cessait de se dégrader.

La situation est telle que le décalage entre les prévisions officielles et les résultats obtenus peut signifier ou bien que le Gouvernement avait une appréciation erronée de la situation ou bien que la maîtrise de la situation économique lui échappe.

Vous assignez à votre action, monsieur le ministre, des objectifs qui sont tout à la fois la réduction de l'inflation et la résorption du déficit commercial en même temps que le maintien de la croissance et de l'emploi.

Or on annonce de toutes parts des fermetures d'entreprises, des réductions d'horaires qui sont autant de conséquences de la politique gouvernementale aggravée par le « plan de refroidissement ».

En présence de ces faits, vous êtes contraint d'avouer, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que le taux de croissance des industries de biens de consommation est pratiquement nul. Dans de telles conditions, la prévision pour les prochains mois d'un taux de croissance de la production intérieure brute de 4,2 p. 100 est-elle toujours valable ?

Il va sans dire que l'écart qui se produira, très probablement, entre l'objectif avancé par le Gouvernement et ce qui résultera de sa politique ne sera pas sans conséquences sur l'exécution du budget et, par cela même, sur la vie des Français.

Pouvons-nous nous comporter comme si nous voulions ignorer une telle éventualité peu probable ? Ce ne serait ni sérieux, ni raisonnable.

Venons-en maintenant à un autre objectif gouvernemental, lequel consiste à ramener le taux de la hausse des prix à 8 p. 100 à la fin de l'année prochaine.

Là aussi, vous vous proposez, monsieur le ministre, de renverser complètement la tendance à la hausse qui s'est constamment confirmée depuis 1970-1971, c'est-à-dire à partir du moment où se sont manifestés les premiers effets de la crise.

La hausse des prix, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques, a évolué de la façon suivante : 5,1 p. 100 en 1970, 6 p. 100 en 1971, 6,9 p. 100 en 1972, 7,5 p. 100 en 1973, et nous en étions à un rythme de 14,5 p. 100 au mois d'août dernier lorsque vous avez pris, monsieur le ministre, la décision de « refroidir » l'économie. Il semble même que la hausse des prix des mois de septembre et d'octobre — les résultats pour octobre ne sont pas encore publiés mais sont, je crois, déjà connus — soulignera l'échec de l'opération « coup de frein » et vous conduira à relever vos estimations pour cette année.

Il est vrai que, parmi les éléments qui semblent conforter votre optimisme, monsieur le ministre de l'économie et des finances, il faut noter la baisse des prix des matières premières. Le pétrole mis à part, ces prix seraient actuellement à un niveau inférieur à celui de l'an dernier. Cela va-t-il durer ?

Mais les monopoles, si prompts à répercuter largement les hausses des matières premières sur leurs prix, sont moins pressés d'en répercuter les baisses.

Pour expliciter ce comportement, qui défie l'honnêteté, vous utilisez, monsieur le ministre de l'économie et des finances, une formule bien balancée. Vous parlez de la « rigidité des comportements en matière de prix, même lorsqu'une baisse de prix des matières premières intervient en amont ».

Il vaudrait peut-être mieux parler plus clairement et dire avec Boileau : « J'appelle un chat, un chat, et Rolet un fripon ! »

Cela dit, il faut bien souligner qu'il est un domaine dans lequel le Gouvernement ne s'assigne pas d'objectif chiffré, c'est celui de l'emploi.

A ce sujet, je veux rappeler que la définition des chômeurs selon les critères de l'Institut national de la statistique est « la population disponible à la recherche d'un emploi ». Cette population est passée de 419 000 personnes en 1970 à près de 900 000 aujourd'hui. Et ce n'est pas un changement de critère d'estimation en cours de route qui pourra modifier la réalité.

Le Gouvernement se contente de parler des demandes d'emplois non satisfaites, mais cela ne donne pas la mesure correcte du chômage.

De ce point de vue, un journal comme *La Vie française - L'Opinion*, qui est loin d'être, comme chacun sait, un journal communiste, estimait récemment que le chiffre des demandes d'emplois — je cite — « pourrait tendre vers 700 000 dans les premiers mois de 1975 ». Cette estimation était confirmée par le journal *Les Echos*. Or, l'accélération de la dégradation de la situation est telle qu'il n'est pas impossible que ce chiffre soit atteint avant la fin de cette année.

Tenant compte d'une telle situation, je vous demande, monsieur le ministre, comment avez-vous pu déclarer, à propos du chômage : « ce n'est pas du tout un phénomène économique considérable ? »

Citroën, d'après la presse de ce soir, annonce des licenciements collectifs. Cette situation est d'autant plus grave que de nombreuses petites et moyennes entreprises, lesquelles emploient au total un grand nombre de salariés, procèdent à des réductions d'horaires ou ferment leurs portes.

Et vous avez dû constater, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que les mesures prises pour ralentir ce mouvement ont été sans grande efficacité. Il en sera peut-être de même pour les mesures que vous avez annoncées ce matin.

Cela n'est d'ailleurs pas surprenant puisque votre politique dite d'assainissement économique ou de redéploiement de notre industrie implique, en définitive, la ruine de nombreuses petites et moyennes entreprises.

C'est bien à cela, je vous l'accorde, et non aux nationalisations, que vous pensez en parlant de restructuration industrielle.

En ce qui concerne l'équilibre du commerce extérieur, vous prétendez, monsieur le ministre, pouvoir y parvenir avant la fin de l'année prochaine et vous comptez à la fois pour cela sur le développement des exportations, mais bien davantage sur la réduction des importations.

Or, il me semble que le développement possible des exportations est limité, et cela pour trois raisons essentielles.

Tout d'abord, le Gouvernement et le patronat ont tendance à trop confiner les courants d'échanges à l'Europe occidentale et aux Etats-Unis en oubliant délibérément les vastes possibilités offertes par les pays socialistes.

Ensuite, la relance économique aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne, sur laquelle comptait le Gouvernement, tarde à se manifester.

Enfin, un commerce extérieur sain doit être fondé sur une situation intérieure saine et non sur la compression de la consommation intérieure, comme vous voulez le faire.

Cela explique pourquoi le Gouvernement fait porter l'essentiel de ses efforts sur la réduction des importations par la compression du marché intérieur et donc par une politique d'austérité.

En fin de compte, quelque aspect de la politique gouvernementale que nous abordions, nous arrivons toujours à l'austérité pour la population laborieuse.

On nous dit que la cause essentielle du déséquilibre actuel du commerce extérieur serait due à la hausse du prix du pétrole ; mais l'on peut penser alors que l'équilibre existant antérieurement ne reflétait pas la réalité de notre situation économique et était dû au prix anormalement bas du pétrole.

Quoi qu'il en soit, le déficit de nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne, notre principal partenaire, ne peut être expliqué par la hausse du prix du pétrole.

L'approvisionnement de notre pays en produits énergétiques est un problème vital que le pouvoir actuel a laissé à la discrétion des compagnies pétrolières.

Le déficit énergétique de la France est passé de 39 p. 100 de la consommation totale d'énergie, en 1960, à 73 p. 100 en 1972 sans que le pouvoir ait jugé utile de réagir.

Au sujet du pétrole, la commission d'enquête parlementaire nommée par l'Assemblée nationale fait état de pratiques condamnables. On peut lire dans son rapport : « Le coût d'accès du brut des compagnies pétrolières est généralement inférieur au coût qu'elles mettent en avant. »

Ces pratiques ont procuré aux compagnies pétrolières des milliards de francs de superprofits tandis que le Gouvernement appelait les Français à faire des économies sur leur chauffage.

Les questions traitées dans le rapport de cette commission d'enquête ne sont pas sans relation avec les problèmes qui nous préoccupent dans le budget. Ce rapport souligne, en effet, que les profits réalisés par les compagnies pétrolières leur ont permis de développer leur puissance, ce qui n'est pas, je cite : « compatible avec le processus démocratique car elle affaiblit considérablement la réalité de celui-ci ».

Et ces profits sont-ils imposés comme ils devraient l'être ? C'est une question qui se pose. Ce même rapport dit aussi que « les compagnies sont des Etats sans territoire au sein desquels les dirigeants sont recrutés par cooptation et exercent un pouvoir monarchique ».

Il est bon de rappeler de tels faits, d'autant qu'on nous parle beaucoup de libéralisme alors que ces compagnies ont joué un rôle déterminant dans l'orientation de la politique énergétique de la France et ont conduit notre pays dans la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Et a-t-on la certitude que les pratiques dénoncées dans le rapport en question sont propres aux seuls monopoles pétroliers ?

Aussi, est-il plus évident que jamais que le progrès démocratique passe par la mise à la raison des grands monopoles par la suppression de leur hégémonie sur notre économie.

L'exemple des pratiques des compagnies pétrolières confirme la pertinence des dispositions prévues par le programme commun de la gauche en matière de nationalisations, dispositions contre lesquelles les hommes du pouvoir n'ont cessé de mener campagne.

Aussi, qu'il s'agisse de la hausse des prix, de la croissance, de l'emploi ou de l'équilibre du commerce extérieur, les objectifs et les hypothèses du Gouvernement ne sont pas crédibles.

Ce qui est sûr, c'est que l'orientation politique du pouvoir conduit à une dégradation très sérieuse des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière, de l'ensemble des salariés et des travailleurs indépendants.

Elle conduit à la multiplication des difficultés pour les petites et moyennes entreprises.

Elle conduit à la consolidation et au renforcement de la puissance des grands monopoles capitalistes et donc de leur domination sur la vie économique et politique de notre pays.

Le projet de budget en discussion exprime la volonté gouvernementale de reporter sur les travailleurs tout le poids de la crise.

C'est ainsi, par exemple, que le nombre des créations d'emplois dans la fonction publique sera le plus bas depuis dix ans alors que les travailleurs de l'Etat ressentent durement le manque d'effectifs qui aggrave leurs conditions de travail.

Si l'on se reporte aux statistiques du ministère du travail et de l'I. N. S. E. E., le pouvoir d'achat du revenu mensuel net d'une famille ouvrière de la région parisienne ayant deux enfants à charge ne se serait accru que de 0,07 p. 100 entre juillet 1973 et juillet 1974, et, d'après l'indice de la C. G. T., plus près de la vérité, il aurait baissé de 1,7 p. 100.

L'épargne populaire — je ne suis pas le seul à le dire — est rongée par la hausse des prix ; aussi, le relèvement d'un point du taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne est-il simplement dérisoire.

Est dérisoire aussi l'ajustement du barème de l'impôt sur le revenu tandis que le projet de budget ne prévoit aucun dégrèvement de la T. V. A.

En ce qui concerne les équipements collectifs, l'intervention réelle de l'Etat ira en s'amenuisant de sorte que les collectivités locales et territoriales connaîtront des difficultés accrues d'autant qu'elles sont déjà victimes des restrictions de crédit.

Le problème du logement a atteint une acuité critique et le budget proposé aggrave encore la situation. Les conditions de financement sont telles que les H. L. M. construites ces dernières années sont louées à des prix prohibitifs tandis que les charges atteignent 40 et 60 p. 100 du loyer principal.

C'est ainsi que le loyer et les charges pour un logement F 4 de la banlieue parisienne atteignent actuellement entre 700 et 800 francs par mois.

Dans de telles conditions, renforcer encore la pression sur les travailleurs ne peut aboutir qu'à une aggravation de la situation sociale, d'autant qu'à l'autre pôle les grandes sociétés accumulent les profits.

Les bénéfices réels de la compagnie pétrolière B.P. ont augmenté de 89,7 p. 100 en 1973 par rapport à 1972 ; ceux de Vallourec, de 137 p. 100 ; ceux de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, de 23,7 p. 100 ; ceux de Thomson-Brandt, de 62,6 p. 100. Pour B. S. N.-Danone, les bénéfices nets ont doublé en un an et ceux du groupe chimique Nobel-Bozel ont augmenté de 81,8 p. 100.

Et quels sont les impôts payés par ces sociétés ? Ecoutez bien cette question, monsieur le ministre.

M. Chenevriér, directeur de la société française British Petroleum, présentant la défense de celle-ci, a, dans un placard publicitaire, dit que les résultats fiscaux dont il fait état sont « l'application pure et simple du régime de droit commun et n'a rien à voir avec le caractère pétrolier de nos activités ». Il ajoute que tout cela est, « au surplus, contrôlé avec minutie par des brigades fiscales spécialisées ». (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

J'avais toujours compris que les sociétés devaient payer un impôt égal à la moitié de leurs bénéfices. Or les chiffres indiqués par M. Chenevriér sont pour le moins surprenants pour sept années et pas seulement pour trois ou quatre ans, comme il le prétend.

En tout cas, il reconnaît qu'en 1972 la B.P. a payé 3 millions de francs d'impôts pour un bénéfice net de 15 millions et qu'elle a payé, en 1973, 2 millions de francs pour un bénéfice net, après impôt, de 28 millions de francs.

Comment expliquez-vous cela ? (*Nouveaux rires sur les mêmes travées.*) N'est-on pas en droit de penser qu'on pourrait retrouver de telles anomalies dans les résultats des autres grands groupes économiques ? (*Très bien ! sur les travées communistes et socialistes.*)

Quoi qu'il en soit, ces avantages consentis aux sociétés pétrolières confirment la nécessité de nationaliser la compagnie française des pétroles et la société nationale des pétroles d'Aquitaine,

comme l'a préconisé M. Georges Marchais, à Albertville, au nom du parti communiste français. Cela devrait permettre de constituer une base solide pour une politique pétrolière nationale indépendante.

Dans ce même discours, le secrétaire général de notre parti proposait une série de solutions d'urgence, telles que le blocage temporaire des prix à la production de certaines grandes industries, la suppression de la T. V. A. sur les produits de première nécessité et sa réduction pour les produits de grande consommation, l'instauration d'une taxe exceptionnelle sur les superprofits tirés de l'inflation par les grandes sociétés bancaires et industrielles, l'adoption de mesures tendant à contrôler les manipulations auxquelles se livrent les grandes sociétés capitalistes, le contrôle de la formation des prix de ces sociétés, de même que l'encadrement du crédit qui leur est accordé, la lutte contre l'évasion des capitaux et contre le pillage de l'épargne des Français par les grandes sociétés privées, l'adoption de mesures tendant à résorber le déficit du commerce extérieur, notamment pour ce qui relève des problèmes pétroliers, telles que la réduction de la consommation du fuel lourd de cinq millions de tonnes en substituant le charbon aux hydrocarbures dans les centrales thermiques dont l'équipement le permet. Au lieu de fermer les puits de mines, on ferait mieux de se lancer dans cette voie.

Des amendements déposés par notre groupe communiste reprennent ces propositions et d'autres, d'inspiration semblable, mais nous savons par avance quel sort vous allez leur réserver.

En vérité, la politique exprimée par le projet de loi de finances en discussion traduit, sur le plan social, la volonté du Gouvernement d'imposer une politique d'austérité aux travailleurs contraints, par cela même, d'entrer en lutte pour exiger la satisfaction de leurs revendications, la journée de lutte du 19 novembre ayant souligné l'ampleur du mouvement, ce qui ne peut pas ne pas vous donner à réfléchir.

La grève des éboueurs est terminée. Convenez que cela aurait pu et dû se produire bien plus tôt sans l'entêtement imbécile des autorités. (*Protestations sur les travées de l'U. D. R.*)

L'attitude intransigeante qui a été celle du Gouvernement à l'égard des revendications des travailleurs des P. T. T. est responsable du prolongement de la lutte et des conséquences qui en découlent pour la population et pour l'économie. Il serait temps, pour le Gouvernement, de tirer les conclusions qui s'imposent d'une telle situation.

Seule la voie de la négociation dans laquelle les syndicats ont déclaré à maintes reprises être prêts à s'engager peut permettre d'aboutir à la solution des conflits en cours.

En ce qui le concerne, le parti communiste français, qui porte un jugement sévère, très sévère sur votre projet de budget, est et sera à côté des travailleurs et des masses populaires dans leur lutte pour la défense de leurs intérêts, dont nous considérons qu'ils se confondent avec les véritables intérêts de la nation. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Le discours que vous avez prononcé ce matin devant le Sénat, monsieur le ministre, n'apporte à mon sens aucun élément réellement nouveau sur la politique économique et financière du Gouvernement telle qu'elle apparaît à la lecture des divers documents budgétaires. C'est pourquoi je n'ai pu, dans ses grandes lignes, modifier l'intervention que j'avais préparée pour exposer la position du groupe socialiste dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole dans cette discussion.

Le budget soumis à notre examen s'insère dans un ensemble. Il accompagne une politique dont il est la traduction au niveau des dépenses et des recettes publiques.

Cette politique peut-elle réussir, c'est-à-dire est-elle fondée sur une vue exacte de la situation ? Et, dans l'affirmative, répond-elle aux exigences d'une véritable justice sociale qui nous permettrait de l'approuver ? Telles sont les questions essentielles que nous sommes en droit de nous poser à l'occasion de ce débat.

Nous reconnaissons volontiers que le rapport économique et financier donne de la situation une image plus proche de la réalité que par le passé, puisqu'il la qualifie de « préoccupante, de difficile et de plus déséquilibrée que celle de nos principaux partenaires ».

Cette apparente et inhabituelle sincérité est-elle la marque du changement sous le signe duquel le nouveau Président de la République entend, nous a-t-il dit, placer son septennat, ou bien s'explique-t-elle seulement par l'impossibilité pour le Gouvernement de cacher au pays une évolution qui est devenue chaque jour plus angoissante ?

Pour notre part, nous inclinons à opter pour le second terme de cette alternative. En effet, l'opinion publique et les économistes sont unanimes, aujourd'hui, à considérer que notre croissance est gravement menacée par l'inflation et le déficit de notre commerce extérieur.

La hausse des prix des matières premières, en partie résorbée actuellement, et celle beaucoup plus forte des prix des produits pétroliers, qui ont quadruplé au cours du dernier trimestre 1973, peuvent être considérées comme les causes essentielles du déficit de nos échanges avec l'étranger.

En revanche, elles ne constituent qu'une explication partielle de l'inflation galopante que l'on observe depuis plus d'un an, puisqu'elles ne représentent que 4 p. 100 des 15 p. 100 à prévoir pour 1974. Ce rythme d'inflation dit à deux chiffres n'est que l'accélérateur d'un mouvement qui n'a cessé de se poursuivre depuis plusieurs années.

La hausse des produits pétroliers entraîne pour la France et pour la plupart de ses partenaires commerciaux une détérioration des termes de l'échange et un prélèvement sur le revenu national qui varient selon le degré de dépendance énergétique. Notre pays, à cet égard, est un des plus touchés puisque, en 1973, plus de 76 p. 100 de notre énergie consommée ont été importés.

Cette dépendance n'avait cessé de croître au cours des dernières années et l'on ne peut que déplorer l'indifférence des pouvoirs publics devant une telle évolution qui aurait dû inciter à la mise en œuvre d'une politique énergétique à long terme dont on découvre trop tardivement la nécessité.

Le Gouvernement, dans son rapport économique et financier dont j'ai déjà parlé, déclare poursuivre trois objectifs principaux : faire disparaître le déficit commercial à la fin de l'année 1975 ; réduire progressivement l'inflation au taux mensuel de 1 p. 100 en début d'année pour tomber à 0,5 p. 100 en décembre 1975 ; maintenir la croissance et l'emploi.

La situation est suffisamment grave pour que la réalisation concomitante de ces objectifs, qui témoignerait d'un net redressement économique, ne recueille pas *a priori* notre adhésion même si, par ailleurs, lesdits objectifs n'englobent pas certaines exigences qui nous paraissent essentielles.

Cette politique est, dans ses grandes lignes, la continuation de celle qui fut définie en juin dernier. Aussi, après plus de cinq mois d'application, peut-on déjà apprécier ses effets sur les tendances conjoncturelles de notre économie.

L'objectif prévu est une hausse mensuelle des prix à la consommation de 1 p. 100 à la fin de la présente année. Il n'est pas sûr qu'il soit atteint, car l'amélioration constatée en septembre n'a pas été confirmée en octobre et le résultat attendu pour novembre serait également décevant.

Les aléas dans un tel domaine — l'expérience l'a maintes fois prouvé — sont si grands que l'augmentation prévue de 8 p. 100 pour 1975, qui consisterait en un très net ralentissement de l'inflation et nous placerait au niveau de la République fédérale allemande, paraît un objectif difficile à atteindre.

De même, les résultats de notre commerce extérieur, s'ils ont été apparemment meilleurs en septembre dernier, résultent essentiellement d'une diminution de nos importations, ce qui montre que le « refroidissement » de notre économie se produit à un rythme inquiétant.

Depuis quelques semaines, les signes de ralentissement économiques se multiplient en France : le nombre des chômeurs atteindrait 630 000, en augmentation de 180 000 sur celui de l'année dernière à pareille époque, et, dans bien des secteurs, la durée du travail est réduite pour éviter des licenciements. Les perspectives à court terme sont encore plus mauvaises.

Ainsi, dès maintenant, le Gouvernement n'a pas pu remplir son engagement de maintenir l'emploi.

Les grèves dans les secteurs public et nationalisé témoignent d'un climat social tendu. Dans le secteur privé, on ne peut exclure des actions particulièrement dures de la part des salariés menacés dans leur emploi.

Les restrictions appliquées en matière de crédit, depuis cinq mois, constituent l'élément le plus important du dispositif gouvernemental et expliquent le retournement de la conjoncture que le pouvoir a, certes, voulu, mais dont l'ampleur risque fort de ne pas être contrôlée, surtout s'il persiste à se refuser de les assouplir.

Le plafonnement des encours à un niveau très sensiblement inférieur à celui qui était pratiqué voilà six mois, alors que l'inflation se poursuit à un rythme élevé, s'applique dans toute sa rigueur aux petites et moyennes entreprises dont les productions, souvent, ne peuvent être orientées vers l'exportation.

Nombre d'entre elles se trouvent dans l'obligation de diminuer leur activité, voire — éventualité beaucoup plus grave — de déposer leur bilan.

Sans doute certaines ne disposent-elles pas de ressources propres suffisantes, mais le climat d'inflation dans lequel vit la France depuis de nombreuses années, explique leur vulnérabilité et les imprudences de leurs dirigeants.

Il est trop facile de qualifier les entreprises menacées de « canards boiteux ». Ainsi, dans le bâtiment, les travaux publics, le textile, pour ne citer que quelques secteurs particulièrement touchés, on ne peut contester que les actuelles restrictions de crédit frappent des entreprises parfaitement saines.

Or les grandes entreprises et les sociétés multinationales échappent aux conséquences du plafonnement des encours, puisqu'elles ont accès aux crédits en devises.

La politique du Gouvernement a pour effet — sans doute est-ce voulu — d'accentuer encore davantage le mouvement de concentration constaté ces dernières années au profit des grosses sociétés capitalistes.

Ainsi aboutit-elle à vider encore un peu plus les régions à dominante rurale.

On ne saurait considérer que cette politique est une véritable politique sélective du crédit ; il s'agit en l'occurrence, de l'application brutale de règles aveugles qui ne tiennent pas compte de critères économiques valables.

Quant au régime des prix, il se limite à une programmation fort libérale mais dont l'inefficacité est perceptible à tous. Dans ce domaine, le Gouvernement semble s'en tenir au principe énoncé dans le rapport économique et financier, selon lequel « les efforts à demander au pays ne doivent pas être obtenus par la contrainte, mais peuvent être le résultat de l'adhésion ».

L'opération « freins sur les prix », engagée depuis quelques semaines, s'inscrit dans cette politique. Elle fait appel à la bonne volonté des professionnels et se limite à quelques articles, souvent inclus dans la liste de ceux qui servent à l'établissement de l'indice général des prix à la consommation.

On peut considérer dès maintenant, que le choc psychologique escompté auprès d'une opinion publique naturellement sceptique n'a pas été obtenu.

Par ailleurs, le mouvement important de baisse, qui s'est développé au cours de la présente année sur certains marchés de matières premières, ne s'est pas répercuté dans les prix industriels. De même, la chute des cours des productions animales n'a pas eu d'incidence notable sur le niveau des prix à la consommation.

Aussi, ne peut-on que condamner la passivité du Gouvernement devant de telles situations qui montrent, à l'évidence, que la concurrence, qui justifie l'économie de marché, ne joue plus.

Sans doute le prélèvement conjoncturel, qui est en cours de discussion au Parlement, a-t-il pour objet de freiner la hausse des prix industriels, mais sa mise en application sera difficile, d'une efficacité douteuse et, de toute façon, tardive. Il risque, en outre, d'être surtout un moyen indirect de taxation des salaires.

Si la politique dite de « refroidissement » de l'économie conduit bien au ralentissement très net de la croissance et à une baisse des revenus et de la consommation intérieure, il n'est donc pas certain qu'elle permette de freiner suffisamment la hausse des prix, ce qui aboutirait à une « stagflation ».

Comme bien souvent dans le passé, ce sont les classes modestes qui supporteront les sacrifices que l'équité aurait dû conduire le Gouvernement à demander aux classes aisées. Aussi ne sera-t-il pas possible d'obtenir, pour cette politique, le large consensus indispensable à son succès.

Quant au rétablissement de notre balance commerciale, il ne peut être atteint que si, à la différence de la France, ses principaux partenaires prennent des mesures qui tendent à relancer leur consommation intérieure entraînant ainsi un accroissement de leurs importations et une baisse corrélative de leurs exportations.

Mais il s'agit là d'un pari fort aléatoire dans la période de relative récession que connaît le monde occidental. Adopter, en matière de commerce extérieur, une politique agressive — comme il a été dit — entraînera nécessairement des réactions de défense.

En réalité, il n'est pas possible, pour une durée certes difficile à déterminer, d'assurer le financement de notre économie sans aide extérieure.

Il importe surtout que cette aide soit utilisée pour maintenir un développement suffisant dans des secteurs convenablement choisis, afin de répondre, à terme, à la demande extérieure sans comprimer pour autant la consommation intérieure.

Mais une telle conception, qui suppose une intervention de l'Etat dans l'économie, se heurte à la doctrine libérale ou, si l'on veut, capitaliste qu'inspire le pouvoir.

Les difficultés que connaît actuellement la France, comme d'autres pays occidentaux, conduisent à un choix politique fondamental qu'il n'est plus possible de retarder entre le système capitaliste libéral qui nous régit et la démocratie socialiste.

Le premier a pu subsister jusqu'à maintenant malgré les injustices et les inégalités qu'il secrète, car l'expansion de l'économie permettait une certaine amélioration du niveau général de vie qui tempérait les contestations et permettait de satisfaire tant bien que mal les revendications les plus vives et les plus urgentes.

Mais, aujourd'hui, la hausse du prix de l'énergie et la pénurie relative des matières premières, en remettant en cause l'équilibre de nos échanges extérieurs, ne permettent plus d'admettre les gaspillages d'une société de consommation dominée par le profit.

Or seule une organisation rationnelle de la société, en particulier de l'économie, peut résoudre les contradictions dans lesquelles nous sommes enlisés.

Aussi, ce ne sont pas seulement des mesures de caractère conjoncturel telles que les propose le Gouvernement — aussi judicieuses soient-elles — qui peuvent suffire. Ce sont des réformes de structures à moyen et à long terme qui s'imposent et que réclame une opinion publique mieux avertie.

Est-il besoin de souligner que les conditions de vie dans les grands centres urbains et de travail dans les vastes complexes industriels sont de moins en moins acceptées ?

Bien souvent, sinon toujours, les conflits sociaux ne portent pas seulement sur des revendications salariales, mais aussi sur des réformes tendant à permettre un travail moins contraignant et mieux adapté. Or il va de soi que, dans un régime démocratique, l'Etat doit s'efforcer de répondre à ces aspirations qui sont celles de l'immense majorité des citoyens.

Pour parvenir, ainsi que le parti socialiste l'a écrit en tête de son programme, à « changer la vie », il faut définir des objectifs précis qui tiennent compte de toutes les données à mettre en œuvre et se doter des moyens pour les atteindre.

Ainsi s'impose la revitalisation du concept de plan à moyen et même à long terme pour transformer profondément la société française, conformément à des objectifs clairement définis.

A en croire les communiqués de presse, tel serait le rôle du Conseil central de planification institué par M. le Président de la République.

Si cette intention se concrétisait, nous nous en féliciterions ; mais comment le pourrait-elle, le pouvoir s'étant progressivement désintéressé de la planification dont le principe même est d'ailleurs en opposition avec son credo libéral ?

Le Plan doit être entièrement repensé. Il doit substituer à la notion trop étroite de croissance celle de développement, ne pas se préoccuper seulement du bilan quantitatif, mais également de l'ensemble du territoire dont les diverses vocations industrielles, agricoles, touristiques doivent être définies et localisées, afin d'éviter que ne s'accroisse le mouvement de concentration dont les inconvénients sont aujourd'hui unanimement perçus.

Il doit se préoccuper des conditions de travail et de vie dans le sens le plus large et prévoir les débouchés professionnels sur une période suffisamment longue pour que les jeunes, lorsqu'ils arriveront dans la vie active, ne soient pas condamnés au chômage, c'est-à-dire au désespoir et à la révolte.

Préparé par le commissariat général avec le concours des collectivités locales et régionales et approuvé par le Parlement, le Plan doit être réellement « une ardente obligation », c'est-à-dire être contraignant et bousculer les intérêts et les privilèges de la classe dominante.

Mais, en même temps, il faut, bien entendu, rétablir notre économie sur des bases saines et s'attaquer énergiquement, mais d'une manière différente, à ce mal majeur, l'inflation, dont souffre la société française.

Il faut s'en prendre aux causes du mal et agir sur les mécanismes financiers qui, en influant sur le comportement des agents économiques, les entreprises et les ménages, nourrissent l'inflation.

En effet, la défiance justifiée à l'égard de la monnaie incite les détenteurs de liquidités soit à accroître exagérément leur consommation, soit à placer à vue leur épargne.

Pour fournir aux entreprises les capitaux nécessaires à la poursuite de leurs investissements, les banques sont conduites à transformer en prêts à moyen ou à long terme les fonds à vue qu'elles détiennent et à élever leur taux d'intérêt pour faire face aux risques qu'elles courent.

Ainsi les entreprises sont-elles obligées de supporter des frais financiers accrus qui augmentent leurs coûts, ou encore, pour échapper à ces charges, à développer leur autofinancement, dans la mesure où elles peuvent l'inclure dans leurs prix.

Pour rompre cet enchaînement infernal, il n'est pas d'autre solution — d'autres orateurs y ont déjà fait allusion — que l'indexation de l'épargne qui, en redonnant confiance à ses détenteurs, les conduira à consentir des placements à moyen et à long terme adaptés à la durée des investissements qu'ils sont appelés à financer et assortis de taux d'intérêt beaucoup plus faibles que ceux actuellement pratiqués.

Ainsi serait mis fin à ce scandale de la spoliation de l'épargne et, en même temps, rétablies des conditions financières normales pour la constitution d'investissements indispensables à l'essor de notre économie.

Ainsi serait spontanément modérée une consommation exacerbée par la fuite devant la monnaie de nombreux épargnants virtuels et, par voie de conséquence, réduite la pression de la demande intérieure sur les prix.

Cette suggestion était déjà incluse, il y a plusieurs années, dans le programme d'action du parti socialiste, en ce qui concerne l'épargne populaire. Elle est maintenant acceptée et même étendue par beaucoup de spécialistes éminents de l'économie et des finances qui appartiennent à des horizons politiques différents.

Il y a quelques jours, dans un article intitulé « L'indexation de l'épargne », publié par le journal *Le Monde*, M. Olivier Moreau-Néret, qui fait autorité dans un tel domaine, présentait des propositions pratiques d'un grand intérêt et montrait que les garanties ainsi offertes étaient très acceptables par les emprunteurs, investisseurs privés ou collectivités publiques.

Nous ne parvenons pas à comprendre, monsieur le ministre, que vous persistiez à soutenir que l'indexation aurait pour effet de ruiner notre économie, ce qui conduirait à admettre implicitement que le pillage de l'épargne par l'inflation est le moteur de notre société.

S'il en était ainsi, ce serait, pour nous, une raison supplémentaire de remettre en cause les structures économiques capitalistes.

Mais, sans doute, votre position est-elle due à la crainte qu'une telle mesure ne conduise à modifier votre politique dans le sens que nous souhaitons.

Il est certain, en effet, que l'indexation envisagée ne saurait suffire. Elle devrait s'accompagner d'une planification véritable, d'une réorganisation des circuits financiers et d'un contrôle de la distribution du crédit par l'extension de la nationalisation des banques, afin d'orienter les investissements conformément au Plan, et enfin d'une surveillance stricte des prix par la mise à la disposition de ce service des moyens en personnel qui lui font actuellement défaut.

Je voudrais, pour terminer cet exposé, traiter très rapidement du projet de budget pour 1975 lui-même. Celui-ci, monsieur le ministre est, en principe, en léger suréquilibre. Il est donc, au départ, pratiquement neutre et ne doit avoir aucun effet notable sur l'état de notre économie.

En réalité, c'est la poursuite ou non de la politique de restriction du crédit qui aura une influence décisive sur l'exécution de ce budget.

Dans l'affirmative, la diminution de la croissance risque d'être plus forte que prévu et les évaluations de recettes qu'il contient sont justifiées, peut-être même insuffisamment prudentes.

D'ailleurs, la déflation peut aboutir à une véritable récession, avec un chômage en forte augmentation, ce que nous constatons déjà. Mais sera-t-il possible de maintenir longtemps les freins serrés, avec les conséquences sociales qu'une telle politique comporte ?

Il semble plus probable que les pressions de plus en plus fortes qui s'exercent contraindront le Gouvernement à assouplir les règles actuellement en vigueur en matière de crédit. Pour peu que l'activité économique soit soutenue, des plus-values de recettes plus importantes que prévu apparaîtront, qui auront un certain effet déflationniste.

Ainsi la présentation du budget en équilibre n'a-t-elle, à notre avis, qu'un intérêt assez secondaire. Tout dépend des intentions du Gouvernement dans son « pilotage à vue » de l'économie.

Par ailleurs, ce budget, selon le rapport économique et financier, progresse, de 1974 à 1975, un peu moins que la production intérieure brute. Cette évolution parallèle, recommandée d'ailleurs par les experts internationaux, ne nous paraît pas, elle non plus, avoir en soi beaucoup d'importance.

On semble poser comme postulat que toute augmentation des dépenses de l'Etat par rapport à la production intérieure brute est mauvaise. Or, il s'agit d'une comparaison globale dépourvue de signification précise.

D'ailleurs, cette progression est nettement plus importante que celle de la P.I.B. si on se réfère au budget primitif et non, comme l'a fait le document budgétaire, au budget rectifié de 1974.

Quoi qu'il en soit, du point de vue de la lutte contre l'inflation, c'est la composition des recettes fiscales qui importe davantage que leur volume global.

Les impôts indirects, et au premier rang la T.V.A., qui se répercutent automatiquement dans les coûts sont par nature inflationnistes. Or, leur part dans les recettes de l'Etat est considérable, elle est de plus de 64 p. 100 dans les prévisions pour 1975 et est inchangée par rapport aux évaluations de l'année en cours, alors qu'elle devrait diminuer par un transfert sur l'impôt direct calculé sur les facultés contributives des particuliers et des sociétés et par conséquent plus juste et sans influence sur les prix.

Or, si des mesures concrètes avaient été prises pour élargir l'assiette des impôts directs et rendre plus équitable la répartition de la charge entre les différentes catégories socio-professionnelles, il eût été possible d'en retirer des recettes accrues.

Alors, deux éventualités auraient pu être envisagées : le financement de certaines dépenses urgentes que le budget actuel ne permet pas ou la réduction du taux de la T.V.A. sur certains produits de consommation courante.

Nous ne pouvons que regretter que le Gouvernement, malgré ses promesses répétées, ne se soit pas encore résolu à mettre en chantier une véritable réforme fiscale. Actuellement, notre système d'imposition non seulement ne réduit pas les inégalités, mais les accentue. Sans doute, une telle entreprise heurterait-elle trop d'intérêts puissants qu'on ne désire pas, en haut lieu, s'aliéner. Les quelques aménagements fiscaux qui figurent dans le budget sont, comme ceux des budgets précédents, de portée fort limitée.

Certes, les nouvelles dispositions applicables à l'impôt sur le revenu des personnes physiques en matière de quotient familial vont dans le sens que nous préconisons depuis longtemps et nous le reconnaissons volontiers. Mais le relèvement des tranches du barème de cet impôt est inférieur au taux d'inflation, ce qui est d'autant plus regrettable que les salariés dont les revenus sont intégralement déclarés supportent plus que leur part, à la différence de ce qui prévaut dans d'autres catégories de contribuables.

Quant aux mesures de caractère social, telles que les allègements fiscaux en faveur des personnes âgées ou infirmes, elles sont sans rapport avec les détresses humaines qu'elles ont pour but de soulager.

L'examen des grandes masses budgétaires permet de constater, une fois de plus, que les dépenses en capital qui concernent les investissements collectifs, croissent moins que les dépenses ordinaires. L'augmentation des crédits de paiement relatifs aux premières est seulement de 10,4 p. 100 contre un taux de croissance du budget général de 13,8 p. 100.

On ne peut que déplorer, comme chaque année, le maintien de cette tradition qui consiste à sacrifier les équipements qui permettent d'améliorer les conditions de vie du plus grand nombre, c'est-à-dire des plus modestes.

Nous notons toutefois qu'un effort particulier est fait pour les transports collectifs, les P. et T., le logement, l'équipement sanitaire et social. Si nous y soustrayons, nous pensons que d'autres secteurs importants ont été insuffisamment dotés. Il en est ainsi pour l'agriculture, l'éducation, l'industrie, la recherche, la qualité de la vie et la culture.

La discussion des crédits des fascicules budgétaires permettra à mon groupe de faire connaître son point de vue sur la politique pratiquée dans les différents départements ministériels et sur les moyens financiers dont ils disposent.

Sans vouloir nous étendre sur le sujet des finances locales, qui a donné lieu récemment à un large débat devant le Sénat, nous rappelons — d'ailleurs les intervenants qui m'ont précédé l'ont déjà fait — deux revendications essentielles des élus communaux et départementaux auxquelles le présent budget

n'apporte aucun commencement d'exécution : le remboursement de la T. V. A. sur les investissements, qui se heurte toujours à l'opposition du ministère de l'économie et des finances, et la subvention globale d'équipement, qui pourrait renforcer une autonomie locale jusqu'à maintenant assez illusoire et pour laquelle, malgré de solennelles promesses, n'est toujours prévu aucun crédit du budget du ministère de l'intérieur.

En conclusion, ce budget demeure dans la ligne suivie pendant plusieurs années par votre illustre prédécesseur qui, nous n'en doutons pas, l'a inspiré.

Aussi l'expérience décevante des années écoulées renforce-t-elle notre conviction qu'il ne saurait jouer le rôle efficace que le Gouvernement lui destine dans la lutte qu'il entend mener contre l'inflation et pour le maintien de l'emploi.

Récemment, vous avez paru étonné, monsieur le ministre, de constater « que généralement tout le monde est d'accord sur vos objectifs, mais que pour les atteindre chacun a sa recette ».

En réalité, vos objectifs — lutte contre l'inflation, équilibre extérieur, maintien de la croissance et de l'emploi — sont si généraux qu'ils ne peuvent en eux-mêmes soulever d'opposition. Mais ce sont les mesures envisagées qui permettent de juger une politique. D'ailleurs, au-delà de ces objectifs, qu'une période de crise aiguë impose, se dessinent des orientations fondamentales qui résultent de vos conceptions économiques et auxquelles nous ne saurions donner notre accord. Car aujourd'hui, comme chaque année, à l'occasion du débat budgétaire, nous tenons à le répéter, c'est en réalité la conception même de la société qui est en cause.

Votre majorité et vous-même, faites exclusivement confiance au mécanisme du marché pour surmonter les difficultés et promouvoir le progrès.

Nous ne partageons pas votre optimisme, car nous ne pensons pas que du seul choc des intérêts privés puisse se dégager l'intérêt général qu'un Etat démocratique doit définir et promouvoir.

Dans votre projet de budget et dans le rapport qui s'efforce de le justifier, on ne trouve aucune vue à moyen terme et *a fortiori* à long terme sur les perspectives à proposer à la société française.

Pour vous, il semble qu'il s'agisse seulement, par l'application de mesures techniques que vous estimez appropriées, de franchir un cap difficile. Après, la croissance pourra reprendre et les profits suivre comme par le passé.

Nous croyons au contraire — sans pour autant négliger un présent angoissant à plus d'un titre — qu'il n'est plus possible de continuer dans la voie capitaliste si l'on veut vraiment répondre aux aspirations des hommes à plus de justice et à plus de dignité. Seule l'union de la gauche le peut et les consultations électorales récentes montrent que de plus en plus cette conviction est partagée par nos concitoyens.

Nous ne mettons pas en cause la sincérité de ceux qui nous dirigent. Nous nous élevons contre leur conception du monde et leur manière de gouverner.

Fidèle à lui-même, le groupe socialiste du Sénat votera contre le projet de budget pour 1975, expression d'une politique économique et financière qu'il estime ne pas répondre aux intérêts et à l'attente du pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le rapporteur général, toujours égal à lui-même, et les six orateurs, et j'avoue qu'une fois de plus j'ai trouvé, dans les suggestions qui m'étaient présentées, dans les critiques formulées et même dans le discours volontairement modéré de M. Duclos, un certain nombre de propositions, précisions, me permettant de compléter les informations que j'avais données ce matin au Sénat. Je voudrais rapidement répondre sur quelques points à chacun des orateurs et, en conclusion, traiter deux points qui me paraissent être revenus fréquemment dans les exposés : le problème du Plan et le problème des rapports entre l'Etat et les collectivités locales. M. le rapporteur général vous a d'abord dans sa présentation, très fine et très bienveillante sous quelques aspérités normales, parlé d'une crise sociale à responsabilité partagée. Je crois son analyse tout à fait exacte et pertinente. Je voudrais dire à M. Duclos, qui était d'un avis différent sur la responsabilité de ceux qu'il a appelés les imbéciles, que le Gouvernement, en ce qui le concerne, est toujours prêt à discu-

ter avec les organisations syndicales sur les problèmes d'organisation des conditions de travail, de modification catégorielle. Il l'a prouvé dans tous les ministères, dans tous les établissements, dans toutes les entreprises. Mais lorsqu'il s'agit de manifestations de grève qui ont pour objet la mise en cause de la politique budgétaire ou de la politique économique dans son ensemble, il n'est évidemment pas possible de prolonger la négociation pour la négociation. Ce qu'a dit ce matin M. le rapporteur général sur les responsabilités de chacun dans cette affaire m'a paru tout à fait opportun et important. Il a évoqué les cathédrales inachevées et coûteuses. Il sait que la tâche difficile dans le ministère de l'économie et des finances consiste à s'opposer à tous ses collègues pour la construction de ces cathédrales. Il ne triomphe pas toujours, monsieur le rapporteur général.

M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général. Je le déplore.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Il a besoin que la commission des finances du Sénat l'aide à conforter sa position. Il l'en remercie.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Comptez sur nous.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Quant à la sincérité du budget, que je vous présente, pour quelles raisons ai-je pris comme base la loi de finances plus le collectif ? Parce qu'il faut adopter les mesures promises en matière de présentation de budget de l'Etat et de comptes économiques. Le compte économique préparé par l'I.N.S.E.E. et la direction de la prévision, l'an dernier, pendant l'été, ne pouvait tenir compte des majorations importantes connues dans notre approvisionnement énergétique et c'est un compte mis à jour que nous avons pris comme référence, même si certains bons esprits continuent à nous dire que le quadruplement du prix du pétrole n'a aucune conséquence importante sur l'économie française.

De même, pour faire apparaître l'incidence du budget sur notre économie, il fallait comparer la progression réelle des masses à la progression réelle de la production intérieure brute entre l'année 1974 après le relèvement des prix des produits pétroliers et l'année 1975, telle que nous la prévoyons, c'est-à-dire à une augmentation de la production intérieure brute de 14,3 p. 100. C'est pourquoi nous avons calculé notre budget sur la base d'une progression de 13,8 p. 100.

M. le rapporteur général a trouvé qu'une des caractéristiques de ce budget, et je le remercie de l'avoir noté, était de comporter un certain nombre de choix. Je crois qu'en effet, étant donné la conjoncture actuelle, on ne peut plus tout faire. Si l'on fait tout, on fait mal. A force de tout faire mal, on ne fait rien.

La sélection intervenue dans quelques actions fondamentales — j'ai signalé ce matin les majorations de transferts sociaux en faveur des catégories les plus défavorisées — apporte un démenti flagrant aux propos de M. Duclos sur la paupérisation des travailleurs. En outre, l'accent mis sur quelques types d'investissements collectifs comme les transports en commun, le logement, les postes et télécommunications, les équipements sanitaires et sociaux, nous permet de mieux caractériser l'action budgétaire et, par conséquent, la politique économique. M. le rapporteur général a posé quatre questions.

J'ai déjà répondu à celle qui a trait à l'application effective des dispositions concernant la possibilité pour les anciens combattants de prendre leur retraite à soixante ans, dès le 1^{er} janvier 1975. Je le confirme à nouveau. Il a rappelé le souci de la commission des finances du Sénat de ne pas accepter dans le budget, en liaison avec le texte sur la compensation sociale, de nouvelles affectations de recettes. Au cours de la discussion du budget, nous essaierons de trouver ensemble, dans le cadre du dialogue qui s'est largement instauré entre le Sénat et le Gouvernement, une solution qui respecte ce principe de la non-affectation des recettes. M. le rapporteur général a estimé que les subventions aux associations de jeunes, dans le cadre du budget de la jeunesse et des sports, n'étaient pas suffisantes. Je lui réponds que ces subventions passent de 7 400 000 francs en 1974 à 8 350 000 francs dans le budget 1975, ce qui représente une augmentation de 12,8 p. 100.

Il m'a parlé du problème fondamental des collectivités locales ; je répondrai à cette question, s'il me le permet, à la fin de mon exposé.

Il m'a enfin demandé si, dans la conjoncture actuelle, il ne fallait pas créer un fonds d'action conjoncturelle que l'on pourrait, le cas échéant, débloquent.

Ce n'est pas la technique que le Gouvernement a retenue pour 1975. A prélèvement fiscal à peu près constant, l'année 1974 s'exécutera avec un surplus budgétaire de 8 500 millions de

francs et 1975 en simple équilibre, car notre objectif ne sera plus alors de neutraliser les ressources nominales. Il y a donc une modification de la pression fiscale jouant sur 8 500 millions de francs.

Certes, la notion d'équilibre budgétaire, que certains orateurs ont contestée, ne sera pas, au niveau de la rigueur des principes, suffisante pour nous éviter, dans le courant de l'année 1975, de faire des opérations de relance en matière d'investissements si le besoin s'en faisait sentir.

Pour l'instant, autant il faut moduler, sur quelques points particuliers, la politique conjoncturelle, autant, le retour à l'équilibre n'étant pas assuré, il serait dangereux de rompre avec nos méthodes de politique d'encadrement.

M. Cluzel attache un prix particulier à une politique d'investissements sélectifs et à la mise en œuvre d'une politique de justice sociale.

En ce qui concerne la construction et les travaux publics, secteur confronté, selon lui, à des difficultés importantes, j'indique que nous avons accepté, à l'Assemblée nationale, un amendement prévoyant une majoration des dotations pour la construction de logements en accession à la propriété.

L'idée du Gouvernement, dans ce secteur, consiste, non pas à accorder une majoration globale, mais à procéder à une répartition très différenciée selon les régions et les départements pour favoriser, là où les entreprises du bâtiment rencontrent des difficultés, le redémarrage des activités — constructions individuelles ou appartements en accession à la propriété à titre de résidence principale — soit dans le cadre des H. L. M., soit dans le cadre des prêts immobiliers conventionnés, soit dans le cadre des logements aidés par le Crédit foncier. Nous voulons utiliser cette modulation pour réduire les tensions inflationnistes susceptibles de s'exercer dans certains départements ou dans certaines régions.

Au sujet de la loi Royer, et de son application, M. Cluzel m'a demandé si les engagements seraient tenus. Je lui répondrai qu'effectivement, nous n'avons pas, cette année, majoré plus qu'il n'était prévu, la limite d'exonération des travailleurs non salariés dans le cadre du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Nous n'avons pas aligné cette limite d'exonération sur celle des salariés, en raison du fait que, d'une part, nous passons d'une limite de 8 000 francs en 1974 pour les revenus de l'année 1973 à 10 000 francs en 1975 pour les revenus de 1974 et que, d'autre part, les conclusions très précises du conseil des impôts — que le Sénat et M. Cluzel, ont certainement lues — ne permettent pas de penser que l'harmonisation des bases d'imposition est achevée.

En ce qui concerne les autres aspects de la loi Royer, nous avons essayé, notamment dans le cadre des crédits de mon collègue, M. Ansquer, de tenir compte d'un certain nombre de propositions et d'engagements pris par le Gouvernement.

Quant à la création des centres de gestion agréés, qui doivent permettre de faciliter une meilleure connaissance des revenus, M. Cluzel sait, comme moi, que le texte a suscité de nombreuses discussions; c'est dans le collectif que nous le reprendrons, après avoir désarmé, je l'espère, les oppositions très fortes d'un certain nombre de professions intéressées à la conservation de leurs avantages et de leur monopole actuel.

M. Cluzel a également parlé de l'imposition minimum des sociétés. Le Gouvernement, on le sait, l'a mise en œuvre dans le cadre d'un dispositif conjoncturel et je ne crois pas que les sociétés en question, et notamment les entreprises, aient beaucoup goûté cette mesure.

Je pense, comme lui, que c'est un moyen d'amélioration de la sincérité des déclarations et peut-être pourrions-nous effectivement nous engager dans cette voie.

Enfin, reprenant un thème qui m'est cher, il a abordé le problème du contrôle fiscal et de sa nécessité dans le cadre d'une politique de justice.

Je voudrais donner au Sénat la primeur des résultats officiels de ce que nous appelons « la campagne de contrôle fiscal », c'est-à-dire les résultats de l'exercice septembre 1973 — septembre 1974.

Le nombre des vérifications a très fortement progressé et le produit du redressement a presque doublé d'une année sur l'autre. Dans le cadre de cette campagne, nous avons établi pour 4 600 millions de francs de redressements fiscaux. Je rappelle que, lors du déclenchement de ces mécanismes de vérification systématique, en 1969, le produit de la première campagne s'était établi à 1 200 millions de francs.

Nous avons maintenant, grâce à l'action de mon prédécesseur — je le signale tout particulièrement à M. Duclos — mis en place un mécanisme de contrôle fiscal important. Celui-ci a visé en

priorité les entreprises importantes et les redressements concernent presque essentiellement les services spécialisés de la région parisienne où la progression des vérifications a été de 127 p. 100. Nous nous attachons, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, à déposer devant les tribunaux correctionnels des plaintes qui visent essentiellement des contribuables qui, par leur notoriété sociale ou au vu de leurs dépenses, devraient normalement figurer dans les grilles de l'impôt.

M. Cluzel a abordé également les problèmes de la politique familiale. Il m'a demandé de lui faire part d'une réflexion d'ensemble. Il aura le loisir, à l'occasion de l'examen prochain de textes relatifs à des sujets voisins, d'aborder plus au fond les divers aspects de la politique familiale.

M. Descours Desacres a fait des commentaires aimables et élogieux sur ce budget. Je tiens à l'en remercier.

Il a évoqué, lui aussi, la présentation des crédits du commissariat à l'énergie atomique — mon collègue, le ministre de l'industrie, lui expliquera les raisons pour lesquelles cette présentation n'est pas tout à fait conforme à ce qui était prévu — et, de manière très précise, les problèmes des collectivités locales. J'essaierai de lui répondre tout à l'heure aussi bien sur la subvention globale que sur la T. V. A.

Il a également traité du problème du revenu agricole. Il sait que, durant l'interruption de séance, j'ai assisté, aux côtés du Premier ministre et du ministre de l'agriculture, à la fin de la deuxième réunion de la conférence annuelle agricole. Nous avons décidé de fournir un nouvel effort pour soutenir le revenu agricole. Cet effort se traduira par l'adjonction de mesures intéressant le revenu des agriculteurs — subventions exceptionnelles liées à l'assiette de la T. V. A. et versements compensatoires qui figureront pour une somme de 250 millions de francs dans le projet de loi de finances rectificative que le Gouvernement déposera dans quelques jours. En outre, concernant les problèmes importants du crédit, j'ai accepté ce matin, après de longues discussions, de désencadrer les crédits pour les prêts à court terme accordés à l'élevage dans les régions où les problèmes sont les plus aigus. Ce désencadrement portera sur 750 millions de francs; nous faciliterons ainsi le passage d'une campagne à l'autre et compenserons partiellement les inconvénients des sinistres agricoles dus à des conditions météorologiques particulièrement mauvaises.

M. Descours Desacres a déploré le retard apporté dans l'émission des rôles des impôts locaux. Je le déplore également. Il s'agit là d'un problème de fonds pour les relations entre l'Etat et les collectivités locales: celles-ci déposent leurs fonds libres quand tout va bien et l'Etat leur avance leur trésorerie quand tout va mal. Le coût actuel de cette situation représente pour l'Etat des montants considérables.

Ce retard est dû, vous le savez, à la modification assez fondamentale de l'assiette de la taxe d'habitation et de l'assiette de la taxe foncière. C'est la raison pour laquelle nous avons différé la discussion du texte relatif à la taxe professionnelle de manière à ne pas cumuler les modifications. A l'heure actuelle, les douzièmes provisoires, ainsi que le sait M. Descours Desacres, sont calculés sur la base de l'année courante, même si les rôles sont rentrés tardivement.

M. Taittinger m'a annoncé les chiffres définitifs de l'année 1974; je l'en remercie. Je ne retiens pas exactement les mêmes, mais la divergence qui nous sépare est faible. Je voudrais tout de même souligner que le chiffre qu'il donne concernant le déséquilibre du commerce extérieur est un peu excessif.

J'ai peut-être commis une erreur ce matin en annonçant au Sénat les chiffres d'octobre; j'ai, en effet, parlé de 1 300 millions de francs de déficit. Or, ce chiffre n'est pas celui qui est corrigé par les variations saisonnières, mais le chiffre brut. Nous avons, en chiffres F. O. B., 20 800 millions de francs d'importations et 19 500 millions de francs d'exportations; cela donne un taux de couverture de 93,5 p. 100. Par conséquent, en ne prenant que les résultats, en chiffres bruts, des dix premiers mois — M. Taittinger sait qu'en fin d'année la différence entre chiffres bruts et corrigés des variations saisonnières s'annule puisque la correction joue dans le cadre de l'année — nous arrivons à un déficit commercial de 16 600 millions de francs. En ajoutant à ces 16 600 millions de francs les chiffres de novembre et de décembre, sauf catastrophe encore imprévue à l'heure actuelle, nous n'atteindrons pas les 22 500 millions de francs que vous avez indiqués.

Notre taux d'expansion dépassera légèrement les 4,2 p. 100 que vous indiquez. Pour les prix, vous citez un taux d'accroissement de 15,4 p. 100 — j'admire cette précision. Actuellement, ce taux est de 14,7 p. 100 environ; un taux de 15,4 p. 100 pour l'ensemble de l'année me paraît effectivement vraisemblable.

M. Taittinger m'a posé de nombreuses questions. Je ne peux répondre à toutes.

Il a d'abord adressé des compliments sur ce budget qu'il a qualifié d'« honnête », de « sérieux » et de « réaliste ». Comme les compliments sont rares en cette matière, je tiens à le remercier.

Il a traité de la politique salariale pour 1975 — c'est là un problème central de notre politique économique — de la protection de l'épargne — évoquée également par d'autres orateurs. Enfin, il m'a demandé de traiter de la réforme du système monétaire international.

En ce qui concerne la politique salariale, les premières indications qui sont en ma possession sur l'évolution du taux horaire des salaires pour le troisième trimestre 1974 montrent que nous connaissons actuellement une légère inflexion. Sous l'effet de la politique du Gouvernement — qui n'est pas totalement inexistant, monsieur Tournan — nous avons noté, pour le troisième trimestre de cette année, par rapport au premier et au second, une inflexion à peu près équivalente des prix et des salaires.

Au premier trimestre, l'indice des prix avait augmenté de 4,2 p. 100 et le taux horaire des salaires de 5,1 p. 100. Au deuxième trimestre, l'indice des prix avait augmenté de 4 p. 100 et le taux horaire des salaires de 6 p. 100. Enfin, au troisième trimestre, l'indice des prix a augmenté de 3,2 p. 100 et le taux horaire des salaires de 4,2 ou 4,3 p. 100. Cela montre bien que, tout en agissant sur les prix, on peut mettre en œuvre une politique des salaires. Ceux-ci ne peuvent amorcer une baisse avant que les prix eux-mêmes aient amorcé un mouvement de même sens. L'amorce de ce double mouvement est l'objectif du Gouvernement pour 1975.

Nous prévoyons, ainsi que l'a dit M. le Premier ministre, le maintien du pouvoir d'achat, c'est-à-dire une augmentation des salaires équivalente à l'augmentation des prix. Toutes dispositions seront prises pour que cette évolution ait lieu, ainsi qu'une légère augmentation du pouvoir d'achat des salaires les plus bas ; nous voulons, en effet, poursuivre la politique de rétrécissement de l'éventail des salaires.

Tels sont les thèmes généraux de la politique salariale que nous appliquerons dans le secteur public et que nous recommanderons au secteur privé.

A propos du système monétaire international — vaste sujet qui pourrait entraîner de longs développements — je voudrais dire simplement à M. Taittinger qu'il constitue une préoccupation très importante pour le Gouvernement et pour moi-même, car, ainsi que de nombreux orateurs l'ont indiqué — je crois qu'il y a même sur ce point unanimité entre l'opposition et la majorité — tant que nous aurons un système de paiement dégradé, nous assisterons au développement de l'inflation dans le monde et la maîtrise de la conjoncture et même de l'évolution structurelle de chaque économie échappera aux gouvernements.

Les positions de la France en ce domaine sont claires. Elles tiennent en quatre points.

Premier point : nous avons accepté que l'or ne soit plus au centre du système international des paiements. Nous voulons — nous tirerons toutes les conséquences de cette décision — qu'il soit banalisé, c'est-à-dire qu'il redevienne une matière première comme le cuivre ou le zinc, cher à M. Moinet. Par conséquent, les banques centrales pourront comptabiliser leur stock d'or au niveau du marché et le vendre ou l'acheter pour se constituer de véritables réserves. Nous avons là-dessus quelques difficultés, mais nous pouvons arriver prochainement à une solution. Les statuts du fonds monétaire international prévoient le versement en or des augmentations de quotes-parts. Comme plus personne ne veut verser de l'or au F.M.I. à la valeur actuelle de 42 dollars l'once, il faudra bien traiter ce problème.

Deuxième point : le Gouvernement français estime qu'une nouvelle unité monétaire a été créée avec les droits de tirage spéciaux. Il veut qu'on la renforce, qu'elle n'ait pas les mêmes inconvénients que le dollar et qu'elle ne puisse pas être un facteur d'inflation. Cette unité est un panier international de monnaie dans lequel toutes les monnaies importantes ont leur place. Il faut que, progressivement, elle devienne l'instrument profond, important, de tous les règlements internationaux. La construction que nous essayons de faire en Europe doit s'incorporer plus tard dans le système des D. T. S. de manière à avoir, au niveau des relations internationales monétaires, entre l'unité monétaire européenne et le droit de tirage spécial international, une corrélation et donc des variations simultanées.

Troisième point : la France estime qu'il doit y avoir un lien étroit, précis, chiffré entre la création de droits de tirage spéciaux et l'aide aux pays en voie de développement. La France pense, et c'est ce qui la différencie de ses partenaires des pays indus-

trialisés, qu'on ne peut plus continuer de traiter les problèmes internationaux sans se préoccuper de manière concrète du sort des pays en voie de développement.

C'est pourquoi elle a obtenu par mon entremise, dans le cadre des réunions de Washington, que soit mise à l'ordre du jour des travaux d'urgence du nouveau comité des Vingt qui s'occupe de la réforme du fonds monétaire la discussion du problème de l'or, des droits de tirage spéciaux et du problème du lien, c'est-à-dire du rapport fixe entre la création des droits de tirage spéciaux et l'aide aux pays en voie de développement.

Quatrième point : la France estime que les institutions monétaires internationales doivent participer au recyclage des capitaux de manière à éviter que les afflux de dollars ou des unités monétaires occidentales versées à l'ensemble des pays producteurs de pétrole n'aillent se déverser sur les marchés, en modifiant les taux et en changeant complètement les parités.

La France soutient l'initiative du fonds monétaire international qui, grâce à sa garantie, à son influence et au stock d'or qu'il détient, représente un élément de recyclage et de transformation des capitaux. Nous pensons que le fait, pour une quinzaine, une vingtaine ou une trentaine de millions de dollars chaque année, de permettre des prêts à long terme entre les pays appartenant au fonds monétaire international est une des modalités qui devrait réussir à stabiliser un peu ces masses de capitaux et par là même à renforcer la structure du nouveau système de paiements mondiaux.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, monsieur Taittinger, mais je tenais à répondre à des questions d'une aussi vaste portée.

M. Moinet m'a demandé si nous étions dans une crise de conjoncture ou dans une crise de structures. Je lui répondrai que nous ne sommes pas encore dans une crise, que nous sommes dans une période de ralentissement conjoncturel et que nous avons tous les moyens d'en sortir.

M. Moinet nous a parlé tout à l'heure de deux millions d'emplois que nous aurions dû créer. Je voudrais lui rappeler que l'économie française, de 1959 à 1974, a créé 2 477 000 emplois nouveaux, chiffre considérable et que, à l'heure actuelle, les créations d'emplois se poursuivent. Dans une période qui succède à une forte surchauffe, il est normal qu'il y ait détente sur le marché de l'emploi, qu'il y ait ralentissement de l'activité. Ce qui est important, c'est que cette phase ne dure pas trop longtemps, que cette détente ne se poursuive pas et n'aille pas trop loin.

Je rappellerai pour tous ceux qui ont parlé du chômage, que je ne confonds pas les chômeurs secourus, les demandeurs d'emploi et ce que m'a dit M. Duclos, c'est-à-dire la population disponible à la recherche d'un emploi. Celle-ci est mesurée une fois par an en mars, je pourrai lui donner un chiffre exact l'année prochaine au mois de mars 1975.

M. André Méric. Ce n'est pas vrai.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Si, c'est vrai.

M. André Méric. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Méric avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Méric. Je voudrais simplement faire observer que, chaque mois, l'institut national de la statistique nous donne le nombre de personnes qui cherchent un emploi et le nombre d'offres d'emploi. Nous constatons qu'entre septembre et octobre, les offres d'emploi sont inférieures de 19 p. 100 et que les demandes d'emploi ont augmenté de près de 70 000. C'est cela le chômage.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Non.

M. André Méric. Le chômage, monsieur le ministre, c'est de ne pas avoir d'emploi. Pour savoir ce que c'est, il faut être passé par là. Lorsque j'avais vingt ans, parce que j'étais socialiste, on ne voulait pas m'employer. J'étais chômeur. Quand on ne gagne pas d'argent, on ne peut pas vivre.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je vais vous répondre.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je vais répondre parce qu'il ne faut pas que certaines idées fausses continuent de se propager.

Je voudrais dire que nous sommes en présence de trois notions : il y a tous les mois un nombre de chômeurs secourus par les A. S. S. E. D. I. C. ou par l'aide publique. Ils sont environ 160 000 à l'heure actuelle, comme je l'ai dit ce matin. Il y a, en deuxième lieu, les statistiques mensuelles que vous venez d'évoquer et qui nous donnent le nombre des personnes à la recherche d'un emploi ; il s'agit aussi bien de personnes en chômage que de personnes qui n'ont jamais eu d'emploi. En troisième lieu, il y a la statistique à laquelle s'est référé M. Duclos, qui est un bilan effectué tous les ans et qui nous donne le nombre de toutes les personnes qui, sans avoir d'emploi, déclarent en chercher un.

Il y a donc trois notions bien distinctes. Nous assistons, à l'heure actuelle, à une diminution du nombre des offres d'emploi et à une augmentation du nombre des personnes qui cherchent un emploi. Nous sommes en ce moment dans une période de détente forte du marché de l'emploi. J'ai dit moi-même ce matin que ces éléments affectaient certains secteurs industriels, comme le bâtiment, et certaines régions plus que d'autres. Mais n'en concluez pas que nous nous trouvons en face d'une crise extrêmement grave dans l'emploi.

Je voudrais rappeler aussi à M. Méric qu'au mois de juillet, dans les enquêtes de conjoncture faites au niveau des entreprises, 33 p. 100 des entreprises du bâtiment et 14 p. 100 des entreprises industrielles ne pouvaient produire davantage faute de personnel. Par conséquent, nous n'avons pas affaire en trois mois à un tel retournement conjoncturel que tout soit catastrophique.

Il faut être complet. Dans l'enquête auprès des entreprises du bâtiment, au mois d'octobre, dont les résultats provisoires ont été publiés il y a quelques jours, 18 p. 100 des entreprises du bâtiment ne peuvent pas produire davantage, faute de personnel. Disons qu'il y a une certaine détente sur le marché de l'emploi et que, dans certains secteurs, de même que dans certaines régions, la situation est plus préoccupante. J'en conviens volontiers. Ne dites pas, je le répète, que nous sommes passés en trois mois d'une situation normale à une situation de chômage catastrophique. Nous sommes dans une situation où le marché de l'emploi se détend. Ce qui importe, c'est de trouver des solutions positives pour les secteurs et les régions dans lesquels le problème devient très préoccupant.

M. Jacques Duclos. Vous minimisez la situation.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Mais non, ce sont les chiffres.

M. Jacques Duclos. On leur fait dire tout ce qu'on veut aux chiffres.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. M. Moinet a parlé du chômage sectoriel et a dit que l'accord patronat-syndicat n'était pas une solution. A cette occasion, je voudrais préciser devant le Sénat qu'on ne peut pas vouloir redéployer l'économie française, réorganiser notre appareil de production, mieux orienter nos exportations et se battre en même temps pour la garantie de l'emploi dans l'entreprise, car la garantie de l'emploi dans l'entreprise est tout à fait contraire à la réorientation, au Plan, à la planification et à l'obtention de bons résultats. L'accord conclu entre le patronat et les syndicats à la demande du Gouvernement qui va accorder sa participation financière, n'est pas destiné à lutter contre le sous-emploi. Il est destiné à corriger les injustices humaines que crée le chômage. Ainsi, grâce à l'octroi d'une année de salaire, les travailleurs auront la possibilité de retrouver un emploi sans être préoccupés par le paiement de traites et des échéances de la vie quotidienne.

Il me paraît que, dans une société comme la nôtre, c'est un élément essentiel de notre effort de redressement industriel et de réorientation de notre appareil de production.

M. Moinet m'a parlé également des échanges extérieurs. Je voudrais lui annoncer une bonne nouvelle qu'il ne connaît pas. Depuis quatre mois, nous sommes entrain d'améliorer notre balance commerciale avec l'Allemagne fédérale. Au premier trimestre notre taux de couverture était à 73 p. 100 et, à l'heure actuelle, il est remonté à 76 p. 100. Ce n'est pas encore merveilleux, mais nous constatons une amélioration de nos échanges extérieurs.

Quant à la réorganisation industrielle, c'est-à-dire à la réorientation de notre appareil de production, c'est la politique que nous voulons suivre.

M. Moinet, m'a parlé de sélectivité. Le prélèvement fiscal que nous avons fait sur les entreprises dans le courant de 1974, par une taxe indiscriminée avec un minimum de perception, cher

à M. Cluzel, a rapporté 6 milliards de francs. En sens inverse si vous additionnez les crédits spéciaux à l'exportation distribués par le crédit national, par le crédit hôtelier et par les sociétés de développement régional et les crédits du Fonds de développement économique et social, on arrive également au chiffre de 6 milliards de francs. Nous les avons ponctionnés sur la généralité des entreprises, afin de distribuer la même somme aux entreprises qui exportent, qui se restructurent ou aux petites et moyennes entreprises qui, dans leur région, dans leur localité, contribuent à la création d'emplois.

C'est bien de la politique sélective, je crois, et de la politique de réorientation.

M. Duclos a critiqué mon illustre prédécesseur et il a cité quelques paroles. M. Giscard d'Estaing a dit que dans une société comme la nôtre un certain taux d'inflation était associé au taux de croissance. Je crois que c'est vrai. C'est pourquoi l'objectif de prix que j'ai proposé pour l'année prochaine n'est pas un objectif au taux zéro. Je vois avec tristesse que de nombreux orateurs contestent le taux de 8 p. 100 comme invraisemblable. Je me souviens de l'époque où avec une augmentation de 6 p. 100 on criait à l'inflation galopante. Rappelez-vous 1963. Je crois que 8 p. 100 est encore un chiffre très important et sachez que je ferai tout pour être au-dessous de 8 p. 100.

M. Duclos s'en est pris aux « imbéciles » et aux « fripons » en citant Boileau. Son propos pourrait s'adresser à l'ensemble des commerçants français. Je lui laisse la responsabilité de son appréciation.

Puis il a parlé des pays socialistes. Il parle en expert ou plutôt nous parlons entre experts puisqu'il s'adresse au président de la commission franco-soviétique que je suis et au président de la commission franco-polonaise que je vais être dans quelques jours. Je voudrais lui dire que notre objectif est bien de réorienter nos exportations vers les pays socialistes. J'en profite pour vous signaler que lors de la prochaine visite à Paris de M. Brejnev, nous aurons l'occasion de signer des accords quinquennaux importants qui devraient nous permettre de doubler et peut-être de tripler nos échanges avec l'Union soviétique.

Quoi qu'il en soit, nous rencontrons deux difficultés principales. La première difficulté est que les économies socialistes ont une peine considérable à intégrer dans leurs plans quinquennaux la majoration du prix du pétrole. En effet, les rapports des pays du Comecon sont fondés sur des livraisons de produits pétroliers ou autres payés aux cours anciens. Ces pays sont donc obligés de procéder à une réflexion complète de leurs plans de développement à cinq ans parce que l'augmentation massive des produits pétroliers casse le marché intérieur et oblige à changer les données de la planification. Voilà six mois que le développement des échanges est bloqué par cette gigantesque machinerie qui cherche à préciser quelles pourront être les conséquences inflationnistes, les modifications des prix dans l'ensemble de la planification. C'est ce qui me fait penser que de temps en temps, il est bon d'avoir un système plus souple qui permet de réagir plus vite.

D'autre part, je voudrais dire à M. Duclos que nous essayons aussi de développer très fortement nos échanges industriels. Nous avons, dans le cadre des accords que nous avons conclus cette année, passé un très important contrat. Notamment nous ferons en Sibérie la plus grande usine d'aluminium du monde par l'intermédiaire d'une grande société capitaliste Pechiney-Ugine Kuhlmann tout à l'heure citée par M. Duclos à la tribune parce que les Soviétiques, comme les autres, considèrent que pour faire des usines modernes, il faut traiter avec de grandes entreprises, même capitalistes.

M. Jacques Duclos. Il faut qu'elles paient davantage d'impôts.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. M. Duclos m'a rappelé le rapport sur le pétrole. Je n'en parlerai pas, car j'ai déjà répondu aux questions qui m'ont été posées par les commissions d'enquête parlementaire et je ne ferai de commentaires de ce rapport, s'il y a lieu, qu'après une étude approfondie.

Il a parlé également des impôts. A ce sujet, je lui rappellerai quelques chiffres car il faut bien, de temps en temps, en citer. Il a prétendu que les sociétés en France ne payaient pas d'impôt. Or, en 1970, le produit de l'impôt sur les sociétés s'est élevé à 17 500 millions de francs. En 1973, il est passé à 23 950 millions de francs et, en 1974, à 36 500 millions de francs.

Ce taux de progression, très supérieur à celui de la majoration des recettes de l'Etat, montre qu'il est tout de même quelques sociétés, capitalistes ou non, ou même des petites entreprises

qui paient des impôts en France. Le produit de l'impôt sur les sociétés qui, en 1960, représentait 10,3 p. 100 des recettes fiscales de l'Etat en représente, en 1974, 13,8 p. 100. C'est dire que même un Gouvernement assez lié, paraît-il, avec les monopoles est capable d'augmenter la part des charges fiscales supportée par les entreprises.

M. Tournan, critiquant le projet de budget, a indiqué que les objectifs étaient bons, mais que les mesures étaient mauvaises. A mon sens, on ne peut quand même pas critiquer toutes les mesures. Beaucoup de gens, dans l'économie française, n'acceptent pas la prééminence de l'objectif du rétablissement de notre balance commerciale. Or, certains exemples étrangers nous conduisent à être prudents. Je pense à la Grande-Bretagne, qui accuse un déficit commercial formidable, bien supérieur au déficit de sa balance énergétique, auquel s'ajoutent un taux d'inflation de l'ordre de 20 p. 100 et un taux de chômage très supérieur à celui de la France. C'est une situation économique que nous ne voulons pas connaître.

L'objectif fondamental de notre politique doit être un objectif de redressement et de rééquilibre. C'est à ce prix, en effet, que nous pourrions continuer à garantir l'emploi et à faire tourner l'économie française.

Il a formulé quelques critiques sur les déficiences d'une politique énergétique à long terme. C'est un point sur lequel effectivement il convient de prévoir des mesures.

Il estime, par ailleurs, que l'encadrement du crédit a été trop brutal et non sélectif. Je lui répondrai que nous avons mis en place, précisément pour pallier la brutalité de cette mesure, des comités départementaux. Ceux-ci fonctionnent ; ils ont, à ce jour, réglé un peu plus de 1 861 dossiers : 1 172 entreprises ont bénéficié d'échéanciers sur le plan fiscal et social, 511 de crédits supplémentaires après intervention auprès des banques et 459 d'une accélération du paiement des sommes que l'Etat, les collectivités locales ou le secteur public leur devaient, accélération rendue possible, précisément, par ce mécanisme des comités départementaux que nous avons mis en place, non pas au moment où on nous l'a demandé, mais au moment même où nous avons décidé de durcir l'encadrement du crédit. Car, si nous sommes, comme M. Tournan le sait, partisans de méthodes globales, nous avons également le souci d'atténuer, sur le plan de chaque entreprise, les conséquences trop brutales de ces mesures.

M. Tournan nous a parlé du Plan ainsi que de l'indexation de l'épargne.

L'indexation de l'épargne, c'est l'aveu de l'échec que l'on essuie dans la lutte contre l'inflation. Quand on commence à indexer l'épargne à vue, c'est-à-dire à indexer les chèques et les billets de banque — car l'épargne à vue, c'est bien cela — c'est que l'on n'est plus maître de l'inflation.

Si nous voulons que les catégories sociales les plus défavorisées puissent être aidées, si nous voulons que l'épargne puisse être encouragée, il faut peut-être inventer — je suis d'accord avec vous, monsieur Tournan — des formules de protection des épargnants pour les investissements à long terme. Sur ce point, on peut effectivement envisager des formules à l'examen desquelles je ne suis pas opposé.

Mais il ne faut sûrement pas indexer l'épargne à vue car c'est l'ébauche d'un système d'indexation généralisée des salaires, de l'épargne et des prix. C'est un mécanisme foncièrement mauvais. Autant nous devons favoriser les épargnants qui gardent longtemps leurs dépôts à vue, leur donner des primes de fidélité ou améliorer les conditions de rémunération de l'épargne stable, élément important de notre économie, autant l'indexation toute simple de l'épargne à vue me paraît une formule extrêmement dangereuse.

Sur le plan de l'économie, les autorités que vous avez citées ne sont plus tout à fait ou pas encore tout à fait confirmées.

Monsieur le président, la préoccupation commune de nombreux intervenants, que je remercie encore de la qualité de leurs suggestions, de la modération de leurs propos et de l'intérêt de leurs critiques — nous sommes dans un régime démocratique où le Parlement contrôle le Gouvernement et il est tout à fait normal, mais utile que des critiques portent sur tous les aspects de la gestion de l'exécutif — porte sur le Plan et les rapports entre l'Etat et les collectivités locales.

M. le rapporteur général nous a dit que, dans une conjoncture difficile, un plan rigide était peut-être quelque chose d'ennuyeux. J'en conviens avec lui : ce qui se passe dans les pays de l'Est en est une démonstration éclatante.

Une politique conjoncturelle ne peut cependant pas se départir de quelques grandes orientations à moyen et à long terme. En effet, qu'il s'agisse de la transformation de la société, de l'évolution des rapports sociaux, de l'égalisation des revenus ou, plus exactement, de l'atténuation des hiérarchies, qu'il s'agisse du comportement de la France dans le commerce mondial ou de l'organisation de l'économie française, nous devons avoir quelques objectifs fondamentaux. Telle est bien la raison pour laquelle le Gouvernement a créé, en associant le Président de la République, le Premier ministre, le ministre du travail et celui de l'économie et des finances dans un comité de planification, un organisme de conception, d'élaboration de cette politique.

C'est pourquoi aussi le Gouvernement a décidé que serait ouvert, devant le Parlement, au printemps prochain, un débat sur la base d'un rapport que prépare actuellement, sous l'égide de ce comité central de planification, le nouveau commissaire au Plan, M. Ripert, et que ce débat porterait précisément sur les grandes options de la stratégie à moyen et à long terme de l'économie française.

Pour être clair et pour répondre à ce que disait M. le rapporteur général, il ne s'agira pas de dire qu'en 1980 on construira 33 classes primaires dans tel département et que les usines d'automobiles de telle marque devront sortir, en 1980, 750 000 modèles de tel type.

Le Plan, ce n'est pas cela. Le Plan consiste à dire quelle est, à moyen terme, notre politique énergétique, ce que nous voulons avoir comme degré d'indépendance, ce que doit être notre politique dans le domaine énergétique, nucléaire ou du gaz. Le Plan consiste à définir nos objectifs en matière de rapports sociaux et les mesures qui permettent de les atteindre. Le Plan consiste à dire quels sont, sur le plan de l'organisation de l'industrie française, les deux, trois ou quatre secteurs fondamentaux dans lesquels nous devons faire un effort continu de réorganisation et de renforcement.

Peut-être à ce sujet pourrions-nous ouvrir enfin un vrai débat. Il s'agira non d'additionner les demandes de tout le monde, ni de faire un catalogue de tous les programmes, mais de dégager ce qui est essentiel pour le développement économique et social de notre pays et de confirmer chaque année, dans le cadre de la politique conjoncturelle, les éléments de force que nous aurons retenus dans ce Plan. Telle est bien l'intention du Gouvernement et telle sera, je l'espère, la réaction du Parlement lorsqu'il sera saisi de ce rapport.

Sur le problème des rapports entre l'Etat et les collectivités locales, je pourrais aussi être intarissable (*Sourires*). Je dirai seulement au Sénat que l'innovation dans ce domaine ne me semble pas payée de retour. Je m'explique. J'ai trouvé, en effet, en prenant mes fonctions, une position très stricte à l'égard du V.R.T.S., c'est-à-dire l'habitude de régulariser le V.R.T.S. de l'année X par une adjonction aux crédits de l'année X + 2. A la demande de M. le président Poher, du Sénat et de tous les parlementaires qui s'occupent de ces problèmes fort importants, j'ai pris l'initiative, avec mon collègue ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, d'accélérer le paiement du V. R. T. S. Cette action, je crois, a beaucoup soulagé les finances locales pour l'établissement des budgets supplémentaires. J'ai moi-même proposé, avec l'accord de la majorité à l'Assemblée nationale, un système qui, d'une part, institutionnalise ce système de règlement du V. R. T. S. et, d'autre part, permet aux préfets, pour 1975, d'indiquer aux collectivités départementales et communales le montant global de l'opération, de manière que leur budget puisse être équilibré.

Voilà cinq, six ou sept ans que l'on parlait de ce problème. J'y ai apporté une solution et maintenant on me dit que les problèmes de fond sont la subvention globale d'équipement et le remboursement de la T.V.A. ! Certes, beaucoup de problèmes se posent, mais je crois que sur la subvention globale d'équipement mon collègue ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, exposera ses conceptions et ses idées. Pour l'instant, j'attends qu'il le fasse.

Le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée pose effectivement un problème que nous devons examiner ensemble sérieusement. Je suis d'ailleurs prêt à participer de manière très constructive à des débats sur les mécanismes de subvention, les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales, etc. Nous le ferons dans l'esprit avec lequel nous avons abordé le problème du V.R.T.S.

Je suis partisan de la clarté dans les rapports entre l'Etat et les collectivités locales — je crois en avoir apporté rapidement la démonstration — et j'aimerais que, pour l'examen des autres problèmes, nous essayions de procéder par étapes. Le

remboursement immédiat du V.R.T.S. est fait. Quant à la taxe sur l'équipement des collectivités locales, elle représente une masse de trois milliards et demi de francs qu'il n'est pas possible d'inclure dans le budget de 1975. Par contre, nous pouvons examiner entre nous, tranquillement, les modalités éventuelles de cette opération, les secteurs par lesquels il faudrait commencer, la clarification nécessaire des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire en me félicitant de l'importance de ce débat et de la qualité de toutes les suggestions qui m'ont été faites. Nous aurons l'occasion, demain, dans le même climat de courtoisie et de tranquillité, j'espère, d'examiner les vingt articles qui constituent la première partie de la loi de finances.

D'ores et déjà je voudrais dire, pour conclure, que le problème de fond de ce budget que tous les orateurs ont abordé — les uns directement, les autres de manière plus nuancée — est celui de savoir si le fait que les mesures d'assainissement prises au mois de juin commencent à produire leur effet doit nous conduire à les relâcher.

Tous ceux qui connaissent la durée des évolutions en matière économique et sociale, tous ceux qui connaissent, notamment à l'échelon des collectivités locales, la nécessité de la continuité pour exercer une action, savent que ce n'est pas en quelques mois qu'on aura pu mettre l'économie française sur le chemin du redressement. Nous avons, en quelques mois — j'ai essayé de le dire ce matin — obtenu quelques résultats. Nous avons, bien sûr, quelques problèmes. Il nous faut moduler la politique conjoncturelle de manière à pouvoir régler tous les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Il serait déraisonnable d'expliquer aux Français que nous étions en pleine inflation en juin et que nous sommes en novembre en pleine crise car, croyez-moi, si on leur disait cela, dans leur sagesse profonde, ils ne nous croiraient pas. Il faut leur dire — ils peuvent le constater — que le retournement conjoncturel a eu lieu. L'année 1975 ne connaîtra pas les mêmes problèmes économiques que 1974 et je tiens à dire que le Gouvernement prendra, en ce qui le concerne, ou proposera au Parlement, si c'est de son domaine, les mesures nécessaires pour que l'activité économique prochaine soit conforme à ses prévisions, même si elles paraissent irréalistes, trompeuses, flatteuses ou trop optimistes.

Notre souci est de lutter contre l'inflation et nous serons jugés sur les résultats. Notre souci est aussi de maintenir l'activité, car c'est fondamental pour le développement de notre économie. Ces deux exigences sont difficiles à concilier et souvent contradictoires. C'est d'ailleurs parce que nous essayons de les concilier que nous servons de cible à l'ensemble des revendications et à l'ensemble des critiques.

Mais, après tout, c'est bien là le rôle du ministre de l'économie et des finances et j'espère que vous confirmerez la difficulté, mais aussi l'intérêt de ce rôle en adoptant le projet qu'il vous présente. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Josy-Auguste Moinet. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Monsieur le ministre, plusieurs orateurs ont évoqué le problème de l'épargne et, pour la première fois, j'ai le sentiment que vous les avez entendus. Encore faudrait-il que nous nous mettions bien d'accord sur l'épargne dont nous parlons. A ma connaissance, aucun des orateurs n'a demandé qu'une protection particulière et, plus encore, qu'une indexation soit envisagée pour l'épargne à vue. Sur ce point, l'unité me paraît faite.

Une chose est la protection de l'épargne stable à laquelle vous venez de faire allusion tout à l'heure et qui est principalement drainée vers les caisses d'épargne et quelques autres établissements, autre chose est l'épargne à long terme et il m'a semblé — mais je souhaiterais que vous puissiez nous préciser votre position sur ce sujet et mieux encore que vous nous indiquiez les mesures que vous envisagez de prendre — que vous ne repoussiez pas *a priori* et ce pour la première fois, une formule d'indexation de l'épargne à long terme.

Etant entendu que nous sommes bien d'accord sur le rôle que joue l'épargne à long terme dans le financement de l'investissement productif, vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'il nous paraîtrait souhaitable qu'à l'occasion de la loi de

finances, nous soyons fixés clairement sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la protection, voire l'indexation de l'épargne à long terme, principalement.

M. Lucien Grand. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je vois, monsieur Moinet, que je suis toujours trop court dans mes développements. Je vais donc préciser ce point et j'en demande pardon au Sénat, en raison de l'heure tardive.

Je ne suis pas favorable à des techniques automatiques d'indexation car l'existence de mécanismes d'indexation, c'est-à-dire de mécanismes dans lesquels deux grandeurs varient de manière automatique et parallèle, est dangereuse pour l'économie. Mais je suis sensible — et comment ne pourrait-on pas l'être ? — au fait que notre développement industriel, que le développement de nos équipements collectifs, que la création de nouveaux emplois nécessiteront de plus en plus de capitaux et de plus en plus de besoins de financement.

Je suis sensible au fait que notre système actuel n'offre pas suffisamment de protection aux épargnants, aux fournisseurs de capitaux qui apportent un complément de ressources pour notre développement industriel et pour le financement de nos équipements collectifs.

Par conséquent, autant je suis hostile à des formules d'indexation, autant je suis partisan de formules de protection particulière de l'épargne, surtout lorsqu'il s'agit de l'épargne longue. Je voudrais en donner deux exemples.

Premier exemple : je suis partisan — et c'est ce que nous allons faire dans quelques semaines — d'un système d'obligations à taux variable. En effet, un grand nombre d'entreprises, à l'heure actuelle, hésitent à investir, pour un certain nombre de raisons. Une de celles-ci est le taux élevé du marché des obligations. Beaucoup d'entreprises estiment en effet qu'émettre des obligations au taux de 11,30 p. 100, plus les frais bancaires, représente une charge excessive sur quinze ans. Elles l'envisageraient si elles avaient l'assurance que le taux du capital serait variable tous les ans, par exemple en relation avec le taux du marché monétaire ou, avec le loyer de l'argent sur le marché international. Alors elles pourraient investir parce qu'elles trouveraient dans cinq ou dix ans des conditions de taux satisfaisantes.

Nous sommes, à l'heure actuelle, dans une situation qui incite les épargnants à souscrire des obligations parce que le taux est élevé. Mais les épargnants qui ont souscrit des obligations il y a quatre ou cinq ans, ou même trois ans, lorsque le taux d'intérêt était très bas, enregistrent à l'heure actuelle une perte de leur capital parce que l'obligation est cotée en fonction du taux d'intérêt et que celui-ci est aujourd'hui trop bas par rapport aux taux des nouvelles obligations.

Si les épargnants avaient la certitude que les taux d'intérêt seraient variables en fonction du marché et qu'il y aurait non pas une indexation, mais une variation annuelle des taux d'intérêt en fonction des taux du marché, ces épargnants hésiteraient beaucoup moins à souscrire et les entreprises hésiteraient moins à recourir au marché obligataire.

C'est le système que nous allons lancer dans quelques semaines pour de très grands emprunts dans le secteur public et dans le secteur privé.

Deuxième exemple : voici quelques années, ont été émises des obligations participantes, c'est-à-dire des emprunts obligataires pour lesquels le taux d'intérêt était moins fort que le taux du marché, mais dans lequel, soit par un système de prime de remboursement, soit par un système d'échelle mobile lié à la variation de quelques grandeurs, comme le développement du chiffre d'affaires ou l'amélioration de la productivité, l'épargnant participait en quelque sorte au développement de l'entreprise à laquelle il prêtait son argent.

Je suis partisan, dans des périodes aussi troublées que celle que nous connaissons, de remettre en œuvre un certain nombre de mécanismes de cette nature.

Voilà ce que je voulais répondre à la question pertinente de M. Moinet.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

Le Sénat procédera à la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances au cours de la prochaine séance, qui a été fixée à demain samedi, à dix heures, quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. N'affolez pas nos collègues ! Il est possible, à la suite de la réunion de la commission de ce soir, que la séance puisse être levée demain vers treize heures trente. Il ne convient pas de laisser à nos collègues qui désirent se rendre dans leur département l'impression qu'ils seront retenus trop tardivement. Je leur demande de faire un effort ; la commission des finances en fera un de son côté et nous pensons que nous pourrons compter sur le concours de M. le ministre.

M. le président. Le Sénat enregistre vos déclarations avec la satisfaction que vous devinez, mais je ne peux que vous communiquer les conclusions de la conférence des présidents.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. le président. Vous m'avez dit : « N'affolez pas nos collègues ! » Je ne pense pas que ce soit les affoler que de leur lire les conclusions de la conférence des présidents.

Comme toujours, la présidence, en plein accord avec la commission des finances, avisera au mieux selon les circonstances.

— 7 —

REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un de ses membres pour le représenter au sein de la commission nationale des opérations immobilières et de l'architecture, en remplacement de M. Antoine Courrière, décédé, en application de l'article 37 du décret n° 69-825 du 28 août 1969.

J'invite la commission des finances à présenter une candidature.

La nomination du représentant du Sénat à cet organisme extraparlementaire aura lieu dans les conditions prévues par l'article 9 du règlement.

— 8 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 21 novembre 1974.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en accord avec la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation du Sénat, le Gouvernement demande que l'examen des crédits des monnaies et médailles et de l'imprimerie nationale de la loi de finances pour 1975 n'ait pas lieu le lundi 25 novembre 1974, comme prévu initialement, mais soit reporté au mercredi 27 novembre 1974, à quinze heures.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : RENÉ TOMASINI. »

Comme l'indique M. le secrétaire d'Etat, la commission des finances a fait connaître qu'elle accepte ce report.

Il n'y a pas d'opposition ?...

En conséquence, ces deux discussions prévues pour le lundi 25 novembre seront reportées au mercredi 27 novembre, à quinze heures.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 23 novembre 1974, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1975, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 98 et 99 (1974-1975)]. — M. Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.
(Articles 1^{er} à 20 et Etat A.)

(Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1975 n'est plus recevable.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 22 NOVEMBRE 1974

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Centres ruraux sans écoles maternelles :
âge de scolarisation des enfants.*

15251. — 22 novembre 1974. — **M. Bernard Talon** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur une lettre-circulaire de mars 1971 de l'inspecteur d'académie du territoire de Belfort, qui demandait aux enseignants du département de ne plus accepter dans les classes les enfants de moins de six ans et ce à compter de la rentrée de septembre. Son prédécesseur a été alerté en temps utile sans résultat. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun de faire reporter cette mesure qui fait apparaître une discrimination entre les villes dotées d'écoles maternelles et les centres ruraux où celles-ci n'existent pas, leur implantation étant difficilement envisageable.

Syndicats des P.T.T. : temps d'antenne sur la R.T.F.

15252. — 22 novembre 1974. — **M. André Méric** demande à **M. le Premier ministre** les raisons pour lesquelles les représentants des organisations syndicales des P.T.T. n'ont pas été autorisés à présenter au pays sur les antennes de la R.T.F. les raisons de leur mouvement revendicatif. Il considère qu'après les propos plus ou moins fantaisistes de **M. le secrétaire d'Etat** aux P.T.T. relatifs aux traitements dont bénéficient certains personnels, il convient qu'à leur tour les représentants des organisations syndicales puissent faire connaître par les mêmes moyens d'information les buts poursuivis par leur mouvement revendicatif.

Crédit agricole : réserves.

15253. — 22 novembre 1974. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les conséquences de l'obligation faite au Crédit agricole de constituer des réserves obligatoires, pénalisant de façon abusive les agriculteurs en limitant considérablement les moyens de leur institution de crédit. Il considère que cette réglementation est à la fois déraisonnable et dangereuse par les risques graves qu'elle fait courir aux agriculteurs et aux organisations agricoles. Il condamne les informations mensongères diffusées par les pouvoirs publics sur l'accroissement des possibilités d'attribution de prêts bonifiés destinés à l'agriculture, qui n'ont augmenté pour le département de la Haute-Garonne que de 5 p. 100 depuis deux ans, réduisant ainsi très sensiblement les capacités d'investissements des agriculteurs et de leurs organisations agricoles. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une politique qui aboutit pour nos agriculteurs à des mesures discriminatoires.

Veuves de fonctionnaires retraités (prestations familiales).

15254. — 22 novembre 1974. — **Mlle Gabrielle Scellier** expose à **M. le ministre du travail** que les fonctionnaires retraités peuvent percevoir en plus de leur pension les prestations familiales pour leurs enfants à charge, mais que les veuves de fonctionnaires ne peuvent cumuler les prestations familiales et la pension d'orphelin. Elle lui demande les raisons qui peuvent justifier cette interdiction et s'il n'estime pas équitable de mettre fin à cette discrimination en proposant au Parlement une modification de l'article L. 555 du code de la sécurité sociale.

Permis poids lourds : conditions d'utilisation.

15255. — 22 novembre 1974. — **M. Robert Schwint** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux transports** le cas d'un jeune homme de vingt ans qui, titulaire d'un permis poids lourds militaire converti en permis civil, avait toutes les raisons de se croire habilité à conduire ce type de véhicules. Or, à la suite d'un accident, il découvre qu'il n'est pas en règle avec la législation actuelle, plus particulièrement un règlement communautaire du 25 mars 1969 selon lequel les jeunes qui n'ont pas vingt et un ans révolus ne peuvent conduire des véhicules d'un poids en charge de plus de 7,5 tonnes que s'ils possèdent également un certificat d'aptitude professionnelle reconnu par un des Etats membres de la Communauté économique européenne. Il est extrêmement regrettable que, lors de la délivrance de permis poids lourds, l'administration ne juge pas utile d'indiquer aux jeunes de dix-huit à vingt et un ans les limites d'utilisation de ce permis, les exposant ainsi à des condamnations au pénal et au refus par les sociétés d'assurance de prendre en charge les dommages causés par un chauffeur en infraction. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures il compte prendre d'urgence pour demander aux services administratifs de ne délivrer le permis poids lourds qu'accompagné d'une notice précisant les conditions de son utilisation.

C. E. T. de Montsoul (Val-d'Oise) : situation.

15256. — 22 novembre 1974. — **M. Fernand Chatelain** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation préoccupante du C.E.T. de Montsoul (Val-d'Oise), où un certain nombre de postes de professeurs ne sont pas pourvus. C'est ainsi que : vingt-six heures d'électrotechnique ne sont pas assurées, privant les élèves préparant le C.A.P. et le B.E.P., de cet enseignement ; vingt et une heures de vie familiale et sociale ne sont pas assurées ; vingt-six heures d'éducation physique, soit un second poste budgétaire, permettraient de faire bénéficier l'ensemble des classes, de deux heures hebdomadaires ; l'établissement est privé d'infirmière, ce qui est très dangereux pour la sécurité des 570 élèves ; les enseignements de soutien, prévus par la circulaire Crouzier, restent sans effet, faute de professeur. Il lui indique également qu'il n'a pas été octroyé de crédits de premier équipement, pour les classes nouvelles créées à l'annexe d'Ecouen et au C.E.T. lui-même. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour pallier ces difficultés assez rapidement, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un enseignement de qualité.

Groupeement foncier agricole : modification des statuts.

15257. — 22 novembre 1974. — **M. Jean Geoffroy** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** le cas suivant : il y a plus de trois ans, des frères et sœurs ont constitué entre eux, par apport de biens indivis, auxquels s'est ajouté un faible apport en numéraire, un groupeement foncier agricole donnant à bail à long terme l'ensemble de ses biens à deux exploitants. L'un de ceux-ci ayant résilié son bail pour bénéficier de l'indemnité viagère de départ, les parcelles qu'il exploitait ont été louées à l'autre, également par bail à long terme, à l'exception des bâtiments et de quelques parcelles voisines qui lui ont été laissées à titre de convention d'occupation précaire. Désireux de continuer à exciper des avantages fiscaux prévus à l'article 793-1 (4°) du code général des impôts (dont le bénéfice est subordonné au fait que l'ensemble des biens composant le G.F.A. soit donné à bail à long terme), les associés envisagent d'autoriser l'un d'eux à se retirer partiellement du groupeement en lui attribuant, en contrepartie de certaines de ses parts, qui se trouveraient annulées de ce fait, l'ensemble des biens non donnés à bail à long terme. Il lui demande à quelles perceptions au profit du Trésor public une telle opération est susceptible de donner lieu. Il lui demande également à quelles impositions ou taxes donnerait lieu le retrait partiel effectué, pour les mêmes biens, par l'ensemble des associés (qui en recevraient chacun une fraction indivise) et l'attribution ultérieure desdits biens indivis à un seul des coindivisaires moyennant le versement de soultes.